

UNE SEANCE ORAGEUSE A WESTMINSTER

Des scènes comme il s'en voit rarement se sont produites hier à la Chambre

LE CHOMAGE

Les ouvriers ont reproché au gouvernement de ne rien faire

(Cable de la Presse Associée)

Londres, 13. — La Chambre des Communes a été aujourd'hui le théâtre de scènes comme on n'en avait pas vues depuis longtemps. Le désordre commença lorsque George Lansbury, un des principaux députés ouvriers, demanda au premier ministre Bonar Law s'il savait que nombre de députés étaient opposés à la prorogation des Chambres cette semaine parce que "le gouvernement n'avait pas pris de mesures adéquates pour parer à la crise du chômage," et si M. Bonar Law consentait à ce que le parlement siégeât jusqu'à ce que de telles mesures eussent été prises. Le premier ministre répondit dans la négative et la tempête éclata sur les banquettes de l'Opposition. Plusieurs députés ouvriers se levèrent en même temps. M. Lansbury déclara que "la Chambre et les ministres faisaient preuve d'une indifférence scandaleuse à l'égard des sans-travail" ce qui eut pour effet de soulever de nombreuses protestations chez les députés ministériels.

Un député ouvrier demanda ce que le gouvernement avait fait pour les sans-travail et ses collègues insistèrent pour avoir une réponse. L'Orateur de la Chambre intervint alors et dit que le sujet pourrait être discuté à un autre moment avant l'ajournement.

Cette déclaration ne fit qu'augmenter le désordre, les députés ouvriers debout sur leurs sièges, se levant et lançant des défis à leurs adversaires, tandis que ces derniers leur répondaient sur le même ton. Edwin Seymour, député prohibitionniste de Dundee, se joignit aux ouvriers, et avec plusieurs autres députés, défia le sergent d'armes.

Le tumulte dans la Chambre à ce moment-là était indescriptible. Au milieu du bruit, on entendait quelqu'un crier que le premier ministre n'avait rien fait pour les ouvriers et ne faisait rien de bon pour l'Empire. L'Orateur réussit finalement à apaiser suffisamment les députés pour que M. Bonar Law put prendre la parole et répondre aux demandes des ouvriers, mais il se contenta de dire que le programme du gouvernement avait déjà été énoncé et qu'il ne pouvait rien ajouter pour le moment. Durant toute cette scène, Ramsay MacDonald, le leader du parti ouvrier, demeura assis tranquillement à son siège. Une seule fois, il fit mine de se lever, mais il pensa évidemment qu'il valait mieux ne pas intervenir, et il reprit sa place.

Les questions ouvrières ont continué à être discutées dans la soirée, mais le calme était alors revenu. M. J. Ramsay MacDonald a demandé qu'une enquête fut faite sur la situation des mineurs et cette question a été débattue amicalement.

M. MacDonald, parlant de la crise sérieuse qui existe dans le commerce du charbon, a déclaré que les mineurs ne demandaient pas de subsides, mais simplement une enquête.

Le premier ministre, dans sa réponse, n'a pas été interrompu une seule fois par les ouvriers. Il a dit que le gouvernement ne pouvait pas accorder une enquête, d'après lui, donnerait naissance à de fausses espérances et serait inutile, à moins que l'on ne juge à propos de soulever la question d'étatisation.

Tout le monde s'accorde à dire que cette industrie est dans une situation déplorable et que les mineurs sont bien plus mal qu'avant la guerre. D'un autre côté, bien d'autres industriels sont dans la même case et la difficulté est de trouver un remède. Le premier ministre a dit qu'il fonderait des espérances sur les signes d'une amélioration générale du commerce, mais qu'il serait prêt à examiner de nouveau cette question un peu plus tard si l'amélioration prévue ne se réalisait pas.

Pertes de \$250,000

(Cable de la Presse Associée)

Bangor, 17. — Des pertes évaluées à \$250,000 ont été causées ici ce soir par un incendie qui a détruit le magasin à rayons Freese dans la rue principale et le magasin de musique Andrews.

Même les Chinois y trouvent un charme

(Dépêche de la Presse Associée)

Toronto, 16. — La population du quartier chinois est, au cet, aujourd'hui, dans la tristesse. Depuis longtemps, des Chinois avaient pu se vanter que pas un d'eux n'avait encore succombé à la tentation des liqueurs étrangères, mais ces dernières ont enfin réussi à ternir leur réputation.

Tout honteux, un Chinois comparaisait, ce matin, pour ivresse, essayant de se défendre en disant qu'on l'avait drogué. Comme c'était le premier Chinois qui comparaisait pour pareille offense, le magistrat Jones a laissé partir le prévenu sur demande de remettre la sentence.

Brûlés vifs

Akron, Ohio, 17. — Trois hommes ont été brûlés vifs aujourd'hui et quatre autres ont été blessés, dont un très grièvement, au cours d'un incendie qui a détruit le café dans lequel ils dormaient à Little Wadsworth, près d'ici. Les victimes de cet incendie demeurent à Massillon, et trois exercent la profession d'avocat.

L'ENTENTE CORDIALE VA SUBSISTER

C'est ce qu'a déclaré hier M. Poincaré à la Chambre des députés

LES REPARATIONS

La France peut envisager l'avenir avec confiance, a-t-il proclamé

(Cable de la Presse Associée)

Paris, 16. — Après un long débat sur la politique générale du cabinet Poincaré, la Chambre des députés, aux petites heures du matin, a donné un vote de confiance au gouvernement. Le vote était de 512 voix à 76.

Paris, 16. — Après avoir tracé brièvement les progrès réalisés par les négociations au sujet des réparations et de la paix en Turquie, le premier ministre Poincaré a déclaré à la Chambre des députés aujourd'hui qu'il était prêt à se retirer "volontairement" si la Chambre avait, pour prendre sa place, un autre cabinet qui fut mieux qualifié que le sien pour travailler pour la France.

Parlant de la question des dettes interalliées, M. Poincaré a dit : "Le montant des réclamations financières faites entre alliés pour l'argent dépensé durant la guerre en vue d'assurer la victoire commune n'est rien en comparaison des réclamations de la France contre l'Allemagne au chapitre des réparations."

Le premier ministre n'a pas exposé en détail le projet qu'il avait présenté à la conférence des premiers ministres alliés et a bien pris garde de faire allusion aux mesures coercitives qui doivent être prises au cas où l'Allemagne ne rencontrerait pas ses obligations.

"Nous ne pouvons pas, un mois à l'avance, annoncer au débiteur allemand quelles sont les intentions du gouvernement français," a-t-il ajouté, "mais dans le cas où la France sera obligée d'envoyer des ingénieurs et des officiers de douane dans les régions occupées de l'Allemagne ou autre part, il y aura toujours place pour les ingénieurs et les officiers de douane de nos alliés."

"Nous serions très chagrins d'être obligés d'avoir recours à ces mesures, mais, quel qu'il arrive le 2 janvier (répète de la conférence des premiers ministres alliés), je puis vous assurer que l'Entente cordiale n'en subsistera pas moins pour cela."

M. Poincaré a comparé son programme lorsqu'il a pris les rênes du pouvoir avec les progrès réalisés par les événements subséquents et il a déclaré à ce sujet : "Si la Chambre pense que le gouvernement actuel n'est pas aussi bien qualifié qu'un autre qu'elle peut avoir en vue pour continuer ces négociations, elle a le temps de se prononcer à ce sujet d'ici au 2 janvier et dans ce cas nous nous retirerons de bonne grâce."

"Si, d'un autre côté, la Chambre nous conserve sa confiance, nous continuerons ces négociations au meilleur de notre connaissance pour le plus grand bien de la France."

Réitérant sa déclaration que la situation avait pris une meilleure tournure, le premier ministre a déclaré que les relations entre la France et la Grande-Bretagne s'étaient améliorées, que les négociations de Lausanne allaient bien et que la conférence des réparations à Londres était simplement ajournée pour être reprise dans une atmosphère plus favorable.

"Nous pouvons regarder l'avenir avec confiance", a continué le président du Conseil, "mais si la Conférence de Lausanne ne réussit pas, la France fera alors l'impossible pour éviter une nouvelle guerre dans l'Est. Je suis sûr toutefois que l'on en arrivera à une solution satisfaisante."

La conférence de Londres, a déclaré M. Poincaré, au lieu d'être un fiasco a été un succès, parce qu'elle avait été convoquée simplement pour préparer les voies à la conférence plénière qui devait être tenue ou non à Bruxelles et c'est précisément ce qui a été fait. Les négociations ne sont pas interrompues. Comme question de fait, elles vont être reprises au mois de janvier.

"Nos conversations à Londres", a ajouté le premier ministre, "ont été conduites avec la plus grande et la plus pure confiance. Tout le monde à Londres semblait imbu de l'idée de mettre notre alliance bien au-dessus des questions de détail et de procédure. Je n'ai de reproches à faire à personne, quel qu'il soit, et je ne puis pas me mêler de la politique intérieure d'aucun autre pays, mais je puis vous dire que les anciennes colosses et accusations d'impérialisme et de militarisme proférées contre la France et qui avaient coutume de venir à nos oreilles de l'autre côté du détroit, ne trouvent pas d'écho auprès du gouvernement anglais actuel."

M. Poincaré dit qu'il s'est conformé strictement à la politique qu'il avait suivie depuis le 12 novembre dernier. "Je n'ai rien à changer dans ma déclaration," a-t-il ajouté.

Revenant à la conférence de Lausanne, le premier ministre a dit que la France était parfaitement d'accord avec la Grande-Bretagne et l'Italie et avait l'appui des Etats-Unis sur tous les points essentiels, entre autres la liberté des détroits, le maintien des capitulations et la protection des nationalités.

"Naturellement, a-t-il ajouté, nous n'avons pas encore pu nous entendre avec les Soviets, mais cela ne m'intéresse pas. Ce qui m'intéresse c'est l'entente avec l'Angleterre et l'Italie et celle-ci existe."

LE VOTE

Après avoir écouté les déclarations de M. Poincaré au sujet des réparations, la Chambre des députés a, à midi, voté à l'unanimité la confiance au gouvernement. Le vote était de 512 voix à 76.

Après avoir écouté les déclarations de M. Poincaré au sujet des réparations, la Chambre des députés a, à midi, voté à l'unanimité la confiance au gouvernement. Le vote était de 512 voix à 76.

LE CANADA DOIT Y DEMEURER COMME NATION

Dit M. Albert Thomas à Québec en parlant de la Société des Nations

(Dépêche de la Presse Associée)

Québec, 17. — M. Albert Thomas, ancien ministre des Munitions en France et directeur actuel du Bureau International du Travail à la Société des Nations a parlé hier devant le Club Canadien et a fait un éloquent appel demandant au Canada de demeurer partie de la Société des Nations. Cet appel a été provoqué par une dépêche d'Ottawa disant que certains députés avaient l'intention, dès l'ouverture de la prochaine session fédérale, de demander que le Canada se sépare de la Société.

"Pourquoi le Canada devrait-il faire partie de la Société des Nations? dit M. Thomas; parce que le Canada est une nation. La Société demande aujourd'hui l'attention de tous les pays, de toutes les nations, le Canada y compris. Cette Société est sortie victorieuse d'une foule de difficultés accumulées et elle fonctionne aujourd'hui parfaitement. Elle n'est fondée que depuis trois ans et a sorti d'une ère de barbarie et de brutalité qui régnait depuis des siècles. Depuis, les choses ont changé."

"Le Canada doit prendre sa part d'un travail de paix et d'humanité qui servira le monde entier. Le Canada devrait aider le Bureau International du Travail et les Etats-Unis ne peuvent se séparer ni ne pas oublier les conditions économiques que l'Europe exerce sur le monde entier. Nous vous demandons de vous joindre à nous dans notre oeuvre vers la paix industrielle et la création d'une large justice sociale."

M. Thomas dit avec quel plaisir il a constaté l'entente qui existe entre les deux races habitant le Canada. Il dit qu'il est venu ici pour faire des propositions au gouvernement canadien touchant la part que ce gouvernement doit jouer dans la Société des Nations au point de vue du travail et du commerce. Les chefs des unions ouvrières, les chefs des unions patronales, le premier ministre du Canada, dit M. Thomas, n'ont pas un contact personnel avec les ouvriers français plus pour notre cause et c'est pourquoi je suis venu me mettre en contact avec vous."

M. Thomas compte que sa visite aux deux villes françaises du Canada aura les meilleurs résultats.

Le colonel R. M. Beckett, président du club, a remercié l'Orateur et a exprimé l'opinion que le premier ministre canadien était en faveur de la coopération à la Société des Nations.

Les vétérans et les Hutterites

(Dépêche de la Presse Associée)

Winnipeg, 16. — Dans les milieux des vétérans, on prévoyait aujourd'hui qu'il y aurait de l'opposition à ce que le gouvernement fédéral permette l'occupation par les Hutterites de nouvelles terres dans le Manitoba. Les organisations locales des vétérans enverront, tout vraisemblablement, des protestations formelles aux autorités fédérales.

On avait déclaré, vendredi, que des Hutterites du Dakota-Nord avaient l'intention d'aller dans le Manitoba s'établir sur des terres autrefois occupées par les Mennonites.

gère du gouvernement sont remises après le Jour de l'An.

L'ancien premier ministre Briand s'est déclaré en parfait accord avec M. Poincaré et a dit qu'il l'aiderait autant que possible à exécuter son programme.

Lorsque M. André Tardieu est monté à la tribune pour proposer le gouvernement sur la politique étrangère, le débat a rebondi sur la question des réparations. L'ancien collaborateur de Clemenceau a déclaré qu'il ne savait pas si son ancien chef avait réellement dit que l'occupation de la Ruhr était une aventure qui comportait des risques, mais que, malgré tout, il lui semblait peu sage d'annoncer ce projet un mois à l'avance et de permettre ainsi aux Allemands d'organiser une résistance passive.

"Quant aux mesures fiscales en Allemagne," a ajouté M. Tardieu, "vous devriez d'abord songer à vous assurer des garanties dans le territoire que nous occupons actuellement et où il y a plus de sept millions d'habitants". M. Tardieu a déclaré que l'on pouvait se procurer d'excellentes ressources sous forme d'impôt dans trois ports de la Ruhr. Il a ensuite accusé l'ancien premier ministre Lloyd George d'être responsable de ce qu'il appelle la décadence de l'Entente cordiale.

Il nous faut liquider le passé et revenir à la solidarité d'action, a continué M. Tardieu. Lorsqu'après la campagne dans la Somme et sur le Chemin des Dames, M. Lloyd George voulut réduire le nombre de divisions anglaises en France, je réussis, après cinq heures de discussion, à le convaincre que la solidarité alliée exigeait le maintien des divisions britanniques. Heureusement, cette solidarité ne peut plus se manifester sur les champs de bataille, mais nous pouvons demander à la Grande-Bretagne d'en faire preuve financière en avançant de l'argent sur ce que l'Allemagne nous doit."

M. Tardieu a terminé son discours par l'apostrophe suivante au gouvernement : "Vous avez eu une majorité ici dans des circonstances délicates, mais il est nécessaire maintenant que vous changiez de méthode."

M. Poincaré bondit alors sur ses pieds et répliqua : "Si j'y ai un changement de méthode il devra aussi y avoir un changement de gouvernement."

Le premier ministre demanda ensuite que le débat fut terminé ce soir et la Chambre s'ajourna jusqu'à dix heures.

48^e ANNIVERSAIRE DU PREMIER MINISTRE

Ottawa, 16. — Demain 17 décembre l'hon. W. L. Mackenzie King, premier ministre du Canada, célébrera son quarante-huitième anniversaire, étant né en 1874. L'an dernier à cette époque, le premier ministre commençait l'organisation de son cabinet l'un des plus forts qui aient dirigé les affaires du pays depuis la Confédération.

UN TRAITE TRES AVANTAGEUX POUR LE CANADA

C'est la façon dont on comprend le traité franco-canadien aux Etats-Unis

ON ATTEND LE TEXTE

(Dépêche de la Presse Associée)

Washington, 17. — Bien que les experts de la Commission du tarif des Etats-Unis n'aient pas été avisés des détails complets du nouvel accord tarifaire entre le Canada et la France, ils ont déclaré aujourd'hui qu'ils n'ont pas de doute que cet accord comprenait des avantages réciproques plus considérables qu'il n'en existait entre les Etats-Unis et la France.

Les rapports reçus de Paris parlent d'un accord franco-américain de 1921. Comme question de fait, aucun traité ni accord ressemblant à un traité n'a été signé cette année-là. Ce qui est arrivé, d'après les experts américains, c'est que la France a appliqué son tarif maximum en vue d'augmenter les droits sur les marchandises allemandes. D'un autre côté, la France ne voulait pas en faire supporter les conséquences aux Etats-Unis et elle continua d'appliquer le tarif minimum et intermédiaire à tous les articles venant des Etats-Unis comme elle l'avait fait auparavant, se rendant bien compte que si elle appliquait son tarif maximum aux marchandises américaines, les Etats-Unis ne seraient pas longs à prendre une mesure semblable pour les marchandises françaises. Les fonctionnaires du gouvernement ont déclaré aujourd'hui que l'arrangement conclu avec le Canada, qui est réciproque et n'est pas basé sur les taux tarifaires en vigueur pour le commerce entre la France et les Etats-Unis, donnait au Canada de bien plus grands avantages sur le marché français que n'en possédaient les Etats-Unis et qu'en retour, la France avait obtenu d'importantes concessions du Canada. Les experts comptent recevoir sous peu le texte complet de l'accord franco-canadien.

L'HONORABLE R. LEMIEUX REMERCIE LA FRANCE

Il dit que notre pays est assez grand pour tous ceux qui veulent travailler

(Cable de la Presse Associée)

Londres, 16. — L'honorable Rodolphe Lemieux, président de la Chambre des Communes, qui a été reçu hier, par les deux Chambres, a déclaré que le Canada avait de la place pour tous ceux qui voulaient travailler plus que huit heures par jour et que notre pays désirait augmenter sa population de tous ceux qui pouvaient venir des îles britanniques.

M. Lemieux a déclaré qu'il voulait aussi saisir cette première occasion de remercier la France au nom du Canada et de tout l'empire pour le don qu'elle lui a fait d'un terrain où s'élèverait le monument commémoratif des Canadiens tombés à la Crête de Vimy.

"La Grande-Bretagne, a dit M. Lemieux, continuera sa confiance envers les Canadiens de langue française comme elle l'a continuée aux Irlandais et elle les trouvera toujours loyaux et fidèles aux institutions britanniques."

Comme d'habitude la Chambre des Communes a voté à l'unanimité la confiance au gouvernement anglais qu'il n'y aura jamais un aimant assez fort pour attirer nos bons Canadiens du côté de la frontière sud, car il croit qu'ils trouveront plus de liberté sous le régime de notre constitution monarchique.

Le feu à bord d'un navire-hôpital

(Cable de la Presse Associée)

Constantinople, 17. — L'équipage du destroyer américain "Bainbridge", a sauvé hier, quatre cents personnes qui se trouvaient à bord du navire-hôpital français "Vinh-Long", en feu dans la mer de Marmara. Le feu s'est déclaré à bord du navire alors que celui-ci se trouvait en face de San Stephano, à l'ouest de Constantinople.

Cinquantaine de personnes ont été tuées, croit-on, par des explosions qui se sont produites au cours de l'incendie.

Le navire-hôpital se rendait de Bizerte à Constantinople lorsque l'incendie fut découvert dans les soutes. Plusieurs explosions se succédèrent rapidement et le navire fut bientôt envahi par les flammes.

Les appels par télégraphie sans fil furent entendus par le Bainbridge et le lieutenant W.A. Edwards qui commandait le navire, se porta en toute hâte au secours des passagers du "Vinh-Long", dont la plupart étaient des soldats français qui revenaient de congé avec leurs familles.

Le chasseur de sous-marin américain No 96, sous le commandement du lieutenant A.H. Adams, sauva son côté plusieurs passagers du navire-hôpital français qui avaient sauté par-dessus bord pour échapper à la mort.

UN VOLUME QUI DIMINUE LA PART DE LA FRANCE

C'est celui de Dewar sur la grande guerre, dit un journaliste français

FOCH OU HAIG ?

(Dépêche spéciale)

Paris, 17. — Le correspondant du Journal à Londres, M. Jacques Marillat, signale un ouvrage de deux volumes, paru récemment, et dû à un romancier connu, M. B. Dewar, et au lieutenant-colonel Boraston, ancien secrétaire particulier du maréchal Haig.

"Il a produit une sensation énorme, dont moins aux révélations annoncées, que la plupart ne sont point inédites, qu'à la violence de son langage et à la croyance que le maréchal a participé à sa confection."

Quel qu'il en soit, nous ne pourrions que regretter la publication de cette oeuvre dont trop de passages sont consacrés à ce qui est presque un dénigrement du rôle de l'armée française et du premier de ses chefs, le maréchal Foch.

"Le thème général est que la guerre a été gagnée par le génie du maréchal Haig, en dépit des intrigues de M. Lloyd George, et que les plans menés de l'offensive de 1918 qui nous conduisit à la victoire furent conçus non, comme on le croyait, par le maréchal Foch, mais par le commandant en chef anglais. Ce sont les seuls points qui nous intéressent. Nous n'avons cure des démentis que le maréchal Haig a pu avoir avec le chef de son gouvernement ni du procédé peu franc qu'on semble avoir employé pour lui imposer l'acceptation du général Nivelle comme généralissime, ni des coupures qu'on fit dans ses comptes rendus des opérations, ni de l'opportunité d'offensives meurtrières comme celles de la Somme et de Passchendaele. Mais nous saurions difficilement accepter qu'on touche à une gloire qui, bien que notre initiative, a réjoui sur tous les alliés."

M. Jacques Marillat fait remarquer qu'il est à souhaiter que le maréchal Haig explique s'il a eu une part quelconque à la confection de cet ouvrage.

Le Kansas ne veut pas du Ku Klux Klan

(Dépêche de la Presse Associée)

White Sulphur Springs, 16. — L'Etat du Kansas n'empêchera pas par la violence le Ku-Klux-Klan d'entrer chez lui, mais le fera par la loi en lui refusant d'opérer dans les limites de son territoire. Telle est la déclaration faite par le gouverneur Henry J. Allen dans un discours, aujourd'hui, à la conférence des gouverneurs.

Une loi passée à la Cour Suprême du Kansas aurait tout effet, a-t-il dit, de bannir à jamais le Ku-Klux-Klan de l'Etat.

De par une loi du Kansas, une charte doit être possédée par toute organisation faisant affaire dans l'Etat. La cause actuellement devant la Cour Suprême du Kansas a pour but d'obtenir un arrêté défendant au Ku-Klux-Klan de faire affaire dans le Kansas.

"Nous ne nous opposons pas à cette organisation parce qu'elle combat l'Eglise catholique, les Juifs ou les nègres, mais bien parce qu'elle est cachée sous la protection du masque et par des procédés de terrorisme et de violence," a déclaré le gouverneur Allen. Après avoir parlé des crimes et des violences commises par les membres du Ku-Klux-Klan dans le Sud et dans l'Ouest, M. Allen a déclaré : "Cette organisation est aussi dangereuse pour les protestants que pour les catholiques, les Juifs et les nègres, parce qu'elle s'oppose à l'autorité de tout gouvernement. Elle apporte la haine et la menace à tout bon citoyen qui peut toujours tomber victime des querelles privées et l'animosité des hommes qui cachent leur identité sous un masque." Les autorités de quinze Etats présentes à la conférence se préparent à partir, aujourd'hui, pour Washington où ils conféreront avec le président Harding au sujet des mesures de force pour faire respecter la prohibition.

Attentats par les insurgés en Irlande

(Cable de la Presse Associée)

Dublin, 17. — Un certain nombre de raids et d'attentats ont été exécutés aujourd'hui par les insurgés sur différents points du territoire, mais il ne semble pas jusqu'à présent qu'il y ait eu de pertes de vie. Les casernes de Castleblayney ont été pillées et incendiées. Une attaque sur les casernes de Carrickmacross a été repoussée par les troupes de l'Etat libre. La gare de chemin de fer de Carrick-on-Shannon, a été pillée et les matières portantes d'outremer qui se trouvaient à bord d'un train ont été saisies à Blackrock, près de Dublin.

Un autre train a été attaqué à Kilmallden, près de Waterford. Les irréguliers ont donné ordre aux passagers et aux employés du train de débarquer puis ils se sont emparés des matières postales. Après y avoir mis le feu ils firent partir le train qui s'en alla non loin de l'endroit où l'attaque avait eu lieu.

Cent bills votés en deux mois

(Dépêche de la Presse Associée)

Victoria, C.A., 17. — Le parlement de la Colombie britannique a été prorogé, samedi, par le juge en chef MacDonald. Pendant la session qui a duré sept semaines, cent bills ont été votés en plus des affaires de routine.

NOS PROGRES DANS LE DOMAINE EDUCATIONNEL

Hughes Fortier, député de la Beauce, les expose à la Chambre

SUBVENTIONS

Elles ont été accordées aux écoles en plus grand nombre cette année

(Tribune de la Presse)

Québec, 15. — Une courte séance de la Chambre a eu lieu cet après-midi. On a voté les crédits du département de l'honorable Secrétaire Provincial et de nouveau on a discuté la question de l'éducation dans notre province avant que les crédits ne fussent votés. M. Hughes Fortier, député de la Beauce, et M. Sauvé, le chef de l'opposition, ont fait quelques remarques au sujet du discours que l'honorable M. David avait prononcé, jeudi, après-midi. Les deux orateurs ont félicité le gouvernement.

M. Fortier a fait une revue du travail accompli par le gouvernement libéral depuis vingt-cinq ans. Il a fait allusion à la création des écoles polytechniques, des hautes études commerciales et techniques. Il rappelle les dons aux universités et aux collèges classiques. Il félicite le gouvernement d'accorder un octroi de \$125,000 aux municipalités pour "l'école du rang".

Le député de Beauce rappelle qu'à la dernière session une loi fut votée pourvoyant à l'établissement de cours ou sections agricoles, industrielles ou commerciales, selon le milieu, dans les écoles, à raison de l'aide gouvernementale de 60 pour cent du montant attribué par les municipalités. Il suggère que le député voudrait que cette loi s'appliquât aussi aux écoles élémentaires. Il croit que la diffusion de la science agricole, même chez les petits, serait de nature à faire aimer la terre et à former pour l'avenir des cultivateurs solides et des colons convaincus. M. Fortier fait allusion au nouveau programme d'étude adopté par le comité catholique du Conseil de l'Instruction Publique. Ce nouveau programme deviendra en vigueur en septembre 1923. Il voit dans ce programme des progrès réels. Il suggère que le programme institué devrait avoir une assistante afin d'accomplir sa tâche avec plus d'efficacité.

Le nombre des écoles subventionnées a été augmenté et cette augmentation compensera en partie les sacrifices que les corporations scolaires ont dû s'imposer en vue du développement de l'éducation. M. Fortier est heureux de constater que le nouveau programme a transformé les académies actuelles, presque toutes commerciales, même dans les campagnes, en écoles complémentaires et pourvues de sections agricoles, commerciales et industrielles, suivant les besoins du milieu. Il souhaite que la science agricole soit installée dans toutes les écoles complémentaires rurales.

Fortier parle de notre système scolaire des écoles professionnelles et cite à ce sujet l'étude faite par M. C. J. Magnan, dans son volume "Eclaircir la route". Le nombre des illettrés de 1901 à 1911 a diminué plus qu'ailleurs dans notre province. La "Gazette" de Montréal affirme que la fréquentation scolaire est satisfaisante. L'Orateur appuie spécialement sur l'oeuvre accomplie par le parti libéral. Selon lui, après un quart de siècle d'administration libérale, l'armature de notre organisation scolaire est intacte, renforcée et complétée. Nos écoles confessionnelles datent de 1846 et elles sont restées telles qu'elles avaient été créées. C'est grâce au contrôle du prêtre et à celui des parents que ces écoles ont produit les résultats qu'on attendait de qu'elles sont demeurées telles qu'elles avaient été établies au début. M. Fortier affirme que le gouvernement libéral de Québec a fait preuve de traditionalisme en combattant "l'école laïque". L'Instruction obligatoire et autres manœuvres qui avaient pour but d'enlever à la surveillance des parents nos écoles professionnelles.

Le chef de l'Opposition approuve l'octroi aux écoles du rang. Il félicite le gouvernement d'avoir présenté cette mesure. M. Sauvé ne semble pas très en faveur des sections agricoles dans les écoles élémentaires. Il croit que le programme de ces écoles est très chargé. Selon lui, l'instituteur devrait s'occuper à développer chez l'enfant l'amour de la terre, la connaissance du rôle du cultivateur, elle devrait lui faire comprendre combien ce rôle est beau et important.

De nouveau, M. Sauvé demande des salaires raisonnables pour les instituteurs, un plus grand nombre d'inspecteurs et un meilleur salaire pour eux. Le secrétaire provincial ajoute quelques remarques et la Chambre vote certains crédits pour son département. Ces crédits comprennent \$215,000 pour être distribués parmi les écoles publiques en dehors des cités et villes, \$10,000 pour être distribués dans les municipalités pauvres et dans les centres de colonisation, \$30,000 pour les écoles protestantes pauvres. On a voté aussi \$25,000 pour l'encouragement aux beaux-arts \$6,000 pour le conseil de l'Instruction Publique et \$45,000 pour les écoles du soir et les écoles de coupe.

On a porté à \$10,000 la somme de \$7,000 qui était allouée pour les archives canadiennes. Plusieurs crédits ont été aussi votés par la Chambre qui ont été ensuite ajournés à lundi après-midi.

L'honorable Gaijeval a fait adopter un projet de loi concernant les grèves et contre-grèves. Le ministre du travail a expliqué que cette loi avait pour but de permettre aux parties qui soumettent une difficulté à un tribunal d'arbitrage de se faire assister par un arbitrage. C'est loi dit aussi que tous les ouvriers, même ceux qui enlèvent et transportent les déchets, pourront soumettre les différends à un tribunal d'arbitrage. Cependant aucun des arbitres ne

L'ITALIE ET LES DETTES DE GUERRE

Elle se déclare en faveur de l'application de la note Balfour

LES REPARATIONS

Le projet italien comporte une réduction de l'indemnité allemande

(Cable de la Presse Associée)

Rome, 15. — A une réunion du cabinet qui a eu lieu quelques heures seulement après son arrivée de Londres, le premier ministre Mussolini a déclaré que la conférence des premiers ministres alliés au sujet des réparations n'avait pas donné de résultats satisfaisants faute de préparation. Il a ajouté qu'il assisterait pas à la conférence de Paris à

LA COMMISSION METROPOLITAINE DE MONTREAL

Le projet de loi qu'elle soumet au comité des bills privés

LES COMMISSAIRES

Ils pourront recevoir une indemnité de pas plus de \$300

(Tribune de la presse)

Québec, 13 — Le comité des Bills Privés a adopté aujourd'hui, avec quelques amendements, le bill de la commission métropolitaine. La plus grande des clauses fut celle qui, sans discussion, mais par contre, il s'en trouva qui motivèrent d'importantes remarques surtout de la part de M. Irénée Vautrin, député de St-Jacques et du Dr Ernest Poulin, député de Laurier, qui prirent une large part aux délibérations.

M. Vautrin avait demandé, au début de la séance, la suspension de la clause quatre, afin de pouvoir l'étudier plus longuement et présenter, s'il y avait lieu, un amendement. Le député de St-Jacques prévoyait que la commission métropolitaine aurait le pouvoir d'augmenter, si elle le jugeait à propos, l'évaluation foncière de la métropole, chose à laquelle, avec son collègue le Dr Poulin, de Laurier, il se promettait de s'opposer énergiquement.

M. Vautrin revint donc à la charge vers la fin de l'étude du bill et après les explications fournies au comité par M. Laurendeau, avocat de la commission, il présenta un amendement, à l'effet que la commission pourra, si elle croit que l'évaluation faite dans une ou plusieurs municipalités, à l'exception de la cité de Montréal, n'est pas proportionnée à celle faite dans les autres, augmenter ou diminuer le total de l'évaluation d'une ou plusieurs municipalités du montant qui lui paraîtra juste pour établir une juste proportion entre tous les rôles d'évaluation.

La clause quatre, telle que rédigée dans le bill inclut la cité de Montréal et M. Vautrin dit qu'il n'est pas juste que la métropole, qui paie les cinq-sixièmes de toutes les dépenses de la commission, voie, en plus de ce, son rôle d'évaluation augmenté par cette commission qui ne vit pratiquement qu'à ses dépens.

Le député de St-Jacques fit remarquer cependant que la Commission, bien que Montréal soit exclu de cette clause, pourra et avec raison, exercer un certain contrôle sur certaines municipalités qui pourraient, le moment de déclarer le total de leur évaluation venu, faire une déclaration fautive ou malhonnête. Il répète qu'en tant que Montréal est concerné, il serait injuste de permettre à la commission d'augmenter son rôle d'évaluation, ajoutant que seul le certificat devrait suffire. « Je n'ai pas d'objection, dit-il, à ce que l'évaluation de Montréal serve de base à l'évaluation des autres municipalités, mais je m'oppose à ce que la commission métropolitaine ait le droit d'augmenter l'évaluation des propriétés de Montréal, ce qui serait abuser des propriétés qui déjà assument la presque totalité du coût de la Commission ».

M. Laurendeau voulut de nouveau expliquer la situation de la Commission, mais M. Vautrin insistant toujours, ainsi que le Dr Poulin qui de son côté refusait de voter en faveur de cette clause. Pendant qu'elle exposait les propriétés de Montréal à assumer des responsabilités dont ils pouvaient en toute justice être dispensés, l'hon. M. Taschereau suggéra que l'on ajoute à la clause quatre du bill, que la Commission devra donner aux municipalités dont elle décidera de changer l'évaluation, un avis, au moins trente jours avant que les dits changements soient suggérés à la Commission. De cette façon, les membres représentant la cité de Montréal et qui ont la majorité à la Commission Métropolitaine, auront le temps de se préparer et n'auront pas le raison pour s'absenter, le jour où le changement sera discuté.

Cet amendement suggéré par le premier ministre fut accepté et M. Vautrin, satisfait, parce que de cette façon, Montréal était protégé, vota en faveur, ainsi que le Dr Poulin. La première clause demandant de changer le nom de la commission métropolitaine de l'île de Montréal en celui de « la commission métropolitaine de Montréal » fut amendée de façon à ce que le nom de la commission soit l'ancien nom de la Commission Métropolitaine de Montréal.

M. Laurendeau expliqua que le changement était demandé par les banquiers et les courtiers qui doivent financer la commission et les municipalités affiliées. Ces banquiers et ces courtiers désiraient voir apparaître plus en vue le nom de la cité de Montréal et voir disparaître celui de l'île de Montréal. L'amendement répond à leur désir.

La clause trois pourvoyant à un mode de votation dans les cas d'emprunt pour les municipalités autorisées à le faire par la commission, fut ensuite adoptée. A l'avenir, six propriétaires-électeurs pourront exiger que le maire d'une municipalité demande le vote sur une question d'emprunt.

La clause quatre fut de nouveau discutée en ce qui concerne le paragraphe demandant que les municipalités soient autorisées, au lieu de produire à la commission, chaque année, copie de toutes leurs évaluations, à ne produire maintenant qu'un seul certificat, donnant le total de l'évaluation pour les différentes catégories. On adopta ce paragraphe sans discussion.

M. Laurendeau explique ensuite la clause six du bill. Il s'agit d'autoriser les municipalités soumises à la commission mais aussi régies par la loi des cités et villes, à effectuer des emprunts pour la construction de conduits d'eau ou la confection d'autres travaux, à la condition que les mêmes municipalités soient autorisées à imposer une taxe spéciale sur les propriétés des résidences ou édifices situés le long des rues au front desquelles ces conduits seront construits. Ce pouvoir est actuellement accordé aux municipalités qui ne sont pas régies par la loi des cités et villes, et la commission veut le pouvoir d'autoriser les autres municipalités sous son contrôle à bénéficier des mêmes privilèges. Cette clause fut encore adoptée sans discussion.

La dernière clause du bill fut ensuite soumise au comité. Elle de-

mandait qu'au lieu d'être basée sur la valeur des propriétés, la taxe spéciale imposée pour couvrir le coût de l'expropriation du boulevard Pie IX soit basée à l'avenir sur une base de front comme la chose est pratiquée généralement aujourd'hui.

M. Laurendeau expliqua que les propriétés riveraines dont les lots sont situés sur le boulevard Pie IX ne veulent pas construire, ne voulant pas être sujets à des taxes trop exorbitantes. Si la clause est adoptée, ces propriétaires pourront construire, sachant ne risquer rien et qu'ils n'auront pas plus de responsabilités à assumer que ceux qui ne possèdent que des lots vacants. Les membres du comité furent de cet avis et adoptèrent la clause six à l'unanimité.

M. Laurendeau proposa alors un amendement à l'effet que toutes les municipalités soumises au contrôle de la commission soient conjointement et solidairement responsables des emprunts effectués par ladite commission.

Le député de St-Jacques prévoyait que la commission métropolitaine aurait le pouvoir d'augmenter, si elle le jugeait à propos, l'évaluation foncière de la métropole, chose à laquelle, avec son collègue le Dr Poulin, de Laurier, il se promettait de s'opposer énergiquement.

M. Vautrin revint donc à la charge vers la fin de l'étude du bill et après les explications fournies au comité par M. Laurendeau, avocat de la commission, il présenta un amendement, à l'effet que la commission pourra, si elle croit que l'évaluation faite dans une ou plusieurs municipalités, à l'exception de la cité de Montréal, n'est pas proportionnée à celle faite dans les autres, augmenter ou diminuer le total de l'évaluation d'une ou plusieurs municipalités du montant qui lui paraîtra juste pour établir une juste proportion entre tous les rôles d'évaluation.

La clause quatre, telle que rédigée dans le bill inclut la cité de Montréal et M. Vautrin dit qu'il n'est pas juste que la métropole, qui paie les cinq-sixièmes de toutes les dépenses de la commission, voie, en plus de ce, son rôle d'évaluation augmenté par cette commission qui ne vit pratiquement qu'à ses dépens.

Le député de St-Jacques fit remarquer cependant que la Commission, bien que Montréal soit exclu de cette clause, pourra et avec raison, exercer un certain contrôle sur certaines municipalités qui pourraient, le moment de déclarer le total de leur évaluation venu, faire une déclaration fautive ou malhonnête. Il répète qu'en tant que Montréal est concerné, il serait injuste de permettre à la commission d'augmenter son rôle d'évaluation, ajoutant que seul le certificat devrait suffire. « Je n'ai pas d'objection, dit-il, à ce que l'évaluation de Montréal serve de base à l'évaluation des autres municipalités, mais je m'oppose à ce que la commission métropolitaine ait le droit d'augmenter l'évaluation des propriétés de Montréal, ce qui serait abuser des propriétés qui déjà assument la presque totalité du coût de la Commission ».

M. Laurendeau voulut de nouveau expliquer la situation de la Commission, mais M. Vautrin insistant toujours, ainsi que le Dr Poulin qui de son côté refusait de voter en faveur de cette clause. Pendant qu'elle exposait les propriétés de Montréal à assumer des responsabilités dont ils pouvaient en toute justice être dispensés, l'hon. M. Taschereau suggéra que l'on ajoute à la clause quatre du bill, que la Commission devra donner aux municipalités dont elle décidera de changer l'évaluation, un avis, au moins trente jours avant que les dits changements soient suggérés à la Commission. De cette façon, les membres représentant la cité de Montréal et qui ont la majorité à la Commission Métropolitaine, auront le temps de se préparer et n'auront pas le raison pour s'absenter, le jour où le changement sera discuté.

Cet amendement suggéré par le premier ministre fut accepté et M. Vautrin, satisfait, parce que de cette façon, Montréal était protégé, vota en faveur, ainsi que le Dr Poulin. La première clause demandant de changer le nom de la commission métropolitaine de l'île de Montréal en celui de « la commission métropolitaine de Montréal » fut amendée de façon à ce que le nom de la commission soit l'ancien nom de la Commission Métropolitaine de Montréal.

M. Laurendeau expliqua que le changement était demandé par les banquiers et les courtiers qui doivent financer la commission et les municipalités affiliées. Ces banquiers et ces courtiers désiraient voir apparaître plus en vue le nom de la cité de Montréal et voir disparaître celui de l'île de Montréal. L'amendement répond à leur désir.

La clause trois pourvoyant à un mode de votation dans les cas d'emprunt pour les municipalités autorisées à le faire par la commission, fut ensuite adoptée. A l'avenir, six propriétaires-électeurs pourront exiger que le maire d'une municipalité demande le vote sur une question d'emprunt.

La clause quatre fut de nouveau discutée en ce qui concerne le paragraphe demandant que les municipalités soient autorisées, au lieu de produire à la commission, chaque année, copie de toutes leurs évaluations, à ne produire maintenant qu'un seul certificat, donnant le total de l'évaluation pour les différentes catégories. On adopta ce paragraphe sans discussion.

M. Laurendeau explique ensuite la clause six du bill. Il s'agit d'autoriser les municipalités soumises à la commission mais aussi régies par la loi des cités et villes, à effectuer des emprunts pour la construction de conduits d'eau ou la confection d'autres travaux, à la condition que les mêmes municipalités soient autorisées à imposer une taxe spéciale sur les propriétés des résidences ou édifices situés le long des rues au front desquelles ces conduits seront construits. Ce pouvoir est actuellement accordé aux municipalités qui ne sont pas régies par la loi des cités et villes, et la commission veut le pouvoir d'autoriser les autres municipalités sous son contrôle à bénéficier des mêmes privilèges. Cette clause fut encore adoptée sans discussion.

La dernière clause du bill fut ensuite soumise au comité. Elle de-

mandait qu'au lieu d'être basée sur la valeur des propriétés, la taxe spéciale imposée pour couvrir le coût de l'expropriation du boulevard Pie IX soit basée à l'avenir sur une base de front comme la chose est pratiquée généralement aujourd'hui.

M. Laurendeau expliqua que les propriétés riveraines dont les lots sont situés sur le boulevard Pie IX ne veulent pas construire, ne voulant pas être sujets à des taxes trop exorbitantes. Si la clause est adoptée, ces propriétaires pourront construire, sachant ne risquer rien et qu'ils n'auront pas plus de responsabilités à assumer que ceux qui ne possèdent que des lots vacants. Les membres du comité furent de cet avis et adoptèrent la clause six à l'unanimité.

M. Laurendeau proposa alors un amendement à l'effet que toutes les municipalités soumises au contrôle de la commission soient conjointement et solidairement responsables des emprunts effectués par ladite commission.

Le député de St-Jacques prévoyait que la commission métropolitaine aurait le pouvoir d'augmenter, si elle le jugeait à propos, l'évaluation foncière de la métropole, chose à laquelle, avec son collègue le Dr Poulin, de Laurier, il se promettait de s'opposer énergiquement.

M. Vautrin revint donc à la charge vers la fin de l'étude du bill et après les explications fournies au comité par M. Laurendeau, avocat de la commission, il présenta un amendement, à l'effet que la commission pourra, si elle croit que l'évaluation faite dans une ou plusieurs municipalités, à l'exception de la cité de Montréal, n'est pas proportionnée à celle faite dans les autres, augmenter ou diminuer le total de l'évaluation d'une ou plusieurs municipalités du montant qui lui paraîtra juste pour établir une juste proportion entre tous les rôles d'évaluation.

BRILLANTES PERSPECTIVES A LAUSANNE

On croit que le traité de paix sera signé vers la mi-janvier

LE PATRIARCHE GREC

Les Turcs insistent encore pour qu'il soit déporté de Constantinople

(Câble de la Presse Associée)

Lausanne, 14. — Bien que la Turquie se soit montrée conciliante aujourd'hui sur la grave question d'accepter quelque forme de surveillance de l'extérieur au sujet du traitement accordé aux populations chrétiennes résidentes en Turquie, elle n'en a pas moins insisté sur la déportation de Constantinople du patriarche grec et du clergé orthodoxe grec.

C'est une des plus importantes questions soumises à la conférence de Lausanne. C'est autour d'elle que gravitent tous les différends historiques et religieux entre chrétiens et musulmans. Vu que les Turcs considèrent Constantinople comme leur ville sainte, ils sont opposés à ce que cette ville serve de siège permanent au pontife de l'Eglise chrétienne grecque. Ils maintiennent que Rome ou Athènes devrait être choisie de préférence à Constantinople.

La question du patriarche grec a été soulevée par les délégués alliés à la séance de la sous-commission sur l'échange des populations et cet après-midi le représentant ottoman se leva immédiatement et déclara le départ du patriarche grec et celui-ci s'était occupé de politique au détriment de l'Empire ottoman.

Un très vif débat s'en suivit. Le délégué grec avertit la sous-commission que la Grèce ne consentirait jamais au départ du patriarche et refuserait probablement de signer tout traité qui autoriserait une telle mesure. L'assemblée fut ajournée un peu à la hâte, mais une autre tentative d'en arriver à un accord sera faite dans un jour ou deux. En annonçant aujourd'hui qu'elle était prête à entrer dans la Société des Nations, la Turquie a prouvé le contrôle de la Société sur les populations chrétiennes en Turquie. Les Puissances favorisaient la nomination d'une commission spéciale internationale pour contrôler le statut des grecs, des arméniens et autres chrétiens en Turquie, mais elles sont satisfaites aujourd'hui de voir que la Turquie accepte l'intervention de la Société des Nations. Les développements qui se sont produits aujourd'hui, malgré l'entêtement des Turcs sur la question du patriarche et l'échange de population, ont donné l'impression que la paix sera réellement signée à Lausanne. Lord Curzon a déclaré qu'il s'attendait à voir la Turquie entrer dans quelques semaines dans la Société des Nations, ce qui signifie que le traité de Lausanne, à moins d'événements inattendus, sera signé avant le milieu de janvier.

Lausanne, 14. — La déclaration de Lord Curzon faite avec grand enthousiasme, à l'effet qu'il espérait, après le discours très conciliant d'Ismet pacha, voir la Turquie entrer d'ici à quelques semaines dans la Société des Nations, a électrisé la conférence.

Les paroles de Lord Curzon ont soulevé de nombreuses discussions à l'effet de savoir si une séance spéciale de la Société des Nations ne sera pas convoquée pour admettre la Turquie si elle se décide rapidement à signer la paix. Il n'y aura pas de séance régulière de la Société avant le mois de septembre.

Ismet a été ferme aujourd'hui dans sa déclaration qu'un échange obligatoire de populations devrait avoir lieu entre la Turquie et la Grèce et en dépit des appels de Lord Curzon et de l'ancien premier ministre Venizelos, il n'a pas paru vouloir céder sur ce point.

Durant la longue revue qu'il a faite du problème des minorités Ismet pacha a déclaré que l'histoire de la Turquie depuis l'époque de Mohammed II avait amplement démontré que les populations en minorité, par l'abus constant des privilèges qui leur étaient accordés et en servant d'instruments aux intérêts étrangers, étaient devenues les déplorables résultats de la politique turque. Lord Curzon avait demandé comment il se faisait que sur 3,000,000 d'Arméniens résidents en Turquie, 130,000 seulement restaient à l'heure actuelle et pourquoi 60,000 de ces derniers avaient émigré de la Cilicie. Il doit y avoir erreur, a dit Ismet, car il n'existe pas de statistiques turques montrant que 3,000,000 d'Arméniens aient jamais vécu dans le pays. De fait, les évaluations turques fixent à pas plus de 1,500,000 le nombre des Arméniens qui ont été en Turquie et Ismet a déclaré qu'il était certain qu'il n'y avait pas 3,000,000 d'Arméniens dans le monde entier.

Ismet a maintenu que les Arméniens avaient quitté la Cilicie avant le départ des troupes françaises et malgré les conseils des autorités françaises et que, de plus, ils avaient fui contre leur propre gré à la demande du comité révolutionnaire arménien, qu'ils craignaient. Si le nombre des Arméniens avait diminué cela était dû aux différentes guerres y compris celles qui avaient été imposées à la Turquie et qui avaient transformé en désert la plus riche partie de l'Anatolie.

« Le résultat de ces guerres désastreuses » a ajouté Ismet, « est que deux millions et demi de musulmans manquent à l'appel ». Parlant de la demande de l'Entente pour un foyer national arménien, le délégué turc a déclaré que d'autres pays avaient pour établissement d'un tel foyer, des possessions territoriales et des facilités bien supérieures à celles dont disposait la Turquie. Aucune partie de la Turquie ne serait mise de côté pour les arméniens.

Lord Curzon avait dit que la Grande-Bretagne ne craignait pas la surveillance de la Société des Nations pour les minorités de ses colonies, parce qu'elle avait les mains nettes. La Turquie, qui a repoussé les demandes causées par l'émigration étrangère à ses mains parfaitement nettes », a dit Ismet. La délégation turque a-t-elle en terminant, a constamment fait preuve de bonne volonté et a fait des concessions pour la paix du monde et si la Conférence de Lausanne est un fiasco, ce ne sera pas sa faute.

TOUT LE CAPITAL A ETE SOUSCRIT

C'est ce que déclare M. Duke au sujet du projet de

LA GRANDE DECHARGE

(Dépêche de la Presse Associée)

New-York, 17. — Un gros projet de développement de pouvoir hydraulique, que l'on considère comme le plus considérable qui ait jamais été entrepris sur le continent américain, a été lancé dans la province de Québec par un groupe de financiers canadiens et américains. Ce développement comprend l'utilisation du pouvoir hydraulique du lac St-Jean et de la rivière Saguenay et ceux qui sont à la tête du mouvement sont James B. Duke, le manufacturier de tabac bien connu et Sir William Price, directeur de la maison Price Frères, manufacturiers de papier à journal.

Une compagnie capitalisée à \$25,000,000 a été formée avec une charte canadienne et toutes les actions ont été souscrites par M. Duke et ses associés américains et par Sir William Price et ses associés canadiens. Quelques-uns des détails de ce grand projet ont été annoncés par M. Duke ici aujourd'hui. Ce projet comprend une production totale d'énergie de plus de 1,200,000 c.v., dit-il, dont la première partie s'élevant à 400,000 sera prête pour l'exploitation en 1925.

Les projets comprennent aussi la construction de deux usines électriques. La première sera située à l'endroit où le lac prend sa source à la source de la rivière qui fournira 400,000 c.v. et l'autre usine fournira les autres 800,000 c.v.

La dernière usine sera construite à environ 22 milles de la rivière, à un endroit où la marée se fait sentir à quelques milles du point de départ actuel de la navigation. M. Duke a déclaré que les travaux avaient déjà commencé sur le site où sera construite l'usine au point de jonction du lac et de la rivière.

M. Duke a aussi annoncé que la compagnie Price Frères avait signé un nouveau contrat avec un contrat pour 200,000 C. v. qui seront utilisés dans son usine à papier. Il a de plus annoncé que la compagnie de papier, grâce à la nouvelle énergie électrique qui va être disponible, va construire de nouvelles usines qui feront de la compagnie la plus forte productrice de papier à journal du monde entier.

Il s'écoulera deux ans, d'après M. Duke, avant que cette nouvelle énergie électrique puisse être distribuée. Dans l'interval, le projet comprendra la construction d'un chemin de fer qui aboutira aux usines des chemins de fer nationaux.

Pour assurer une pression d'eau continue même par les plus grands frois, des digues seront construites pour permettre à l'eau d'arriver sans arrêt aux turbines en passant sous une épaisse couche de glace plus grande que toute celle qui a pu être enregistrée jusqu'ici. M. Duke et quelques-uns de ses associés viennent de revenir d'un voyage au Canada.

Il a été déclaré qu'il avait conçu ce projet en 1912. Il a pu être mis à exécution grâce à l'aide que nous avons reçue de l'honorable M. Taschereau, le premier ministre de la province de Québec, qui a prévu que ce projet contenait des possibilités illimitées pour le développement des ressources naturelles de sa province.

Près du site des usines, Price Frères ont, d'après M. Duke, acquis 8,000 milles carrés de limites à bois pour l'exploitation desquelles on utilisera l'énergie électrique produite par ces usines.

Un constable est tué en pleine rue

(Dépêche de la Presse Associée)

St-Catharines, Ont., 17. — Le constable de nuit Joseph Trueman a été tué à quatre heures, ce matin, sur la rue principale. Quatre personnes ont été témoins du meurtre mais la police, malgré ses recherches, n'a pu encore opérer d'arrestation.

A 3 heures 50, le constable Trueman était à monter sa garde. Un autre constable, nommé Morey, l'entendit tout-à-coup crier : « Quel est ce vous faites là, vous ? » La seule réponse qu'entendit Morey fut six ou huit détonations. Quand Morey fut rendu sur les lieux, il trouva Trueman frappé de trois balles et gisant dans la neige, alors que son meurtrier fuyait par la rue Claremont. La neige épaisse qui tombait empêchait la police de retrouver ses traces. Trueman avait reçu une balle dans le poignet, une autre au-dessous du cœur, et la troisième, sous le bras gauche.

Les Hons. MM. Fielding et Lapointe à Londres

(Câble de la Presse Associée)

Londres, 17. — MM. Fielding et Lapointe, ministres du Canada, qui viennent de terminer en France les négociations du traité franco-canadien, sont revenus à Londres, hier soir.

Interrogé par la Presse Canadienne, M. Fielding a refusé d'ajouter d'autres détails à ceux déjà publiés sur le traité commercial franco-canadien, mais il a ajouté que le texte complet du traité serait publié à une date qu'on allait bientôt fixer.

Toutefois, la Presse Canadienne a pu s'assurer que les deux nations intéressées sont satisfaites du traité. MM. Fielding et Lapointe continuent de correspondre avec la Belgique et l'Italie au sujet des relations commerciales, mais on ne s'attend pas à ce que des résultats immédiats soient obtenus. M. Fielding croit pouvoir partir pour le Canada, entre Noël et le Jour de l'An.

ON LUI VOLE SES VETEMENTS

(Dépêche de la Presse Associée)

Minneapolis, 17. — Des voleurs ont enlevé les habits et l'argent de Joseph Kone, Vancouver, ne laissant que dernier vêtement de ses vêtements. Kone a été obligé de retourner chez lui de bonne heure ce matin, peu habillé comme il se trouvait, par un froid zéro.

Avant d'arriver chez lui, Kone s'était arrêté à plusieurs maisons, mais les occupants de ces maisons, effrayés de son accoutrement, ne lui avaient pas permis d'entrer. La police a été avertie.

INDEMNITE ET DETTES DE GUERRE

M. Bonar Law a fait hier d'importantes déclarations à ce sujet

LA NOTE BALFOUR

Le gouvernement anglais est revenu sur sa décision et il s'y conformera

(Câble de la Presse Associée)

Londres, 14. — Le premier ministre Bonar Law, dans une importante déclaration qu'il a faite aujourd'hui à la Chambre des Communes, s'est déclaré franchement en faveur de la politique de la note Balfour, qui comporte un règlement des dettes interalliées par une annulation générale de ces dettes, l'Angleterre de son côté, abandonnant sa part de réparations dues par l'Allemagne. Le premier ministre a, de la sorte, indiqué que le nouveau gouvernement, en dépit de sa première déclaration qu'il ne Balfour n'existerait plus tout au moins aux yeux du gouvernement britannique et qu'il ne se considérerait pas lié par cette note, suivrait la même politique que l'administration précédente.

Le reste du discours de M. Bonar Law s'adressait clairement à la France et aux Etats-Unis. « La France pour celle-ci usait de modération dans ses rapports avec l'Allemagne, sous prétexte que ce pays est à la veille de la banqueroute; aux Etats-Unis pour rétablir l'aide et leur coopération dans le règlement du problème ardu des réparations et des dettes interalliées ».

Un autre passage important du discours du premier ministre est le sommaire tableau qu'il a tracé de l'avenir économique et industriel de l'Angleterre si l'amélioration tant attendue de la situation commerciale ne se produisait pas.

Le premier ministre a exposé la position difficile dans laquelle se trouvait placée l'Angleterre avec de très lourds impôts qui paralysaient les entreprises industrielles et provoquaient une terrible crise du chômage. « Un problème qui faisait d'abord, qu'il ne devait pas y avoir d'occupation militaire de territoire allemand qui ne servirait qu'à paralyser d'avantage le commerce européen sans produire de résultats monétaires et qui le forçait de plus à avouer franchement que l'Angleterre ne pourrait pas payer la dette américaine si elle ne recevait rien de l'Europe ».

Les points principaux du discours du premier ministre ont porté sur les prévisions injustes que parce que l'Angleterre avait fait des sacrifices pour poursuivre la voie qu'elle était tracée, elle devait payer ses dettes, alors que d'autres qui n'avaient fait aucun sacrifice n'y seraient pas tenus, et à l'avertissement qu'une réduction trop subite du papier-monnaie en Allemagne mettrait ce pays en proie au chômage dont souffrent actuellement d'autres nations. Dans le débat qui a suivi la harangue du premier ministre, le discours le plus remarquable a été celui de M. James Ramsay MacDonald, le chef ouvrier.

M. Lloyd George a aussi parlé, mais s'est contenté d'approuver brièvement les déclarations de M. Bonar Law. M. MacDonald a, au contraire, a exposé clairement la politique du parti ouvrier. Il a maintenu que les Etats-Unis détenaient la clef de la situation et étaient le seul pays qui pût aider la Grande-Bretagne. Il différait cependant d'opinion avec le premier ministre en ce sens qu'il n'était pas d'avis de trop mêler les questions de réparations et de dettes interalliées. Il a admis que l'Allemagne possédait d'énormes possibilités industrielles mais qu'il ne fallait pas la brusquer pour qu'elle ne suivît l'exemple de l'Autriche en faisant banqueroute.

Déclarant que les réparations étaient la bête noire aussi bien de ceux qui payaient que de ceux qui recevaient, le chef ouvrier a dit que la vraie question n'était pas de savoir si l'Allemagne était en état de payer, mais ce que les Alliés pouvaient se contenter de recevoir et que même si l'Allemagne payait le plein montant, ce ne serait pas à l'avantage des Alliés de l'accepter.

La France devait se rappeler que l'Angleterre devait s'occuper de son propre commerce et que, tant que des pénalités militaires interviendraient avec les projets économiques, la paix serait impossible.

E. D. Morel, un pacifiste notoire, a maintenu qu'il serait ridicule de dire que l'Allemagne n'avait rien versé et a déclaré que, y compris le coût des armées d'occupation, les paiements en argent qu'elle avait faits jusqu'ici, ses livraisons de charbon, la reddition de sa marine marchande et autres, elle avait déjà versé l'équivalent de 1,000,000,000, ou le quadruple de l'indemnité payée par la France en 1870.

Un des points saillants du débat a été l'unanimité avec laquelle la Chambre a appuyé le gouvernement. La présentation des questions rédigées ensembles par MM. MacDonald, Asquith et Lloyd George, a constitué une innovation dans la procédure parlementaire, étant donné surtout que toutes ces questions avaient précédemment été soumises au premier ministre. De même après le discours de M. Bonar Law, MM. Asquith et Lloyd George se consultèrent et décidèrent qu'ils n'avaient pas lieu de parler vu qu'ils étaient entièrement d'accord avec les déclarations du premier ministre. De fait, M. Lloyd George déclara ses notes et ne prit part au débat que pour répondre aux critiques de M. Morel.

M. Bonar Law, comme d'habitude, parla sans aucune note ou sans aide-mémoire préparée à l'avance. L'opinion des membres de la Chambre ce soir est que l'unanimité peu ordinaire avec laquelle la Chambre avait approuvé les déclarations du gouvernement, ne manquerait pas d'avoir une grande portée sur la conférence qui doit avoir lieu à Paris le 2 janvier prochain.

LA POLITIQUE ANGLAISE

La déclaration de M. Bonar Law a été faite à propos de certaines questions posées par Sir John Simon après consultation avec M. Asquith, Lloyd George et J. Ramsay MacDonald chef du parti ouvrier. Ses questions sont les suivantes :

Quelle est l'attitude du gouvernement au sujet de la suggestion faite qu'un moratorium, permis par les alliés par rapport au paiement des réparations, soit accompagné d'un plan de grande contrôle exercé par les alliés sur l'Allemagne, soit que ce contrôle

soit exercé sur les mines ou forêts ou sur l'occupation d'une plus grande partie du territoire allemand, en particulier, la Vallée de la Ruhr ?

Quelle est l'attitude du gouvernement anglais au sujet du désir manifesté par la France de prendre sous sa direction pareil mouvement ?

Quel est, au point de vue du gouvernement, la relation entre la discussion des réparations et l'adoption d'une action individuelle par l'un ou l'autre des pays alliés ?

En réponse, le premier ministre Bonar Law a dit : « Je crois que nous devons envisager ces questions en nous mettant au point de vue de la France. Que est ce point de vue ? L'Allemagne a promis de payer de fortes sommes en réparation et elle n'a rien payé encore ».

Depuis, nous avons eu une conférence sur conférence et quel a été le résultat ?

Aur chaque conférence, nous nous sommes trouvés en plus mauvais position qu'auparavant pour obtenir de l'argent de l'Allemagne ».

Les Français vont plus loin. Ils disent que l'Allemagne a laissé tomber le taux de son change pour ne pas s'acquitter de sa dette de propos délibéré. Honnêtement, je ne puis partager cette manière de voir, pour la raison qu'en adoptant une méthode de résistance passive, elle pourrait éviter indéfiniment de payer l'indemnité. Mais on peut dire que du point de vue français, l'extension du papier-monnaie a permis à des groupes importants d'industriels qui sont tout-puissants en Allemagne, de réaliser des fortunes considérables, bien qu'il fut entendu avec le gouvernement allemand que rien de semblable ne devait se produire et que l'argent devait toujours être disponible pour payer les réparations.

Il n'y a aucun doute cependant que, si l'Allemagne avait eu sa tête de face à la situation, elle ne se serait pas contentée de ne payer que le minimum de sa dette, mais qu'elle aurait dû établir les finances du pays sur des bases solides. Cela n'a jamais été tenté. Peut-être n'était-ce pas leur politique, peut-être étaient-ils trop faibles, mais tel n'en est pas moins le résultat ».

Le premier ministre a déclaré qu'à l'étranger, on était d'opinion que l'Angleterre n'avait aucun intérêt dans la question des réparations et qu'elle pouvait bien se permettre de réduire non seulement à sa part des réparations mais aussi aux sommes qui lui sont dues par les pays européens, tout en payant un montant énorme aux Etats-Unis.

Il ne voulait pas énoncer l'indemnité car à l'adresse des Etats-Unis parce qu'il était d'opinion que les Etats-Unis étaient plus rapprochés aujourd'hui de la Grande-Bretagne au point de vue idéal et qu'ils étaient entrés dans la guerre sans aucune idée de gain, mais simplement pour aider la France dans la lutte pour la paix qu'il avait entreprise. Il ne pouvait en conséquence rien dire contre les Etats-Unis, mais il ne pouvait pas laisser passer les faits sous silence.

M. Bonar Law rappela ensuite comment, le jour même où les Etats-Unis entrèrent en guerre, il dut, en sa qualité de chancelier de l'Echiquier, expliquer au cabinet impérial que la Grande-Bretagne était à bout de ressources, ayant épuisé toutes ses garanties pour obtenir des munitions.

Continuant, il dit qu'il se sentait sûr qu'il n'existerait personne au monde qui put prétendre qu'il était juste que dans ces circonstances, l'Angleterre fût appelée à se charger d'activer des paiements après s'être ainsi aliée. Il fit remarquer qu'il était impossible pour l'Angleterre de payer la dette américaine si elle ne recevait rien de l'Allemagne, de la France ou de l'Italie.

Il continua à montrer que la Grande-Bretagne avait obtenu une forte position budgétaire et une puissante organisation financière aux dépens des contribuables mais, à-t-il demandé, put-on s'imaginer que ces énormes sommes d'argent pourraient avoir été enlevées à l'industrie sans mettre sérieusement en danger notre expansion industrielle ?

« Si nous avions adopté des méthodes différentes,

DUVAL A-T-IL ETE AU LAC SAINT-JOSEPH?

Un employé du Canadien-Nord ne peut le reconnaître positivement

NOUVEAUX TEMOINS

Mme Baribeau, interrogée n'a révélé aucun fait nouveau

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Québec, 14. — L'hon. L. A. Taschereau, premier ministre de la province de Québec, et M. Arthur Sauvé, chef de l'opposition, se sont réunis à paraître devant la commission royale enquêtant sur le meurtre de Blanche Garneau. L'on s'attend à ce que M. Taschereau accepte l'invitation, parce qu'il en a souvent exprimé le désir devant la Chambre, ainsi que M. Sauvé qui a toujours déclaré qu'on ne devait rien épargner pour connaître la vérité sur ce point.

La commission a été nommée, on se le rappelle, pour rechercher si le gouvernement avait fait tout ce qui était possible pour retrouver les meurtriers de Blanche Garneau, ou si quelque personne avait été protégée à ce sujet.

L'hon. M. Taschereau et M. Sauvé ne seront probablement appelés qu'après qu'un certain nombre de témoins auront été examinés par les avocats du public, John A. Sullivan, Eusèbe Belleau, Armand Lavergne, C.R., L. G. Belley, C.R., ce dernier n'ayant pas encore cru nécessaire de dire à la commission qui il représentait.

Un autre témoin important qui sera appelé probablement, J. C. Langlois, avocat de Buckingham, et candidat conservateur aux récentes élections de Labelle.

Les avocats du département du procureur-général ont fait actuellement comparaitre presque tous leurs témoins, à l'exception de trois, et ils ont annoncé aux autres avocats qu'ils pourraient maintenant faire comparaitre leurs témoins. On croit qu'il n'y aura pas moins de quatre-vingts témoins susceptibles de comparaître pour la défense, mais jusqu'ici, il n'y a que quinze témoins envoyés. La commission ne se réunira, en prochain séance, que lundi.

M. Armand Lavergne, C.R., après avoir refusé d'être assésé en anglais, a demandé qu'on arrête Henri Duval et qu'il fut jugé pour le meurtre de Blanche Garneau.

Madame Baribeau, la belle-mère de Blanche Garneau, a été interrogée, à la séance d'après-midi, et les autres témoins ont été des détectives qui ont travaillé dans l'affaire Garneau.

Au commencement de la séance de l'après-midi, le détective Larivière, de la police provinciale de Québec, a été de nouveau appelé à témoigner. Transquillé par Armand Lavergne, il a assuré n'avoir jamais lu le rapport de l'enquête du coroner. Il avait arrêté un nommé Bill Jeffrey pour accusation de vol. Larivière a expliqué que ce n'était qu'un prétexte pour amener Jeffrey à Montréal et le confronter avec Duval, pour voir si ce dernier ne le reconnaissait pas. Le témoin a ajouté qu'il ne pouvait pas dire qu'il avait fait l'accusation de vol contre Jeffrey ni devant quel magistrat elle avait été faite.

E. Lavoie, un vendeur de billets du Canadien-Nord, a été le témoin suivant. Sa déposition s'est bornée à dire qu'au mois de juillet 1920, il y avait un train arrivant de St-Raymond à Québec à 7.25 p.m. et que les lundis, jeudis et samedis, un autre train laissait Québec pour St-Raymond à 9.45 p.m.

Madame Baribeau, qui avait été amenée à la Cour en voiture à cause de sa santé, a été ensuite appelée à témoigner. A. Eugène Lafleur, du département du procureur-général, elle a déclaré que Blanche Garneau était disparue le 22 juillet 1920. Sa fille adoptive partait pour l'ouvrage, chaque matin à 8 heures et ne revenait que le soir, à 6 heures 30. Elle ne venait pas dîner. Quand Blanche n'était pas venue à la maison, le 22 au soir, Madame Baribeau n'en avait pas été surprise, car la jeune fille avait dit en partant, le matin, qu'elle irait peut-être, le soir, chez sa tante Delisle. Le lendemain, lorsque Madame Delisle lui avait appris que Blanche n'était pas allée chez elle la veille, elle avait alors commencé à la chercher. Avec Madame Delisle, elle avait refait le chemin que parcourait Blanche d'ordinaire, mais elles n'avaient pu découvrir la moindre trace de Blanche.

Blanche, a dit Madame Baribeau, était une bonne enfant, qui ne "sortait" pas le soir, n'avait pas d'amis, sauf une demoiselle Boucher, sa seule amie intime.

Avez-vous d'autres renseignements que vous pourriez donner à la commission? a demandé M. Lafleur.

Aucun, a répondu le témoin.

Qui vivait avec vous, dans le temps?

Seulement mon mari.

Votre fils était-il à la maison?

Non, il était parti pour quinze jours.

N'avez-vous jamais reçu de l'argent de quelqu'un pour garder le silence ou empêcher les recherches au sujet du meurtre? a demandé encore M. Lafleur.

Jamais un sou de personne, a répliqué le témoin.

A. G. Bellenu, Madame Baribeau a dit que la seule photographie qu'elle avait de Blanche était une avec Blanche et une autre avec son cousin un nommé Couture. M. Couture était à Matane lors de la disparition de Blanche et était resté là longtemps auparavant. A. Armand Lavergne, le témoin a encore déclaré que Blanche ne parlait ni ne comprenait l'anglais.

En réponse à une question de M. Belley, Mme Baribeau a dit qu'elle ne se rappelait pas que Blanche ait jamais dit en sa présence qu'elle avait peur, en passant en certains endroits, en revenant à la maison, le soir, d'un homme dont elle aurait mentionné le nom.

Henri Duval, l'homme qui avait avoué avoir été présent au crime, a de nouveau été questionné par Armand Lavergne afin de savoir s'il se rappelait avoir acheté un billet pour Lac St-Joseph, vers la fin de juillet 1920.

"Je n'ai jamais acheté de billet pour Lac St-Joseph", a dit Duval.

M. Lavergne a alors demandé à M. Lavoie, vendeur de billets pour le Canadien-Nord s'il se rappelait avoir vendu à Duval un billet pour Lac St-Joseph, vers la fin de juillet, 1920. M.

DIMINUER LE NOMBRE DES SYNDICS

C'est la suggestion de M. L. A. Cannon, M.P.P.

(Tribune de la presse)

Québec, 14. — La Chambre a adopté, cet après-midi, la résolution soumise la semaine dernière par M. Louis Létourneau, député de Québec-Est, demandant à la législature de condamner la loi actuelle des faillites et d'en recommander l'abrogation ou du moins la modification au parlement fédéral.

Le débat auquel l'hon. M. Perrault et M. Louis Létourneau ont pris part lors de la présentation de la motion s'est donc continué cet après-midi et après que le chef de l'opposition eut expliqué ses vues sur la question, M. L. Cannon, député de Québec-Centre, termina la discussion par des remarques fort opportunes qui lui valurent les applaudissements prolongés de toute la Chambre. Dans ses remarques, M. Cannon a demandé qu'on diminue le nombre des syndics.

M. Sauvé a appuyé la motion de M. Létourneau et a félicité l'honorable M. Perrault de l'attitude qu'il a prise à ce sujet. Il est d'opinion que cette loi des faillites est une loi néfaste et qu'elle incite à la malhonêteté. Cette loi permet à tout homme qui ne veut pas faire honneur à ses affaires de se mettre en liquidation.

Le chef de l'opposition a, cependant, à savoir si le gouvernement fédéral a porté attention à une motion semblable de M. Létourneau avait présentée l'an dernier et que la Chambre avait adoptée.

La nouvelle Chambre de Nouvelle-Zélande

(Cable de la Presse Associée)

Wellington, N. Z., 14. — Les résultats complets des élections fédérales tenues le 7 décembre indiquent que le parti du gouvernement sous la direction du premier ministre W. F. Massey, compte maintenant 38 députés élus, l'opposition libérale, 20 et le parti ouvrier 17, plus cinq indépendants. Dans la dernière Chambre, le gouvernement comptait 48 partisans contre 32 représentants des autres partis. La majorité du gouvernement est donc réduite de 10.

Une partie de la presse du gouvernement libéral et de l'opposition réclame la fusion des deux principaux partis, gouvernemental et libéral, contre les ouvriers, car elle maintient qu'il y a peu de différence entre les programmes des deux partis. Les ouvriers ne sont pas opposés à une telle fusion vu que, dans ce cas, ils constitueraient l'opposition.

Le premier ministre et le chef libéral Wilford ne veulent rien dire à ce sujet avant d'avoir consulté leurs partisans.

LA DISSOLUTION N'ENTRAINAIT PAS LA LIBERATION

Le coassocié avait droit à son travail pendant la durée de la société

LE JUGE ARCHER

On avait continué les préparatifs après le départ d'un des membres

Un jugement rendu par le juge Archer, hier, en Cour supérieure, porte sur certaines obligations des associés entre eux. Le ressort de ce jugement que les coassociés ou encore ceux qui ont décidé de former une société sont responsables, s'ils laissent tomber le projet à l'eau, des dépenses ou du travail fait par un des membres pour l'exploitation de la société. La décision est intervenue dans une cause de Maurice Sloan vs Samuel A. Ritz et autres.

Le demandeur voulait se faire rembourser \$500 en dommages pour les démarches et le travail qu'il avait faits. Les parties, voulant former une société, avaient conclu une entente, le 15 juillet 1915, en vertu de laquelle on convenait d'ouvrir une manufacture de chaussures à Montréal et de l'exploiter incessamment.

S'appuyant sur cette entente, le demandeur fit diverses démarches. Il vit en même temps à la procuration de plusieurs accessoires pour le fonctionnement de l'établissement. Il ne s'était écoulé que quelques jours et la manufacture n'était pas encore en opération, que les défendeurs firent savoir à Sloan qu'ils avaient décidé de mettre fin à la société sur-le-champ, retirant leur concours.

La réclamation était basée sur ce refus des défendeurs de continuer la société. Les défendeurs représentaient qu'ils n'avaient pu continuer l'entreprise, alléguant qu'un nommé W. Simons, qui avait consenti à se porter associé tout d'abord, avait ensuite décidé de se retirer et qu'il avait été entendu de leur consentement réciproque de laisser tomber l'entreprise.

Les défendeurs se basaient sur ce consentement pour décliner toute responsabilité.

La Cour n'a pas tenu compte de cette prétention, en constatant que les défendeurs, même après le départ de Simons, n'en avaient pas moins continué l'installation de la machine dans leur établissement et autres préparatifs pour l'exploitation de l'entreprise qui faisait le projet de la société.

Il avait été prouvé à l'instruction de la cause que le demandeur avait dépensé beaucoup de temps et de travail dans ce but. Or, remarque le juge, les défendeurs, après avoir laissé travailler le demandeur un certain temps, l'ont notifié qu'ils n'entendaient plus l'avoir pour travailler pour eux. De ce fait, le demandeur a perdu cinq semaines de son temps et il a subi des dommages que la Cour évalue à \$120.

Les défendeurs ont été condamnés conjointement et solidairement à payer cette somme au demandeur.

LE CANADA est imprimé et publié par LA CIE DE PUBLICATION DU CANADA, Limited, dont M. J. L. Cannon est le Gérant-Général, au bureau No 78, rue Saint-Jacques.

LA LOI SCOTT RAPPELEE DANS MISSISQUOI

Le referendum donne une majorité de 1328 en faveur du rappel

(Dépêche spéciale)

Farnham, 14. — Le referendum tenu dans le comté de Missisquoi pour le rappel de la loi Scott a obtenu une majorité de 1328 voix. Depuis l'hiver 1915-1916, la loi Scott prohibait dans le comté toute vente de liqueurs. A elle seule la ville de Farnham a donné une majorité de 936 voix. Toutes les paroisses ont également exprimé une majorité pour le rappel de la loi fédérale. Le nombre des votants dans dix-sept paroisses et deux villes s'éleva à 10,300. Le dépouillement du scrutin, ce soir, accuse les majorités suivantes: Farnham (ville), 805; Farnham (village), 131; Bedford, 10; Cowansville, 4; Sweetbros, 10; Notre-Dame de Stanbridge, 60; Stanbridge (station), 92; Philipsburg, 100; Frelighsburg, 90; Clarenceville, 50. Total, 1,328.

Dans son témoignage, M. Lapointe a démontré que les affirmations de M. Sauvé que le "Le Canada" retirait, par les annonces du journal d'Agriculture, des sommes considérables dont il jouissait sans en faire bénéficier le gouvernement, ne sont aucunement basées sur les faits.

M. Lapointe a déclaré sous serment que le produit de la publication du journal d'Agriculture suffit à peine pour rencontrer les dépenses considérables encourues par cette publication. En 1921 par exemple, le journal d'Agriculture, par ses opérations, enregistra un déficit d'environ deux mille dollars. Ce déficit n'a pas été comblé, mais le journal put obtenir du gouvernement une somme additionnelle de quinze cents dollars en paiement du surplus du coût des vignettes publiées à la demande du département d'Agriculture.

Le gérant du "Canada" a aussi déclaré que le léger surplus des recettes du journal d'Agriculture sur les dépenses ne peut être réellement considéré comme un surplus, si l'on inclut dans les déductions l'intérêt sur le capital investi, l'amélioration de l'outillage et du journal en général. Le journal d'Agriculture peut bien mieux enregistrer des déficits que des surplus et ce dernier cas n'est pratiquement jamais produit. Toutefois, le gouvernement reçoit chaque année, la part qui, par son contrat avec "Le Canada" lui revient sur les annonces du journal d'Agriculture. En 1921, par exemple, le gouvernement a reçu plus de trois mille dollars.

Après ces explications de M. Lapointe, M. Sauvé ne voulut pas continuer son interrogatoire. Il demanda cependant par une motion qu'il fut adopté, que M. Lapointe fournisse au comité, un rapport complet des recettes provenant des annonces du journal d'Agriculture, lequel rapport devra être certifié par le comptable chargé des livres de la compagnie et d'un auditeur licencié.

QUE FERA LE GOUVERNEMENT DE COALITION?

C'est aujourd'hui qu'ont lieu les élections en Australie

SURPRISES POSSIBLES

(Cable de la Presse Associée)

Melbourne, Australie, 15. — Les électeurs australiens vont décider demain si le premier ministre W. M. Hughes va revenir au pouvoir ou si son gouvernement de coalition sera combattu comme cela est arrivé à Lloyd George en Angleterre. M. Hughes compte à l'heure actuelle huit années de service comme premier ministre de l'Australie.

La situation politique en Australie ressemble pas mal à celle qui existait dernièrement en Angleterre, excepté que dans ce dernier pays, la coalition avait cessé d'exister avant les élections générales, tandis qu'en Australie elle c'est le résultat du vote de demain qui décidera. Les partisans du premier ministre Hughes ne sont pas sûrs du résultat, car on a constaté dernièrement une recrudescence de sentiments hostiles à son égard. Il y a quelque temps, le premier ministre et le chef du parti agraire, le Dr Earle, ont eu des différends très sérieux et le résultat a été que ce dernier s'est joint à l'opposition au lieu d'appuyer plus ou moins ouvertement le gouvernement comme il le faisait auparavant.

Il est question de faire revivre le libéralisme pour remplacer le merger qui a eu lieu dans le parti nationaliste. Ce mouvement a pris son origine dans le sud de l'Australie où le premier ministre, Sir Henry Barwell, a combattu de toutes ses forces le maintien du parti fédéral en faveur de la guerre. Les libéraux de ce parti ont des candidats sur les rangs contre les nationalistes ouvriers dans l'élection générale, ce qui a été fait.

La position des partis dans le parlement actuel, sans compter l'Orateur nationaliste, Sir Elliott Johnson, est la suivante:

Nationalistes, 37; parti agraire, 13; ouvriers, 24. Y compris l'Orateur, le premier ministre n'a qu'une majorité d'une voix sur les deux autres partis.

Le nombre des candidats pour les soixante-quinze sièges dans la Chambre des représentants est de 190. Cinq membres du nouveau parlement ont été élus par acclamation le jour de la nomination, entre autres l'hon. W. A. Watt, chef de la section libérale des nationalistes et le chef ouvrier Charlton.

La loi médicale de la province

(Tribune de la presse)

Québec, 14. — La Chambre a adopté hier en troisième lecture le bill amendement la loi médicale de la province de Québec. Comme nous l'avons déjà annoncé, les membres du Collège des Médecins de la province qui sont recrutés parmi tous les médecins pratiquants de la province de Québec, ont obtenu l'assentiment de la Chambre, comme l'on en voit souvent dans les grandes villes surtout, soient censurés et qu'ils n'aient plus le droit de faire suivre aux personnes qu'ils parviennent à convaincre des traitements qui, dans la plupart des cas, sont fatals à ceux qui les suivent.

Les docteurs Conroy et Poulin firent quelques remarques, déclarant qu'ils endossaient ce bill parce qu'il constituait une mesure dont les clauses donnaient au peuple la meilleure garantie qu'il pouvait avoir contre ces soi-disant médecins. Les brèves allocutions prononcées par les députés de Laurier et de St-Anne furent vivement applaudies.

La loi médicale de la province

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Ottawa, 14. — Dans la capture opérée aujourd'hui dans une épicerie de Hull, de William T. Shortt, d'Ottawa, et la saisie d'une grande quantité de spiritueux, les officiers du revenu de l'intérieur de Hull croient avoir mis la main sur un des chefs de l'organisation pour la contrebande du whisky qui approvisionnait Ottawa et autres centres de l'Ontario.

Shortt a comparu devant le magistrat de police de Hull aujourd'hui sous l'accusation d'avoir transporté des spiritueux, accusation à laquelle il a plaidé non coupable. Son procès a été remis au 19 décembre et le cautionnement a été fixé à \$800. L'accusé fut immédiatement le dépot requis et il s'apprêtait à sortir du palais de justice lorsqu'il fut arrêté de nouveau par le percepteur du revenu Percell sous l'accusation d'avoir entravé un représentant de la loi dans l'exercice de ses fonctions et son procès sera chef d'accusation fut remis à vendre sans cautionnement.

Forte saisie de liquors à Hull

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Ottawa, 14. — Dans la capture opérée aujourd'hui dans une épicerie de Hull, de William T. Shortt, d'Ottawa, et la saisie d'une grande quantité de spiritueux, les officiers du revenu de l'intérieur de Hull croient avoir mis la main sur un des chefs de l'organisation pour la contrebande du whisky qui approvisionnait Ottawa et autres centres de l'Ontario.

Shortt a comparu devant le magistrat de police de Hull aujourd'hui sous l'accusation d'avoir transporté des spiritueux, accusation à laquelle il a plaidé non coupable. Son procès a été remis au 19 décembre et le cautionnement a été fixé à \$800. L'accusé fut immédiatement le dépot requis et il s'apprêtait à sortir du palais de justice lorsqu'il fut arrêté de nouveau par le percepteur du revenu Percell sous l'accusation d'avoir entravé un représentant de la loi dans l'exercice de ses fonctions et son procès sera chef d'accusation fut remis à vendre sans cautionnement.

M. A. SAUVE ET LE "JOURNAL D'AGRICULTURE"

Le chef de l'opposition obtient tous les renseignements voulus

(Dépêche spéciale)

Québec, 14. — Le comité des Comptes Publiques a entendu aujourd'hui M. B. Lapointe, gérant-général de la Compagnie de Publication qui imprime le journal d'Agriculture. On sait que M. Sauvé, lors d'une récente séance du comité des Comptes Publiques avait demandé que M. Lapointe soit assigné afin qu'il puisse fournir au comité certains détails concernant les annonces contenues dans le journal d'Agriculture et la part du gouvernement dans ces annonces.

Dans son témoignage, M. Lapointe a démontré que les affirmations de M. Sauvé que le "Le Canada" retirait, par les annonces du journal d'Agriculture, des sommes considérables dont il jouissait sans en faire bénéficier le gouvernement, ne sont aucunement basées sur les faits.

M. Lapointe a déclaré sous serment que le produit de la publication du journal d'Agriculture suffit à peine pour rencontrer les dépenses considérables encourues par cette publication. En 1921 par exemple, le journal d'Agriculture, par ses opérations, enregistra un déficit d'environ deux mille dollars. Ce déficit n'a pas été comblé, mais le journal put obtenir du gouvernement une somme additionnelle de quinze cents dollars en paiement du surplus du coût des vignettes publiées à la demande du département d'Agriculture.

Le gérant du "Canada" a aussi déclaré que le léger surplus des recettes du journal d'Agriculture sur les dépenses ne peut être réellement considéré comme un surplus, si l'on inclut dans les déductions l'intérêt sur le capital investi, l'amélioration de l'outillage et du journal en général. Le journal d'Agriculture peut bien mieux enregistrer des déficits que des surplus et ce dernier cas n'est pratiquement jamais produit. Toutefois, le gouvernement reçoit chaque année, la part qui, par son contrat avec "Le Canada" lui revient sur les annonces du journal d'Agriculture. En 1921, par exemple, le gouvernement a reçu plus de trois mille dollars.

Après ces explications de M. Lapointe, M. Sauvé ne voulut pas continuer son interrogatoire. Il demanda cependant par une motion qu'il fut adopté, que M. Lapointe fournisse au comité, un rapport complet des recettes provenant des annonces du journal d'Agriculture, lequel rapport devra être certifié par le comptable chargé des livres de la compagnie et d'un auditeur licencié.

LE CANADA VA BENEFICIER DU TARIF MINIMUM

Le nouveau traité commercial avec la France a été signé aujourd'hui

BREF APERÇU

Les vins français bénéficieront du tarif intermédiaire canadien

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Ottawa, 15. — Le gouvernement a reçu un cahier-programme de l'honorable W.-B. Fielding, ministre des finances, dans lequel ce dernier rapporte les principales clauses du nouveau traité commercial franco-canadien. Le cahier-programme a été publié, tard, ce soir, à la suite d'une longue assemblée du Cabinet. Il déclare que le traité pourvoit à ce que la France accorde au Canada un minimum de tarif sur 128 articles de tarif et sur 14 autres articles chimiques. Ce minimum de tarif ne s'appliquera pas à la réduction de tarif accordée à aucun autre pays étranger sur 223 articles de tarif et sur 193 articles chimiques.

D'autre part le Canada a été assuré par le traité qu'il bénéficierait des mêmes réductions du tarif français que les Etats-Unis. Le cahier-programme officiel se lit comme suit:

"Le Canada accorde à la France, à ses colonies, possessions et protectorats, le tarif intermédiaire canadien. Par l'ancien traité, une clause spéciale accordée à la France des taux fixes de droits pour une liste d'articles limités. Le nombre des articles de tarif est de 30 dans cette clause. La clause au sujet des vins pourvoit à ce que les vins légers soient admis au Canada aux taux de l'ancien traité, mais aucune réduction n'est accordée sur les autres vins. Par une autre clause, le Canada accorde à la France, sur 90 articles, une réduction sous forme d'un exemple de dix pour cent sur le montant payable de droits visés par le tarif intermédiaire. Trois autres clauses accordent sur trois articles un exemple de quinze pour cent. Assurance est donnée par le Canada à la France que si le tarif vient à changer au Canada, il sera maintenu une différence proportionnée entre le tarif intermédiaire et le tarif général.

"La France accorde au Canada, sur 128 articles de tarif et sur 14 articles chimiques, le minimum du tarif et les plus bas taux de droits accordés à n'importe quel autre pays étranger sur les 223 articles de tarif et les 193 articles chimiques auxquels le tarif minimum français fait exception. La France accorde aux produits canadiens les réductions du tarif général, ces réductions prenant la forme de certains pourcentages de différence entre le tarif minimum français et le tarif général français, et assure encore au Canada que sur tous les articles mentionnés, le Canada bénéficiera des mêmes réductions du tarif que les Etats-Unis.

Les concessions de ferail à la France au Canada, sur ces articles seront faites aussi au Canada. Les avantages accordés jusqu'aujourd'hui par la France aux Etats-Unis, dans les articles stipulés dans le décret français de mars 1921 sont aussi accordés aux produits semblables canadiens. Ces arrangements au sujet du tarif sont déjà faits entre la France et les Etats-Unis. La France accorde encore au Canada, sur 25 articles non mentionnés ci-dessus, les p.c. de réduction sur les différences entre

DEUX MILLIONS VOTES POUR LA COLONISATION

Le chef de l'opposition félicite le gouvernement de cet octroi

LES CHEMINS

(Tribune de la presse)

Québec, 14. — Une somme de deux millions a été votée, hier après-midi par l'Assemblée législative dans le but d'aider à la colonisation dans cette province. C'est l'honorable M. F. Perrault, ministre de ce département qui a présenté une loi à cet effet et le chef de l'opposition, à cette occasion a félicité le gouvernement pour sa nouvelle et très heureuse initiative.

Les félicitations de M. Sauvé à l'adresse du gouvernement lui ont attiré les applaudissements de la Chambre.

En présentant cette loi, M. Perrault a fait remarquer que des travaux considérables ont été accomplis dans cette province dans le but d'aider les colons. Le département de la Colonisation a dépensé de fortes sommes d'argent à la construction de chemins dans les régions nouvelles, à l'amélioration et à la rectification de chemins dans les régions plus anciennes.

Une somme de cinq millions avait été votée en 1920 pour aider à la colonisation. On a employé, pendant cette année 1920, un montant de \$986-137.05 pour construire 300 milles de nouveaux chemins, pour terminer 364 milles de chemins déjà commencés et pour réparer 81 milles de chemins anciens.

Pendant l'année 1921, on a dépensé \$1,550,000 pour les chemins; 1,591 milles de chemins ont été construits, terminés ou refaits. Au cours de l'année 1922, 560 milles de chemins ont été construits, on a terminé une longueur égale de chemin et des réparations ont été faites sur 250 milles de chemins.

Dans l'espace de trois ans, on a fait 3,500 milles de chemins et on a dépensé \$4,100,000. Il reste donc \$900,000 sur la somme de cinq millions votée en 1920. En outre de cela le département a construit 130 ponts de 125 à 150 pieds de longueur. Il a aidé à la construction de 45 écoles dans les centres de colonisation.

M. Perrault ajoute que pour terminer les travaux commencés, il faut un autre subside de \$2,000,000. Le ministre fait quelques remarques au sujet de la politique qu'il a inaugurée concernant l'aide à la colonisation, concernant l'expérience qu'il fait actuellement en faisant défricher des lots et en faisant construire des maisons sur les lots défrichés. Si cette expérience réussit, le ministre étendra sa politique et demandera à la Chambre de l'autoriser à mettre cette politique en application d'une manière plus considérable.

Le ministre croit au succès de cette politique.

M. Sauvé approuve franchement le ministre de la Colonisation dans son essai de défrichement; si, dit-il, j'ai posé quelques questions au ministre, c'est pour bien comprendre sa politique et pour voir comment il voulait l'appliquer. Le ministre veut être prudent, il veut faire un essai modéré et si cela réussit, il développera sa politique, si cela ne réussit pas, il arrêtera. Il a raison et je l'approuve.

Ici, la Chambre applaudit le chef de l'opposition.

"Vraiment, dit-il, les applaudissements de la Chambre à mes modestes paroles me jettent dans la confusion, vu qu'elle n'a pas l'habitude de m'en prodiguer. Je les accepte, mais ma confusion ne m'empêchera pas de faire mon devoir et de rendre justice au ministre de la Colonisation."

Cla ne veut pas dire que le chef de l'opposition approuve toute la politique de colonisation du gouvernement. M. Sauvé prétend que l'argent a été en partie dépensé pour d'autres fins que la colonisation. Il y a eu trop de favoritisme. L'opposition, dit-il, a trop réclamé l'importance des chemins de colonisation pour le vote pour ne pas approuver le colon d'argent destiné à réaliser cette idée.

L'hon. J. E. Moreau, ministre sans portefeuille, veut aussi ajouter quelques mots à la réponse au ministre, la demande du ministre de la Colonisation en démontrant spécialement que le département avait fait dans sa région du Lac-St-Jean, qui est l'un des plus prospères au point de vue du développement des terres neuves. Ces cinq millions que nous avons votés en 1920, dit-il, ont eu d'excellents résultats, non seulement au Lac-St-Jean, mais dans tous les centres de colonisation de la province. A tel point que l'on peut dire aujourd'hui que ce n'est plus le colon qui précède le chemin dans ces régions, mais que ce sont les chemins qui précèdent le colon, et cela est dû à la grande attention que l'on a apportée surtout dans la construction des chemins.

Le représentant du Lac-St-Jean cite quelques exemples de progrès admirables puisés dans le rapport du missionnaire de la colonisation du Saguenay, M. l'abbé Jean Bergeron. A Sainte-Jeanne-d'Arc, par exemple, dit-il, une des plus nouvelles paroisses de la région, 68 familles se sont placées sur des terres l'année dernière. Il y a eu 110 familles de nouveaux paroissiens, 110 familles sont venues s'établir durant l'année. Il cite encore plusieurs autres exemples.

Pour ce qui regarde les chemins dont ont tant besoin les colons, poursuit M. Moreau, nous n'avons assurément pas à nous plaindre. Le département de la Colonisation a fait énormément de chemin dans ces dernières années et je ne doute nullement que le ministre de la Colonisation poursuivra l'oeuvre qu'il a commencée de mener à bon port. Je ne doute pas non plus, par conséquent, que l'on a apporté surtout dans la construction des chemins.

Le représentant du Lac-St-Jean cite quelques exemples de progrès admirables puisés dans le rapport du missionnaire de la colonisation du Saguenay, M. l'abbé Jean Bergeron. A Sainte-Jeanne-d'Arc, par exemple, dit-il, une des plus nouvelles paroisses de la région, 68 familles se sont placées sur des terres l'année dernière. Il y a eu 110 familles de nouveaux paroissiens, 110 familles sont venues s'établir durant l'année. Il cite encore plusieurs autres exemples.

Pour ce qui regarde les chemins dont ont tant besoin les colons, poursuit M. Moreau, nous n'avons assurément pas à nous plaindre. Le département de la Colonisation a fait énormément de chemin dans ces dernières années et je ne doute nullement que le ministre de la Colonisation poursuivra l'oeuvre qu'il a commencée de mener à bon port. Je ne doute pas non plus, par conséquent, que l'on a apporté surtout dans la construction des chemins.

Le représentant du Lac-St-Jean cite quelques exemples de progrès admirables puisés dans le rapport du missionnaire de la colonisation du Saguenay, M. l'abbé Jean Bergeron. A Sainte-Jeanne-d'Arc, par exemple, dit-il, une des plus nouvelles paroisses de la région, 68 familles se sont placées sur des terres l'année dernière. Il y a eu 110 familles de nouveaux paroissiens, 110 familles sont venues s'établir durant l'année. Il cite encore plusieurs autres exemples.

Pour ce qui regarde les chemins dont ont tant besoin les colons, poursuit M. Moreau, nous n'avons assurément pas à nous plaindre. Le département de la Colonisation a fait énormément de chemin dans ces dernières années et je ne doute nullement que le ministre de la Colonisation poursuivra l'oeuvre qu'il a commencée de mener à bon port. Je ne doute pas non plus, par conséquent, que l'on a apporté surtout dans la construction des chemins.

Le représentant du Lac-St-Jean cite quelques exemples de progrès admirables puisés dans le rapport du missionnaire de la colonisation du Saguenay, M. l'abbé Jean Bergeron. A Sainte-Jeanne-d'Arc, par exemple, dit-il, une des plus nouvelles paroisses de la région, 68 familles se sont placées sur des terres l'année dernière. Il y a eu 110 familles de nouveaux paroissiens, 110 familles sont venues s'établir durant l'année. Il cite encore plusieurs autres exemples.

Pour ce qui regarde les chemins dont ont tant besoin les colons, poursuit M. Moreau, nous n'avons assurément pas à nous plaindre. Le département de la Colonisation a fait énormément de chemin dans ces dernières années et je ne doute nullement que le ministre de la Colonisation poursuivra l'oeuvre qu'il a commencée de mener à bon port. Je ne doute pas non plus, par conséquent, que l'on a apporté surtout dans la construction des chemins.

Le représentant du Lac-St-Jean cite quelques exemples de progrès admirables puisés dans le rapport du missionnaire de la colonisation du Saguenay, M. l'abbé Jean Bergeron. A Sainte-Jeanne-d'Arc, par exemple, dit-il, une des plus nouvelles paroisses de la région, 68 familles se sont placées sur des terres l'année dernière. Il y a eu 110 familles de nouveaux paroissiens, 110 familles sont venues s'établir durant l'année. Il cite encore plusieurs autres exemples.

Pour ce qui regarde les chemins dont ont tant besoin les colons, poursuit M. Moreau, nous n'avons assurément pas à nous plaindre. Le département de la Colonisation a fait énormément de chemin dans ces dernières années et je ne doute nullement que le ministre de la Colonisation poursuivra l'oeuvre qu'il a commencée de mener à bon port. Je ne doute pas non plus, par conséquent, que l'on a apporté surtout dans la construction des chemins.

Le Canada

Qui sera Chef de l'Opposition Fédérale ?

Le choix d'un nouveau chef pour le parti fédéral va créer une situation toute nouvelle au parlement d'Ottawa.

On sait en effet que lors de la dernière session M. Crerar s'était effacé, bien que son groupe fut le plus nombreux; et que c'est ainsi que M. Meighen devint chef de l'opposition officielle.

Mais les fermiers eussent-ils insisté pour que leur chef ait cette reconnaissance, il est fort probable que le nombre de partisans composant leur groupe eut fait pencher la décision de leur côté.

Ce qui donne du relief à la situation, c'est non seulement son importance en Chambre, mais aussi l'indemnité additionnelle qu'elle comporte et qui est considérable.

On a jugé que les travaux du chef de l'opposition doivent absorber complètement le titulaire et qu'ainsi il doit être rémunéré.

En principe, il semble irrégulier que ce soit le gouvernement qui paye le chef de l'opposition.

Mais dans la pratique, il a paru nécessaire d'en venir là; et si l'on veut bien examiner la chose, on constatera que le salaire du chef de l'opposition, qui est de même nature que l'indemnité parlementaire, n'atteint en aucune façon l'indemnité de celui qui le reçoit et le laisse absolument libre de toutes ses actions; c'est sous ce jour que cette indemnité a toujours été considérée.

Mais on n'avait pas prévu, quand on a institué cette pratique, que la Chambre pourrait un jour se subdiviser en trois groupes, comme elle l'est maintenant.

Ce qui est plus piquant encore, c'est que le groupe qui est second comme importance numérique, ne constitue pas l'opposition officielle.

Mais est-ce que tout cela ne va pas changer maintenant que M. Crerar a démissionné et a été remplacé par M. Forke? Des confrères prêtent à ce dernier l'intention de réclamer toutes les prérogatives du chef de l'opposition officielle.

Dans ce cas, qui sera appelé à décider entre lui et M. Meighen? La loi a-t-elle prévu une pareille situation? Nous ne le croyons pas.

Bien que théoriquement le nombre puisse devenir un moyen de détermination, dans ce cas particulier les conservateurs se réclameront des droits acquis.

Un conflit de cette nature serait nouveau dans les annales parlementaires.

Et il semble que si le système de groupes se multiplie, il faudra abandonner la rémunération qui est actuellement versée au chef de l'opposition; chaque groupe aurait son chef qui n'aurait rien de commun avec le groupe voisin. L'opposition officielle disparaîtrait.

La Taxe sur les Reçus

Quand le ministre des finances annonça à la session dernière, à Ottawa, son échelle des taxes, il en est une qui fixa particulièrement l'attention des commerçants: c'est la taxe projetée d'un timbre sur les reçus.

Elle était alors présentée, plus ou moins, comme un complément de la taxe sur les chèques.

Mais les représentations furent alors si vives que le gouvernement consentait à en ajourner la mise en vigueur au 1er janvier.

Cela parut alors satisfaisant: mais nous touchons maintenant à cette date.

Et les réclamations recommencent, et l'on fait instance auprès du gouvernement pour qu'il ajourne encore la mise en vigueur de cette taxe.

Si d'une part on admet que le gouvernement a besoin de toutes ses ressources, d'autre part on allègue que cette taxe sera beaucoup plus vexatoire que profitable.

Elle peut avoir pour effet de gêner et de diminuer le commerce, comme toute restriction qu'on lui impose; et la mesure dans laquelle elle diminuerait les ventes sur lesquelles le gouvernement perçoit déjà une taxe ne serait même pas compensée par son produit immédiat.

De plus, le simple paiement n'est pas une transaction: on ne devrait pas le taxer, surtout quand la transaction elle-même sur lequel il porte l'a déjà été.

Voilà des arguments sérieux, et dont on doit tenir compte.

La taxe des reçus n'a guère été discutée à la dernière session, vu que le gouvernement en avait retardé l'application. Mais elle pourrait l'être avec profit.

Dans les circonstances, le gouvernement pourrait selon nous en retarder la mise en vigueur de quelques mois, afin que le parlement et l'opinion puissent en examiner avec soin toute la portée.

Et il sera toujours temps à la prochaine session de la rejeter ou de l'approuver.

La Taxe Nécessaire

Chaque fois qu'une nouvelle taxe doit être mise en vigueur, il est tout naturel que les contribuables qui vont en être atteints présentent des objections et fassent voir les côtés vexatoires qu'elle offre.

Toute taxe est une imposition mais une imposition nécessaire surtout, comme c'est le cas, pour notre administration fédérale, nous avons à rencontrer les plus lourdes obligations et qu'il faut éviter d'accroître notre dette et faire disparaître nos déficits.

Une Conférence sur Honoré Mercier

Nos lecteurs trouveront dans une autre page un substantiel résumé de la conférence donnée, hier soir, par Monsieur L.-A. Rivet, avocat distingué de Montréal, sur la vie et l'œuvre d'Honoré Mercier, ce grand patriote canadien-français.

La grandeur du sujet n'a pas effrayé le conférencier: il l'a disséqué avec une maîtrise parfaite, une éloquence agréable et une sincérité marquée qui ajoutait à la valeur de son travail.

L'auditoire fort considérable qui envahissait la salle du Cercle Paroissial a eu l'occasion, grâce au vaste intérêt du sujet dont disposait le conférencier, de connaître sous son vrai jour ce Canadien-français dont la mémoire restera impérissable.

La conférence de M. Rivet constitue une page d'histoire qui gagnerait à être répandue chez les nôtres et qui atteindrait ainsi le but visé: faire connaître l'homme et apprécier son œuvre.

Honoré Mercier a vécu en un temps où les luttes politiques dans la province s'aiguillonnaient de préjugés de toute sorte qui semaient la division au sein de la race et menaçaient la paix sociale.

Mercier a su, par son prestige, son talent, son emprise sur la foule, et surtout son grand cœur de patriote, calmer les esprits, faire régner la concorde là où existait la division, rétablir les conditions économiques dans notre province, préparer la voie vers le progrès que nous avons atteint.

L'œuvre de Mercier est féconde quoique le chef d'Etat n'ait pas eu le temps de l'accomplir en entier; elle est surtout féconde en enseignements, en projets d'avenir qui ont guidé les hommes qui lui ont succédé à la direction du parti libéral.

Nous n'aurons jamais assez le culte du passé, la vénération de ceux qui nous ont précédés, qui ont soutenu les luttes de la race, exaltant avec emprise les qualités et les vertus des nôtres, défendant les principes sacrés de liberté et de justice.

C'est à eux que nous devons la paix sociale, la prospérité économique dont nous jouissons aujourd'hui; nous continuons aujourd'hui l'œuvre qu'ils ont commencée, — c'est pourquoi nous devons toujours nous inspirer de leur noble et patriotique exemple.

M. Rivet a bien saisi l'importance de ce culte de nos grands hommes; il a exposé d'une façon élogieuse la grandeur de la vie et de l'œuvre d'Honoré Mercier, l'un de ceux qu'aucun Canadien-français ne peut oublier.

Il a droit aux remerciements de tous ses compatriotes. Son travail dépassait les bornes d'une conférence ordinaire; il gagnerait encore à être imprimé et relu avec attention dans le silence du cabinet d'études.

Ce que l'Enquête aura établi

L'enquête royale sur l'affaire Blanche Garneau se continue toujours à Québec.

De plus en plus les témoignages tendent à se centraliser sur un homme qui serait l'auteur de ce crime et détruiraient les rumeurs qui en désignent d'autres.

On sait le retentissement de cette triste affaire, non seulement à Québec où elle s'est déroulée, mais dans toute la province où elle a été politiquement exploitée.

Les rumeurs désignaient directement des fils de politiciens honorables de la Chambre, mais on sait que ces gens ont fourni de parfaits alibis qui les ont disculpés une fois pour toutes et éliminèrent du doute qui planait sur eux.

Mais ces familles ont beaucoup souffert de ces rumeurs, et surtout de l'exploitation qui en a été faite, sans en connaître le bien-fondé, par des gens ne recherchant que le capital politique.

On se souvient du retentissement que cette malheureuse affaire a eu dans la campagne de Labelle, pour ne citer que celle-là; des gens sans scrupule ont brandi cette arme de combat et ont jeté de la boue aux quatre vents.

Mais la commission royale d'enquête démontre maintenant que toute cette campagne odieuse n'avait aucune raison d'être; que les fils de politiciens mentionnés ne pouvaient avoir trempé dans cette affaire mais que c'est plutôt une autre catégorie d'hommes qui seraient les auteurs de ce meurtre.

Les témoignages se continuent en se précisant: un homme est désigné qui n'est pas de ceux sur qui la rumeur s'acharnait constamment et auxquels les insinuations de l'opposition conservatrice s'attaquaient sans cesse.

Et fait étrange, ceux-là mêmes qui ont fait le plus de scandale autour de cette affaire, soit dans la campagne de Labelle, à la Chambre ou ailleurs, ceux qui ont partout insinué que le procureur général cachait l'affaire n'ont pas comparu à l'enquête royale.

Pourquoi? Tout simplement parce que leurs dires n'étaient basés que sur ce qui se colportait de bouche en bouche et qu'ils ne pouvaient véritablement rien avancer de sérieux.

La commission royale d'enquête établira-t-elle la vérité? C'est évidemment ce que tous désirent. Elle aura du moins renversé définitivement les rumeurs qui désignaient ces fils de politiciens dont les alibis prouvent l'innocence.

Pour Terrebonne

La souscription pour les sinistrés de Terrebonne a déjà produit de bons résultats, mais il faut que chacun y participe dans la mesure de ses moyens.

Il y a encore bien des vides à combler, et l'on fait appel à la générosité publique.

M. Wilson reviendra-t-il ?

On sait de quelle façon tragique, après avoir joué un rôle presque omnipotent à la conférence de Versailles, M. Woodrow Wilson, alors président des Etats-Unis, s'est vu d'abord répudié par l'opinion américaine exprimée dans toute la presse et finalement par le vote écrasant de l'Électorat; comment il a dû ensuite se retirer à cause de l'état délabré de sa santé.

On n'a jamais démêlé si cette retraite et cette santé chancelante devaient être attribuées à la fatigue des occupations qu'il avait remplies en France ou au choc de cette désapprobation populaire qui fut si marquée.

A la vérité, si l'on fait un rapprochement avec la défaite de M. Lloyd George, on constatera que ce dernier, avec une énergie soutenue, continue de jouer un rôle sur le marché de l'opinion européenne, tandis que M. Wilson disparut totalement et fut oublié dans les préoccupations courantes de la politique.

Les journaux américains nous avertissent maintenant qu'on peut s'attendre à voir revenir sur la scène publique l'ex-président Wilson.

Ce dernier, après avoir pris un long repos, avait fait partie d'une grande maison légale de New-York, où il avait exercé plutôt sous forme d'aviseur la profession d'avocat.

Mais il paraît que la santé de M. Wilson est absolument parfaite et qu'il songe maintenant à tourner son énergie vers la politique.

Peut-être le succès remarquable du parti démocrate aux dernières élections du Congrès l'a-t-il encouragé à agir de la sorte.

On sait en effet que les républicains qui avaient au Congrès une majorité énorme l'ont vu se dissoudre presque complètement au dernier appel populaire; et ils ont maintenant une bien petite marge de surplus.

Cela fait présager que si l'opinion continue de s'affirmer dans ce sens, le parti démocrate fera une lutte des plus sérieuses, lors des prochaines élections présidentielles en 1924.

A Washington, on ne marque aucun étonnement de la décision prise par M. Wilson. Il n'est pas probable que ce dernier soit lui-même candidat, car sa personnalité réveillerait alors bien des souvenirs de la lutte où il fut si totalement défait et on ne manquerait pas de crier au retour à la dictature.

Mais il est sûr que son appui et son éloquence mis au service d'un candidat nouveau seraient d'un précieux appui pour le parti démocrate.

De toute façon on affirme que sa santé est excellente; il ne pourrait manquer d'être fort intéressant que de voir l'ex-président Wilson revenir sur la scène mondiale dont il s'était si tragiquement écarté.

Le Vote Familial

Au lendemain du rejet du vote féminin par le sénat français, un rédacteur du "Figaro", M. Henri Vonoven, proposait le vote multiple pour les pères de nombreuses familles. Il l'appelle "vote familial".

La proposition est trop curieuse pour que nous ne la citions pas:

"Mais comment repousserez-vous le vote familial? Deux d'entre vous, MM. Massabuau et Breton, vous l'ont, mardi dernier, présenté comme le suffrage de préservation de la race. L'Alliance nationale pour la repopulation, à son dernier congrès, sur un rapport de M. Rouleaux-Dugage, en réclamait l'adoption. Il consiste à donner au père de famille, en plus de sa voix, autant de suffrages qu'il a d'enfants mineurs. Evidemment, vous direz encore que c'est risquer une aventure. Ignorez-vous donc vers quel abîme vous courez, en ce moment? Ne savez-vous pas que la natalité française s'effondre et qu'à regarder les statistiques, on entrevoit, dans un avenir de cauchemar, une France sans Français?"

"Le vote plural du père de famille semble un moyen de parer à ce fléau de la dépopulation. Ne répondez pas que l'électeur actuel — l'électeur à voix unique — ne sera pas tenté par le cadeau; qu'on ne nourrit ni garçons ni filles avec des bulletins de vote, etc... Le vote plural n'est pas un encouragement à la repopulation. Son but est de donner, dans les Chambres, la majorité aux représentants de la famille, afin que, toute jonglerie politique cessante, le sort des enfants, l'avenir de la race, soit, en toute question, la grande affaire des élus. C'est des chefs de famille que dépendra la réélection, c'est à eux qu'il faut les dégrèvements et les faveurs. Leur supériorité électorale en fera une classe privilégiée. Et quand elle sera terminée, vous aurez à dire si, dans la famille votant par le bulletin paternel, la mère seule doit être privée de tout suffrage."

Evidemment, en France, le problème de la repopulation est beaucoup plus aigu que chez nous, où il n'existe pour ainsi dire pas!

Dans quel But ?

L'Allemagne demande un moratorium de cinq ans afin de pouvoir payer, dit-elle, les réparations.

Mais la question est de savoir si elle veut cette période de temps dans le but sincère de régler ses comptes de la dernière guerre ou dans celui d'en préparer une nouvelle.

Une Politique Complète

Le gouvernement de Québec a compris qu'il ne suffisait pas de construire partout des routes mais qu'il fallait aussi conserver le capital investi, en les entretenant d'une année à l'autre.

Et c'est pourquoi il amène cette année une législation énergétique afin de conserver à nos routes l'excellent état de la construction primitive.

Le Voyage de Clemenceau

M. Georges Clemenceau est actuellement en route pour la France, après avoir terminé une série de discours aux Etats-Unis.

L'ancien premier ministre français est venu aux Etats-Unis de son propre chef, exposer ce qu'est actuellement la situation européenne et à déclarer aux Etats-Unis qu'ils ne pouvaient vraiment rester indifférents aux affaires actuelles de l'Europe.

Le "Tigre" a, une fois de plus, soutenu sa réputation: ses déclarations ont été parfois rigoureuses; il a parlé avec énergie et conviction et a essayé de persuader ses auditeurs que l'aide américaine était nécessaire, qu'elle constituait presque un devoir.

Le voyage de M. Clemenceau aux Etats-Unis a été bien vu, endossé par certains groupes; il a été considéré comme dangereux et douteux par d'autres.

Aux Etats-Unis comme en France, on redoutait les conséquences que pourraient avoir les discours que le "Tigre" prononcerait en territoire américain; et nous avons vu aussi bien dans la presse française que dans la presse américaine des critiques assez acerbes contre l'ancien premier ministre.

Mais il faut reconnaître que Clemenceau est allé aux Etats-Unis dans le but bien évident de chercher des sympathies pour les misères européennes; son voyage était sincère et inspiré par le patriotisme de ce vétéran qui ne voudrait pas mourir sans voir la paix véritable rétablie dans le monde.

Il a rappelé la part prise par les Etats-Unis pour assurer la liberté, mais, ajoutait-il, en parlant à sa dernière Assemblée:

"Si vous pensez maintenant que ce grand mouvement de liberté a entraîné la France et une partie de l'Europe dans des guerres d'indépendance et si vous pensez que vous pouvez faire pour ces pays ce qui a été fait pour vous, mes amis, c'est à vous de juger."

"Je termine sur ce simple mot que j'ai répété très souvent et que je vous demande de bien peser: une nation ne peut pas être grande un jour et petite le lendemain."

Ce fut le thème de tous les discours que Clemenceau a prononcés durant son séjour aux Etats-Unis; et peut-on lui reprocher de demander le concours américain alors que l'on sait qu'il serait d'un puissant appui?

Nous ne savons quel accueil sera fait à l'ancien premier ministre de France, à son retour en son pays; mais il faut espérer que son voyage aura des résultats satisfaisants.

L'Europe désorganisée cherche en vain le retour à la paix, aux conditions normales d'avant la guerre; et les concours des Etats-Unis, qui ont des intérêts en Europe, ne contribueraient pas peu à réaliser ce désir.

M. Albert Thomas

On pourra entendre ce soir M. Albert Thomas, à la salle de l'Assistance Publique; et cette réunion, donnée spécialement sous les auspices du conseil des Métiers et du Travail devrait attirer un public nombreux et de professionnels et d'ouvriers.

La grande autorité dont jouit M. Thomas, sa maîtrise indiscutable des sujets qu'il sera appelé à traiter, l'intérêt profond qu'on accorde aux questions ouvrières feront de cette soirée une réunion d'un caractère unique.

Et nous ne doutons pas qu'une foule nombreuse se pressera autour de l'éminent orateur et homme public.

Le rôle considérable qu'il a joué en France et à Genève, dans les affaires internationales, le recommande tout naturellement à l'attention générale.

Et le discours qu'il prononcera ce soir aura une grande importance, à plus d'un point de vue.

On ne saurait méconnaître cette occasion de prendre contact avec une des plus fortes intelligences de l'heure.

Chi lo sa ? ..

M. Meighen conservera-t-il sa fonction de chef de l'opposition? ou M. Forke représentant le parti le plus nombreux réclamera-t-il ce poste et ce qu'il comporte d'avantages?

Dans ce dernier cas, combien de fermiers refuseraient de devenir des oppositionnistes officiels? Autant de questions.

La Reconstruction

Il faut féliciter les facultés éprouvées de l'université de Montréal de l'ardeur qu'elles mettent à la reconstruction de leurs édifices si gravement endommagés par des incendies successifs.

Cet esprit d'énergie dans l'épreuve est un signe de leur vitalité, de leur inaltérable dévouement.

Cette Taxe

Le gouvernement King reçoit de très nombreuses objections contre la mise en vigueur de l'impôt du timbre sur les reçus.

Peut-être ferait-il sagement en ajournant cette taxe, afin d'en permettre une plus ample discussion à la prochaine session.

Une Loi à Modifier

Il faudra, à la prochaine session fédérale, modifier la loi des syndics dont tout le monde se plaint, sauf ceux qui en profitent, c'est-à-dire les commerçants malhonnêtes qui en abusent.

La dénonciation qu'on en a faite à la législature devra pousser notre parlement fédéral à abroger la loi qui elle-même a fait décidément faillite.

LE PRESIDENT DE LA POLOGNE EST ASSASSINE

Il a été tué alors qu'il visitait une exposition d'œuvres d'art

COURT REGNE

Il n'y avait que deux jours qu'il était entré officiellement en fonctions

(Cable de la Presse Associée)
Varsovie, 17. — Gabriel Narutowicz, premier président de Pologne, a été assassiné aujourd'hui, alors qu'il visitait une exposition d'œuvres d'art.

Des désordres continus s'étaient produits depuis que le président Narutowicz avait été élu par l'Assemblée Nationale, il y a une semaine. En cette occasion, des bagarres s'étaient produites et quatre manifestants avaient été tués et plus de cent blessés dans les rencontres entre les factions rivales et la police.

Le président Narutowicz n'avait été investi de l'autorité suprême comme successeur de M. Pilsudski que depuis deux jours, la cérémonie ayant eu lieu à midi jeudi dernier au palais du Belvédère, la résidence officielle du président.

L'opposition au choix de M. Narutowicz, comme premier président de Pologne provenait surtout des nationalistes, représentant la population purement polonaise. Les membres de ce parti ne voyaient pas d'un bon oeil l'élection d'un homme qui, d'après eux, représentait les éléments non polonais et radicaux du pays.

Les députés nationalistes, après l'élection, annoncèrent officiellement qu'ils refuseraient d'appuyer M. Narutowicz comme premier ministre. Ils affirmèrent qu'il avait été élu par la vote des Juifs, des Ukrainiens, des Allemands et des Russes, recevant seulement 186 votes polonais, tandis que 227 votes avaient été déposés en faveur du comte Zamojski.

D'après la constitution, l'orateur de la chambre, Maciej Rataj, doit remplir les fonctions de président en cas de décès de ce dernier, et il est requis de convoquer immédiatement l'Assemblée nationale pour choisir un nouveau président.

M. Rataj a été élu orateur il y a une semaine et est un membre éminent du parti qui appuyait l'ancien premier ministre, Witos.

LE NOUVEAU CABINET

Varsovie, 17. — Le maréchal Joseph Pilsudski, ancien président provisoire de Pologne, a été nommé chef de l'état-major de l'armée polonaise en remplacement du général Sikorski, qui a été nommé premier ministre. L'assassinat, samedi, du président Narutowicz a rappelé tous les partis politiques au sentiment du devoir patriotique et tous coopèrent maintenant à maintenir l'ordre.

La formation, en quelques heures, d'un nouveau cabinet grâce aux efforts de M. Rataj, qui est devenu automatiquement président lorsque Narutowicz a été assassiné et du général Sikorski, qui a pris en main la présidence du conseil, a donné au peuple une sensation de sécurité. La convocation immédiate du parlement pour mercredi afin d'élire un nouveau président a été aussi de nature à calmer les esprits et la nomination de Pilsudski comme commandant en chef de l'armée polonaise, a donné l'assurance que les chefs du gouvernement feront preuve de toute la fermeté nécessaire au milieu de cette crise.

Le cabinet se forme rapidement autour du noyau de ministres qui ont prêté serment samedi soir. Les ministères dont le chef n'a pas encore été désigné sont dirigés par les différents membres du gouvernement auxquels des portefeuilles ont été attribués.

Niewodomski, l'assassin du président Narutowicz, qui est peintre de son métier et est âgé de cinquante-trois ans, est né à Varsovie. Il a été élu à l'Académie des Beaux-Arts de Petrograd et à celle de Paris. Le dérangement cérébral dont il souffre est attribué à des blessures qu'il a reçues dans un accident d'automobile en 1918 et qui ont nécessité deux opérations.

Niewodomski a abandonné la peinture il y a plusieurs années pour s'occuper de politique active, mais ses idées bizarres l'ont fait chasser des deux partis politiques. Il semble n'y avoir aucun doute qu'il a agi de son propre chef, sans complices ni intervention de la part d'un groupe politique.

L'HUMOUR DE M. ASQUITH

On croyait que Mme Asquith — dont une première incursion dans la littérature avait fait quelque bruit — était guérie du mal d'écriture. En réalité, un nouveau livre de celle qu'on appelle familièrement "Margot" se trouve sous ce titre sentier et abondant: "Les chiens aboient, la caravane passe".

Bien qu'il ne soit pas extraordinairement mérité littéraire et, surtout, les excès de franchise de son épouse, M. Asquith n'a pas osé combattre cette nouvelle publication. Et il disait, l'autre jour, dans les couloirs de la Chambre des Communes: — "Si je m'étais permis la moindre observation, "Margot" m'aurait certainement accusé d'aboyer. Et sa caravane aurait mis un peu plus de temps à passer!"

M. Asquith est, décidément, un grand humoriste.

Il donne un nouvel espoir. "Ma femme et moi avons perdu tout espoir," écrit M. John Elchhoff, docteur St. Paul, Minn. "Elle souffrait de maux d'estomac, et avait mal au pied. Les médecines que nous avions employées ne faisaient aucun bien. Le Novoro du Dr Pierre fit le travail. Il soulagea des douleurs, fit cesser les vomissements, et régla les intestins. Il donne un nouvel espoir dans la vie." Après que tous les autres auront échoué, essayez le Novoro du Dr Pierre. Mais pourquoi attendre jusqu'alors? Ce vieux remède herbeux devrait avoir une place dans l'armoire à pharmacie de chaque famille. Il vous épargnera des souffrances et anxiétés. Les droguistes ne le vendent pas. Des agents locaux le fournissent directement du Laboratoire du Dr Peter Fahrney & Sons Co., 2501 Washington Blvd., Chicago, Ill.

Livré exempt de droits au Canada. 22-1-2

UNE PIPE ALLUMÉE OUBLIÉE DANS UN PALETOT CAUSE L'INCENDIE

Dans un autre cas, des rats en rongant des allumettes ont provoqué le feu. — Défense par la loi de se servir de torches pour dégeler les conduites d'eau. — Comparution des derniers témoins dans l'affaire de la Maple Leaf Manufacturing Co.

Mardi après-midi, à la commission des incendies, lors de l'enquête sur l'incendie de la Maple Leaf Manufacturing Co., un différend s'était élevé au sujet du temps écoulé depuis la minute où l'alarme avait été sonnée et la minute où les pompiers étaient arrivés sur les lieux du sinistre. Certains témoins soutenaient que les pompiers avaient tardé outre mesure à se rendre sur la scène, alors que le capitaine James Messey assurait, de son côté, que son équipe n'avait mis que trois minutes et demie pour se rendre sur les lieux.

Le différend a été clairement et définitivement expliqué, hier après-midi, à la séance régulière de la commission présidée par le commissaire Latulippe, alors que deux opérateurs de la Dominion Messenger Co., Oscar Thibault et John Harvey, ont raconté, d'une manière très claire, au commissaire, comment le service d'alarme s'était effectué dans le cours de l'incendie. Selon les deux témoins, leurs bureaux ont reçu à 2.56 h. p.m., le signal de feu de la boîte d'alarme No 434 située dans l'établissement de la Maple Leaf Manufacturing Co. Deux secondes plus tard, le signal d'alarme était transmis au poste de pompiers. A 2.59 heures p.m., leurs bureaux avaient reçu une seconde alarme de la boîte 236 située dans l'édifice de la Canada Paper Box, l'annexe de la même manœuvre. Certains témoins ont prétendu avoir déclaré, à la première alarme, n'avoir reçu la première alarme qu'à 2.59 heures. Mais il a été reconnu, hier, que la divergence n'est due qu'au fait qu'il y avait trois minutes de différence entre le temps marqué par le chef opérateur de la Dominion Messenger et celui marqué par le capitaine des pompiers.

AUTRES CAS D'INCENDIE

Une chaudière allumée dans une garde-robe a été la cause du feu qui causait, dimanche dernier, pour environ \$430 de dommages à la demeure de M. Euclide Rivard, 3515 rue Benoît. Madame Rivard a raconté qu'elle avait commis elle-même cette imprudence de s'éclairer avec une chaudière dans une garde-robe remplie de vêtements, enroulés les uns sur les autres. Le commissaire a vivement réprimandé. Les pertes ont été couvertes par les assurances.

La séance d'hier a été d'ailleurs, celle des déclarations justifiées distribuées, parce que, dans chaque cas, il y avait eu imprudence. Par exemple, il a été reconnu que l'incendie survenu, dimanche dernier, dans la maison de M. Joseph Malcoff, 110 Mont-Royal, a été causé par Malcoff lui-même, qui avait posé tout près d'un mur non protégé une chaudière.

LA PROPRIÉTÉ D'UNE GARANTIE HYPOTHECAIRE

Important point de droit qui a été soumis en Cour supérieure

UNE SUCCESSION

La garantie hypothécaire était pour une terre vendue aux auteurs

Une cause importante, qui prête à des complications, a été plaidée devant l'honorable juge Archer, en Cour Supérieure. L'action porte sur la réclamation d'une garantie hypothécaire, donnée à la suite de la vente d'une terre contre tous troubles et évictions. L'acheteur a ensuite légué la terre à l'un de ses fils et le reste de sa propriété à l'autre d'un autre de ses descendants. Le demandeur, qui avait reçu la terre en héritage, a été évincé en 1920. Il réclame maintenant la garantie hypothécaire, prétendant que cette garantie fait partie de son legs et que l'autre légataire doit la lui remettre ou la lui laisser toucher.

De son côté le défendeur argue que cette garantie hypothécaire fait partie de la succession à titre universel qu'il aurait recueillie, qu'il y a une différence essentielle entre le legs fait au demandeur et le sien, que le demandeur est propriétaire de la terre mais que lui le défendeur, est propriétaire de la créance hypothécaire et que ce droit est transmis à ses héritiers. L'un des deux fils de l'autre. Telles sont les prétentions principales des parties en cause.

L'action est intentée par Antoine Chagnon contre J. A. Préfontaine. La terre, qui fait la base du différend, avait été achetée en 1860 par Antoine Chagnon, grand-père du demandeur, et Joseph Chagnon, père du demandeur. Le vendeur avait en même temps consenti une hypothèque de \$5,000, sur deux autres terres, pour garantir les acheteurs de tous troubles et évictions. Antoine Chagnon mourut en laissant un fils, Joseph, tous les droits et prétentions qu'il avait et pouvait avoir dans la terre. L'épouse du défunt en mourant confirma ce legs à son tour, mais d'après ce que le dit défendeur légua tous ses autres biens, droits et prétentions à un autre fils, François-Xavier Chagnon.

Joseph Chagnon, par testament, légua à son tour, l'université de ses biens à Antoine Chagnon, son fils, et demandeur en cette cause, tandis que François-Xavier Chagnon légua ses biens à son neveu, Antoine Préfontaine, dont J. A. Préfontaine, le défendeur, hérita ensuite.

Une des prétentions du défendeur est que Joseph Chagnon et son fils, ont hérité d'Antoine Chagnon, l'autre, à titre particulier, tandis que François-Xavier Chagnon et ses légataires, se trouvaient à hériter à titre universel.

Un autre point qui complique la question, c'est que les terres sur lesquelles portait la garantie hypothécaire furent vendues par le défendeur. La garantie hypothécaire fut colloquée pour deux sommes: \$508.31 et \$445.85.

Comme nous l'avons expliqué plus haut, le demandeur prétend que la

LE RESULTAT DES ELECTIONS EN AUSTRALIE

D'après les rapports reçus actuellement les nationalistes semblent battus

LE PARTI OUVRIER

Il tient jusqu'à présent la tête avec trente-cinq candidats élus

(Cable de la Presse Associée) Melbourne, Australie, 17. — Les rapports reçus jusqu'ici sur le résultat des élections fédérales, tendent à indiquer que les nationalistes sont battus bien que le premier ministre Hughes maintienne qu'il dirigera le groupe le plus nombreux à la Chambre. Il est cependant impossible à l'heure qu'il est de prévoir le résultat d'une façon précise.

Jusqu'à présent, le parti ouvrier tient la tête avec trente-cinq sièges sur un total de soixante-quinze. Les nationalistes battent la marche dans vingt-sept comités, le parti agraire dans dix et les libéraux et les indépendants dans trois. Cette position pourrait être considérablement modifiée lorsque l'on connaîtra le résultat définitif des comités douteux.

A la dissolution des Chambres, la position des partis était la suivante: Nationalistes 38, y compris l'Orateur; parti agraire 18, y compris 4; le premier ministre n'avait donc, avec l'Orateur, qu'une majorité d'une voix, mais il avait su maintenir au pouvoir grâce au fait que la coalition entre le parti du libre-échange ou des fermiers et les ouvriers protectionnistes était impossible sur aucune des questions présentées à la Chambre. La situation se compliquait d'une scission dans les rangs du parti ouvrier.

En 1917, le premier ministre Hughes est arrivé au pouvoir à la tête d'un parti ouvrier unifié. Afin de pouvoir faire adopter la conscription, qui fut toutefois rejetée par un référendum, M. Hughes forma un gouvernement de coalition qui prit le nom de libéraux et de la section du parti ouvrier qui favorisait la conscription. La coalition se maintint au pouvoir d'une façon plutôt précaire jusqu'à la dernière dissolution des Chambres. La victoire du parti ouvrier aux élections actuelles signifiait en conséquence un retour à l'état des choses de 1917, mais avec un autre chef que M. Hughes.

Le ministre des douanes, Walter Mc Green et le sous-ministre Lamont ne ménagent pas par un petit nombre de voix dans leurs comités et le résultat est incertain.

L'hon. Alexander Poynton, ministre des postes, va probablement être battu. On s'attend que le candidat ouvrier l'emporte dans Adelaide. Le premier ministre Hughes a jusqu'à présent une majorité de trois mille voix dans Sydney-Nord et sa victoire ne fait pas de doute. A Wannon, le candidat du parti agraire est sur les talons du parti ouvrier. Tout indique que le vote ne sera pas bien considérable. Les candidats ouvriers de Victoria et les libéraux des sud-australiens vont bien mais les résultats sont encore trop incomplets pour justifier une prédiction au sujet de la position finale des partis.

Un certain nombre de députés ouvriers ont été réélus entre autres Brennan dans Batman, Anstey dans Bourke, Fenton dans Maribyrnong, Maloney dans Melbourne, Matthews dans Melbourne Ports et Scullin dans Yarra.

AUTRE VERSION

Londres, 17. — Une dépêche de Melbourne à l'agence Reuters dit que la majorité par laquelle le premier ministre Hughes a été élu aux élections fédérales tenues aujourd'hui est de 6,000 voix.

Les autres ministres dont l'élection n'est pas assurée sont Walter M. Green, ministre de la marine et de la défense; Alex. Poynton, ministre des postes; et Shiekher Johnson, la plupart des autres collègues de M. Hughes ont été battus.

La dépêche accordée aux nationalistes environ 38 sièges, aux ouvriers 25, au parti agraire 12 et aux nationalistes indépendants 2, mais elle ajoute que les résultats des comités douteux que l'on ne connaît pas encore pourraient ébranler ou même changer la position des partis.

DEUX OPINIONS

Sydney, 17. — Le premier ministre W. M. Hughes a déclaré, ce soir, qu'il était très difficile de faire des pronostics sur le résultat des élections. Il a dit que le parti agraire, qui avait refusé de coopérer avec le parti nationaliste contre les ouvriers et les communistes, avait souffert de humiliations et avait manqué de disparaître. Cela avait aidé aux ouvriers à gagner plusieurs sièges.

M. Hughes a ajouté que les résultats définitifs des élections rendraient le parti nationaliste le plus puissant au parlement. Le sénateur Gardiner, un représentant ouvrier bien connu, s'est dit confiant que le parti ouvrier deviendrait le plus puissant au parlement, tout comme M. Hughes a dit, de son côté, au sujet des nationalistes. Le sénateur Gardiner est d'opinion que le premier ministre Hughes perdrait sous peu les rênes du pouvoir.

Le Ku Klux Klan sera combattu

(Dépêche de la Presse Canadienne) Toronto, 17. — Si le Ku Klux Klan tente d'organiser une succursale dans l'Ontario, il rencontrera l'opposition la plus déterminée de la part de l'hon. W. E. Rancey, le procureur-général. Parlant ce soir au temple du Travail sur les privilèges de l'Etat, il faisait allusion directement au Klan. L'hon. M. Rancey a dit que le dernier trouverait "nos cours de justice munies de l'autorité pour les envoyer au pénitencier. Ils découvriront que les privilèges de la justice représentent quelque chose dans la province d'Ontario."

"Il n'y a aucune excuse pour une telle organisation dans aucun Etat où la loi est mise en vigueur et des hommes qui tentent d'ériger la loi en justice, nous ont nos cours, munies d'une autorité pour les mettre au pénitencier", déclara-t-il.

Une dépêche récente de London, Ontario, mentionnait la possibilité de l'établissement d'une succursale du Klan dans l'Ontario.

C'EST LE COMBUSTIBLE QUI FAIT LE PLUS DÉFAUT

Il faut aviser immédiatement aux moyens de chauffer les sinistrés de Terrebonne. — La construction des maisons temporaires avance lentement et il y en a maintenant huit de construites, chacune habitée par une famille de sinistrés.

Les secours en nature envoyés aux sinistrés de Terrebonne continuent à affluer aux bureaux du gouvernement d'Ontario, tous les jours, par un camion automobile chargé d'effets de toutes sortes, articles usagés ou neufs.

A Terrebonne la construction des maisons temporaires ne va que doucement les matériaux étant encore rares. Il y a actuellement huit maisons construites, pauvres petites cabanes de planches qui semblent bien misérables au milieu du paysage désolé de l'hiver et entourées d'arbres qui s'écroulent et tombent en partie calcinés. Ce sera un triste hiver que passeront les malheureuses familles abritées tant bien que mal contre les intempéries de la saison et les coeurs compatissants devraient faire le possible et l'impossible pour leur venir en aide de toutes les manières, surtout par des souscriptions en espèces qui sont indispensables aux sinistrés qui sont encore sans abri et, dans beaucoup de cas, sans travail.

Un besoin qui se fait cruellement sentir c'est celui du combustible lequel, dans certains cas, manque pour ainsi dire complètement. M. Alphonse Millette, secrétaire du comité de secours, doit rencontrer ce matin l'honorable L. A. Taschereau et l'honorable Athanasie David aux bureaux du gouvernement afin d'aviser au moyen de procurer du charbon ou du bois aux sinistrés. On doit aussi faire appel au ministre des Terres et Forêts, l'hon. Honoré Mercier, pour lui demander le bois de chauffage si c'est possible. Les sinistrés doivent recevoir en même temps le maire de Terre-

LES TURCS VOUDRAIENT AVOIR MOSSOUL

Les Alliés prétendent que ce district fait partie de la Mésopotamie

DES RUMEURS

On dit qu'un accord anglo-turc a été conclu à ce sujet

(Cable de la Presse Associée) Lausanne, 16. — Ismet pacha, chef de la délégation turque à la conférence du Levant, a eu ce soir une longue conversation avec le marquis Curzon de Kedleston, le principal représentant anglais.

Lord Curzon a répété la déclaration faite au cours de la journée dans une note envoyée à la délégation turque par les grandes Puissances, à l'effet que le vilayet de Mossoul, comprenant la ville de Mossoul et les territoires pétroliers dont on a tant parlé, ne pouvait pas être cédé à la Turquie, vu que la majorité de la population est arabe et que le district appartient naturellement au royaume arabe d'Irak.

La délégation turque a insisté sur la cession de Mossoul à la Turquie et sur le refus du gouvernement d'Angora d'accorder un territoire pour l'établissement d'un foyer national pour les Arméniens. La délégation déclare que ce sont deux points sur lesquels personne ne pourra lui faire de concessions.

A PROPOS DE MOSSOUL

Lausanne, 16. — Les riches terrains pétroliers de Mossoul en Mésopotamie sont devenus subitement ce soir la grosse question à la conférence du Levant. On dit que les nations de l'Entente ont informé les Turcs que le vilayet de Mossoul ne pouvait pas être détaché du royaume arabe d'Irak. Cela veut dire que les alliés ont refusé d'admettre la prétention turque que Mossoul se trouve sur les confins de la Turquie proprement dite et qu'en conséquence, la Turquie seule a le droit de disposer des concessions pétrolières de Mossoul.

En insistant que Mossoul se trouve dans le royaume d'Irak, qui fait partie de la Mésopotamie, on dit que les alliés déclarent que ce territoire tombe sous le mandat anglais, vu que la Mésopotamie a été assignée à la Turquie d'après un mandat formel. On dit de plus que la Grande-Bretagne et la France ont conclu une entente sur cette question de Mossoul. Un représentant éminent d'Irak est arrivé à Lausanne, il y a quelques jours et a annoncé que son pays insisterait pour conserver sa souveraineté sur Mossoul.

D'après une autre version qui circule ce soir, la Grande-Bretagne et la Turquie en seraient venues à une entente au sujet de Mossoul, entente d'après laquelle la Turquie exercerait sa souveraineté sur le pays et l'Angleterre sur les concessions pétrolières.

Le comte Massigli, un des délégués français, a pris part subitement pour Paris à la conférence de Lausanne. Il est parti de Paris ce matin et a annoncé que son voyage d'Irak avait un caractère tout à fait personnel. D'après l'accord de San Remo, la France devait recevoir 25 pour cent de la production de pétrole de Mossoul.

Un appel aux peuples chrétiens du monde entier pour qu'ils interviennent afin d'empêcher les Turcs de porter le patriarche de l'Eglise orthodoxe grecque à Constantinople, a été lancé ce soir par Mgr Germain, un des hauts dignitaires de l'Eglise orthodoxe grecque, qui est venu à la conférence de Lausanne pour défendre la cause du patriarche.

LES MINORITES

Lausanne, 16. — Les délégués de la Turquie qui font partie de la sous-commission sur les minorités ont déclaré de nouveau aujourd'hui que le

UN SEPTUAGENAIRE DECEDE EN DANSANT A UNE SOREE D'AMATEURS

Il est saisi d'une syncope de coeur en dansant des danses du bon vieux temps au théâtre Omimotocope. — Un jeune homme que l'on croit s'appeler Rioux est tué instantanément par un automobile, dont le chauffeur réussit à s'enfuir.

Saisi d'une syncope de coeur en dansant des danses du bon vieux temps à l'accompagnement d'un violoniste, J. Casavant, un vieillard de 78 ans, est mort subitement sur la scène au théâtre Omimotocope devant l'audience qui suivait des yeux ses pieds encore agiles, à 10 heures 30 hier soir.

Casavant, qui était un amateur bien connu dans les différents théâtres de la ville, s'affaissa au milieu d'une de ses danses, et comme il croyait qu'il y avait un problème, Edmond Rochon, fit demander une ambulance de l'Hôpital Général. A l'arrivée du médecin de cette institution, celui-ci ne put que constater la mort.

La deuxième représentation achevée lorsque Casavant fut saisi et sitôt qu'il s'affaissa sur le théâtre la foule comprit qu'il venait de lui arriver un malheur. Le rideau fut baissé et des employés du théâtre avec l'aide d'autres amateurs qui attendaient leur tour retirèrent le vieillard dans la coulisse où l'on lui prodigua les premiers soins en attendant l'arrivée du médecin. Sitôt que l'on eut constaté la mort, le lieutenant Lemieux du poste No 3 fut averti et avec les constables spéciaux Blanchette et Lapierre il se rendit sur les lieux pour prendre les renseignements nécessaires.

TUE PAR UN AUTOMOBILE

Frappé par un automobile, dont le chauffeur réussit à s'échapper sans qu'on ait pu apprendre son identité, un jeune homme que l'on croit s'appeler Rioux, a été tué instantanément à l'angle des rues Ontario et Moreau, à 10 heures 30 hier soir.

La victime fut frappée par le radiateur de l'automobile et projetée d'un côté à l'autre de la rue, se fracturant la crâne sur la chaussée. Sous la victime on a trouvé un couvert du tuyau de radiateur que la police croit appartenir à la machine meurtrière. D'après les informations fournies au lieutenant Robillard du poste No 11, par les constables Robitaille et Kettelle, le jeune homme, qui semble âgé de 25 à 30 ans, traversait la rue Ontario du nord au sud lorsqu'il fut frappé par un automobile qui s'en allait à une bonne vitesse de l'est à l'ouest sur la rue Ontario. Le seul témoin de l'accident, H. Robillard, de 933 rue Ontario Est, marchait vers l'est sur la rue Ontario lorsqu'il vit le jeune homme frappé par la voiture. Il fut tout surpris par l'accident pour pouvoir saisir le numéro de la licence.

Il appela immédiatement la police et l'on découvrit que le jeune homme avait été tué instantanément. La victime fut transportée à la morgue.

Le cadavre paraît être celui d'un jeune homme entre 25 et 30 ans, grand: cinq pieds six pouces, et pesant environ 140 livres. Il a les cheveux châtains, et les yeux bleus. Il portait un chapeau neuf de velours gris, un grand pardessus noir avec col en velours noir. Son pantalon est d'étoffe de pays gris à rayures, son gilet en serge gris et le veston en serge brun. Il portait également un veston de laine noire.

MORT DE SES BLESSURES

Louis Archambault, 64 ans, de Ste-Agathe, qui a été blessé lors de l'écroulement d'un mur dans une glacière en construction à Béthanie Mills, quatre milles au sud de Ste-Agathe, lundi dernier est mort hier soir à 6 heures 30 à l'hôpital Royal-Victoria.

Archambault avait souffert une fracture du crâne lorsque le vent fit écrouler une allée en construction à la glacière de la Joseph Shinnick Ice and Cartage Company Limited, sur le bord du lac. D'après les renseignements fournis par J. A. Shinnick, 815 avenue Québec, membre d'une compagnie, tous les blessés avaient reçu des soins et se sentaient mieux.

Le vent commença à souffler violemment. Archambault, cependant, était retourné à l'intérieur pour placer ses outils dans la boîte et ce fut à ce moment que le mur du côté du lac s'écroula en entraînant un autre et une partie d'un troisième. Deux hommes qui étaient demeurés au haut du mur échappèrent presque par miracle à des blessures sérieuses, l'un d'eux qui était demeuré accroché au mur lorsqu'il s'écroula, fut projeté contre une scie circulaire, mais n'eut que ses vêtements déchirés.

ON ENTRETIENT DES CRAINTES SUR LEUR SORT

Vingt-sept marins et passagers du "Reliance" manquant à l'appel

LES SURVIVANTS

Le remorqueur a coulé après avoir frappé les rochers de l'île Lizard

(Dépêche de la Presse Canadienne) Sault-Ste-Marie, 17. — Vingt-sept personnes manquant à l'appel et l'on croit qu'elles se sont noyées ou sont mortes de froid à la suite du naufrage du remorqueur Reliance sur les rochers de l'île Lizard il y a quatre jours.

C'est du moins la crainte qu'entretenaient les officiers de la Spanish River Paper Company, propriétaire du remorqueur. Il y avait 22 passagers à bord du Reliance lorsque l'accident s'est produit.

La dernière fois que les vingt-sept personnes qui manquent à l'appel ont été vues, est mercredi matin lorsque le Reliance, luttant contre une aveuglante tempête de neige, s'est échoué sur les rochers de l'île Lizard, et a coulé presque immédiatement après.

Le capitaine D. A. Williams, de cette ville et six autres personnes qui se trouvaient à l'avant du navire prirent place dans une chaloupe de sauvetage tandis que les autres, parmi lesquels se trouvaient M. et Mme Harten, embarquèrent dans une autre. Cette dernière embarcation après avoir été entraînée à la dérive pendant plusieurs heures au milieu de la tempête, fut poussée à la côte, du côté canadien, à 85 milles au nord d'ici.

Mme Harten était tellement épuisée que les naufragés durent passer trente-six heures dans une cabane indienne avant de pouvoir se mettre en route pour gagner la ligne du chemin de fer qu'ils atteignirent samedi matin. Les naufragés disent qu'il y a bien peu d'espoir que les autres aient pu résister au froid.

La compagnie a annoncé ce soir qu'en plus d'un équipage de 14 hommes, le Reliance avait à bord vingt hommes de chantier, un fonctionnaire du département des forêts de la compagnie et un agent d'une compagnie de pêche qui venait de faire son dernier voyage dans les chantiers. Les survivants disent que les disparus ont quitté le remorqueur après l'accident dans un yacht à gasoline dont était muni le Reliance et plus de ses deux chaloupes de sauvetage.

On fait remarquer que si les disparus ont pu atteindre l'île Lizard au milieu de la tempête, ils n'avaient pas de provisions de bouche avec eux. S'ils ont pu atteindre une île sur laquelle se trouvent des cabanes ils ont peut-être pu résister au froid, mais ne possédant aucune arme, il y avait bien peu de chances qu'ils aient pu se procurer de quoi assaïer leur faim.

Le remorqueur Gray n'avait pas encore atteint le point d'arrivée où le Reliance se coula. Les messages reçus par télégraphie sans fil annoncent qu'il lutte toujours contre la tempête de neige. Le remorqueur Favorite, de St-Jacques, est passé ici aujourd'hui à midi pour porter main-forte au Gray.

LES SURVIVANTS

Sault-Ste-Marie, 17. — Sept des trente-six personnes, membres de l'équipage et passagers qui se trouvaient à bord du remorqueur Reliance, de la Spanish River Paper Company, lorsque celui-ci a frappé les rochers de l'île North Lizard, à 100 milles à l'ouest de Sault-Ste-Marie, mercredi matin, sont arrivés hier soir par le train du Algoma Central et deux autres, Jack Barton et sa femme sont dans un camp non loin de Frater.

Un projet de M. Dunning

Winnipeg, 18. — L'hon. T. A. Crear et C. Rice-Jones, président et gérant-général, respectivement de la United Grain Growers, ont exprimé, aujourd'hui, leur approbation en faveur du système suggéré par le premier ministre de la Saskatchewan, M. Dunning pour la réunion des sucrales d'exportation de la United Grain Growers et de la Saskatchewan Cooperative Elevator Company en une coopérative qui s'occuperait du transport du blé d'exportation de tout l'ouest.

"M. Dunning" a dit M. Crear à bas ses suggestions sur les principes de l'effort coopératif fait pour trouver des débouchés pour les avoines de l'Ouest canadien en plus du contrôle exercé par les agents du gouvernement. J'ai toujours conseillé ce système. Ce système pourrait peut-être souffrir certains changements dans les détails, mais son principe est juste et la United Grain Growers Limited devrait être prête à l'adopter si elle veut réaliser ses projets."

"J'ai toujours pensé", disait, de son côté, M. Rice-Jones, "que le travail de trouver des marchés aux grains à l'aide d'une agence de vente contrôlée par deux compagnies de fermiers était la solution la plus logique au problème. La United Grain Growers a toujours été prête à conclure tout arrangement qui aiderait les fermiers dans le transport de leurs grains ou dans la vente. Je suis fermement convaincu que la solution permanente du problème se trouve dans le système suggéré par M. Dunning."

PAGE FEMININE

POÈMES

L'URNE

Ce soir, brume sur la vallée :
La lumière s'en est allée
Vers d'irrésistibles couchants.
Et le silence la pénètre,
Aussi tendre que pourrait être
La plainte amoureuse d'un chant.

Entends-tu ma voix qui t'appelle
Dans cette ombre encore si belle
Qu'elle fait oublier le jour ?
Ne t'enivre pas de silence :
A l'instant où la nuit commence,
Reçois ma parole d'amour.

Je veux couvrir de son mystère
Le secret que n'a su taire
Mon cœur trop follement penché ;
Et que soit, dans l'ombre nocturne,
Comme en la plus pure des urnes,
Mon limpide amour épanché.

Louis LEFEBVRE.

AVEU

Je sais bien qu'irritable, exigeant et morose,
Insatisfait, jaloux, malheureux pour un mot,
Je te cherche souvent des querelles sans cause...
Si je t'aime si mal, c'est que je t'aime trop.

Je te poursuis, je te tourmente, je te gronde...
Tu serais plus heureuse et mieux aimée aussi,
Si tu n'étais pour moi tout ce qui compte au monde,
Et si ce pauvre amour n'était mon seul souci.

Paul GERALDY.

CHRONIQUE

Qui Souvent se Pèse...

(Pour le "Canada")

Avant de parler d'augmentation ou de diminution de poids, il faut d'abord savoir ce qu'est le poids normal, physiologique, pour chaque individu... La formule connue du poids proportionné à la taille, c'est-à-dire le nombre de kilos égal au nombre des centimètres au-dessus du mètre, est un peu simpliste et répond rarement à la réalité. Le poids ainsi calculé est généralement supérieur au poids physiologique.

Le docteur Leven, qui s'est beaucoup occupé de ce point, insiste sur la fixité du poids de l'homme sain. Il admet qu'à l'âge du développement complet, vers vingt-cinq ans, l'homme normal atteint un poids dont la fixité demeure constante, à tel point que des variations supérieures à 2 ou 3 kilos en plus ou en moins coïncident toujours avec des manifestations morbides qui doivent être recherchées et dépeçées.

Pour lui, de même que l'homme normal conserve sa température propre quelle que soit celle du milieu extérieur, de même aussi il conserve très longtemps son poids physiologique malgré les causes accidentelles d'engraissement ou d'amaigrissement; tout semble se passer comme s'il existait un équilibre pondéral constant dépendant du système nerveux, à l'instar de ce qui se produit pour l'équilibre thermique.

En effet, l'expérience a démontré que la suralimentation n'augmente pas le poids d'un homme normal lorsque celle-ci n'est pas continuée un temps suffisamment prolongé pour que le "mécanisme régulateur du poids" arrive à être faussé par les erreurs alimentaires. À la même note que la suralimentation détermine l'amaigrissement de certains sujets qui ne commencent à engraisser ou cessent de maigrir que le jour où leur alimentation redevient normale. Cette remarque lui a été suggérée par l'observation de tuberculeux suralimentés sans profit pour augmenter leur poids.

"De même, ajoute le docteur Leven, un sujet normal peut être soumis à un régime alimentaire réduit pendant trois ou quatre semaines sans abaissement appréciable du poids."

"Le surmenage n'est pas davantage un facteur constant d'amaigrissement, hors le cas où sa prolongation est suffisante pour compromettre la santé; chaque fois que son action est rapide, on doit admettre que l'homme n'est pas normal."

De nombreuses obésités, d'apparence héréditaire et qualifiées constitutionnelles, guérissent aisément; si elles dépendaient d'un trouble nutritif profond, humoral, elles ne seraient pas influencées aussi facilement par la thérapeutique.

Comme le fait remarquer le docteur Leven, ces constatations sont consolantes: elles diminuent le rôle de l'hérédité chez les obèses, montrent que l'engraissement n'est pas un phénomène fatal, et encourageant à tenter un traitement actif et qui peut être efficace. La notion de la fixité du poids chez l'homme normal étant ainsi établie, on peut qualifier de physiologique le poids qu'il a présenté pendant dix, quinze ou vingt ans consécutifs, ou encore celui qu'il présente après un examen approfondi des organes et de ses fonctions lorsque cet examen aura montré la complète intégrité des uns et des autres. Dans ce dernier cas cepen-

dant, il serait téméraire d'être trop affirmatif, car il est difficile de faire l'inventaire absolu d'un organisme. Seule, une observation un peu prolongée permet, à travers quelques variations accidentelles, de fixer pour chaque individu, les limites dans lesquelles il lui est permis, sans inquiétude, d'engraisir ou de maigrir. On peut alors souvent annoncer à celui qui a maigri que son amaigrissement est cependant susceptible de s'accroître considérablement sans avoir une signification grave et que toute tentative d'engraissement serait inutile ou même nuisible.

La même observation en sens inverse peut s'appliquer à des obèses. Par contre toute augmentation ou diminution sensible du poids physiologique doivent attirer l'attention et solliciter l'examen. Ceci démontre une fois de plus la nécessité pour les individus bien portants de se soumettre à la surveillance médicale, avant toute maladie constituée, et l'intérêt qu'il y a pour eux à être suivis la plus grande partie de leur existence par un médecin qui les connaisse eux et leur famille. Il sera le meilleur juge, et le plus sûr, du physiologique et du pathologique...

SCIENTIA

Causerie Médicale

La Vieillesse

(Pour le "Canada")

"La vie, a dit Shakespeare, est longue d'un côté seulement," the life is but a span. Nîmîm breves rosas... La vieillesse fait son apparition normale vers la soixantaine, se signalant par la décadence organique et fonctionnelle. Le squelette s'atrophie, se déforme et se tasse; ainsi, s'expliquent la diminution de la taille, les voussures, les déformations. Le tissu osseux devient plus léger et singulièrement friable, ce qui nous rend compte de la facilité des fractures chez les vieillards et de la difficulté d'obtenir leur consolidation: la fracture du col du fémur possède, dans cet ordre d'idées, une triste célérité et occasionne, journellement, la mort de mainte personne âgée, par elle condamnée à l'immobilisation et à ses conséquences congestives (hypothèse) pour les poumons: ad lectum, ad lethum... La plupart des articulations, à un âge avancé, se raidissent et s'ankylosent, par ossification des fibres et cartilages, graduellement privés de leur élasticité. La colonne vertébrale perd ses mouvements, par affaiblissement de ses disques cartilagineux. Et nous ne parlons pas de l'atrophie des muscles, si souvent secondaires aux altérations du squelette.

D'autre part, la peau voit diminuer ses sécrétions, sa vascularité capillaire et l'élasticité de ses fibres lisses. Elle se sèche, se plisse, se ride: son épiderme se parchemine, s'écaille, devient terne et rugueux, taché, encroûté: les "crasses" des vieillards prévalent souvent à l'apparition des cancéroïdes et des épithéliomas de la face. Les paupières deviennent chassieuses et les traits de la physionomie perdent leur caractère avenant. La vieillesse est vraiment la déraison de la vie et le Temps le plus cruel des caricaturistes! La déformation du maxillaire inférieur, transporte le menton en avant, ce qui "puleinellise" la physionomie, modifiée aussi dans sa plus noble expression par la réorption des boules et conspécieux grasseux faciaux, qui détend et boursouffle les traits. Telle est la griffe de la vieillesse...

Il n'y a rien comme des ailes d'oiseau sur un grand chapeau de velours.

La perte des dents compromet la digestion et la prononciation. Tous les sens deviennent obtus: l'oreille, par sécheresse sécrétaire, accumulation de cérumen, sclérose artérielle, induration du tympan, ankylose des osselets de l'oreille; l'œil, par la conjonctivite chronique, le cercle sénile de la cornée, le larmoiement, l'ectropion, l'opacification du cristallin (cataracte), la presbytie poussée parfois jusqu'à l'amblyopie, les altérations irrémédiables de la rétine et du nerf optique.

À propos de la cataracte, enrégistrons, ici, la possibilité de la retarder, dans la plupart des cas, par les bains d'yeux, d'un quart d'heure, matin et soir, dans une oillère de verre à bords caoutchoutés, remplie de la solution de Bédal, tiédie préalablement:

Iodure de sodium desséché 5 gr.

Chlorure de calcium cristallisé 5gr.

Eau distillée 400 gr.

Le goût et l'odorat sont les sens qui résistent le plus à la vieillesse.

L'intellect et le sens moral se modifient aussi profondément: égoïsme, retour à l'instinct, mélancolie du déclin — surtout chez les hommes de proie, chez les anciens triomphateurs — tristesse de ce qui fait la joie des jeunes, (le matin, le printemps).

Comme l'a dit Lamartine:

"Lorsque vient le soir de la vie,
Le printemps attriste le cœur;
De sa corbeille épanouie,
Il s'exhale un parfum moqueur..."

Docteur E.

LA MODE

Toilettes de Deuil

(Pour le "Canada")

Le deuil n'a, hélas, pas de saison fixe, il est d'hiver d'été, même de printemps. Nos lectrices, celles que le deuil intéresse, vont trouver ici quelques indications.

Le grand deuil implique des robes et des manteaux en lainage mat, soie, garnis, plus ou moins, de crêpe anglais. Parmi les lainages nouveaux dont la matière peut le mieux convenir aux vêtements de deuil, je citerai le kasha, qui a du cachemire de l'Inde toute sa souplesse, le meilleur toucher, et le crêpe souple ou double, qui a du crêpe de Chine, à part les reflets brillants, tous les avantages. La kashaduvetyné et le crêpe double, pour les manteaux, sont des tissus que l'on emploie dans les grandes maisons de couture. Les premières toilettes de grand deuil doivent être de formes très simples. Autrefois, la jupe était garnie d'une ou deux bandes de crêpe et le corsage de biais, plastron, col, etc. Aujourd'hui, le crêpe peut être posé en bandes descendant des épaules, si ce genre de garniture convient mieux à la taille de la personne à qui la toilette est destinée. Le crêpe étant très fragile, si on exige de sa toilette un usage constant, on peut se contenter de garnir de crêpe le corsage de la robe, et le manteau que l'on porte par-dessus.

Le manteau, pour les grands deuil, affectera la forme d'un châle, chose facile avec les capes. Les fourrures, même les noires, ne sont pas admises sur les toilettes de deuil très sévères. Beaucoup de femmes frileuses s'autorisent cependant de porter du renard noir, de l'astrakan et du lapin noir baptisé de toutes sortes de noms pompeux. Ce n'est qu'à la seconde période du deuil que les robes et les vêtements peuvent être garnis de crêpe brodé, de perles mates, de broderies de soie. Pour les toilettes habillées, le crêpe ondé, le crêpe marocain, et les voiles de soie mate sont les tissus que l'on emploie le plus. Pour les garnitures en crêpe anglais, le choisir très souple; le crêpe, dit Chiffon, sur lequel l'humidité et la poussière a moins de pernicieux effets, et que l'on peut aisément broser sans en détruire les aspérités.

Il est inutile, lorsque la garniture doit suivre des lignes droites, de couper le crêpe en biais, et si on le double, pour lui donner plus de sou-

Dans l'ovale — La jeune fille aux traits assez réguliers pour pouvoir le porter adroitement le petit chapeau garni de plumes d'autruche. Dans le rond — Une passamanerie de cuir produit un assez joli effet sans qu'il soit besoin d'autre garniture.

Etouttez bien vos choux-fleurs, réduisez en purée et mélangez-les à votre béchamel. Faites ensuite des boules que vous passerez à l'œuf et à la mie de pain. Faites frire et servez chaud. Ce plat est excellent.

Salsifis au jus. — Quand les salsifis sont nettoyés, on les met dans une casserole avec sel, poivre et un bon morceau de beurre; on les mouille d'un peu de bouillon et l'on ajoute un morceau de gelée de viande et une demi-cuillerée à café d'arôme Patrelle. On fait mijoter sur le feu pendant deux heures au moins en mouillant avec le bouillon et du jus de viande quand les salsifis viennent à sécher.

Pour glacer les gâteaux. — Certaines pâtisseries gagnent beaucoup à être glacées, comme gâteaux et comme aspect. On glace au sucre avec un mélange bien battu de sucre en poudre, de blanc d'œuf, et de jus de citron, puis le gâteau est mis à sécher au four. Le glaçage au chocolat se fait au moyen de chocolat en poudre et de sucre en poudre, mélangés par parties égales, et fondus à feu doux, que l'on bat avec un blanc d'œuf.

RECETTES

Ris de veau à la daphine. — Blanchir un ris de veau, le refroidir, le presser et le piquer; braiser comme on braise une noix de veau. D'autre part cuire 10 onces de pommes de terre, à l'eau, comme une purée, les passer au tamis, les assaisonner, les lier avec quatre jaunes d'œufs, travailler la purée hors le feu, vous devez avoir un appareil consistant; laissez refroidir, puis formez-en des petits carrés de forme rectangulaire. Les dorer aux jaunes d'œufs, les beurrer, les pousser à four chaud; cuire de belle couleur. Tourner quarante minutes, les farcir avec de la chair à saucisses. Les cuire au bouillon à feu doux. Dresser le ris de veau en l'entourant des pommes daphine d'un côté et des olives de l'autre. Arroser le ris avec son jus.

Croquettes de choux-fleurs. — Coupez les choux-fleurs par petits bouquets. Ôtez les côtes, les faire blanchir. D'autre part, faire une sauce béchamel épaisse (une forte cuillerée de beurre, autant de farine, faites-la blondir et mouillez avec un demi-litre de lait); assaisonnez poivre et sel, retirez du feu, ajoutez dans votre béchamel épaisse deux jaunes d'œufs

Lorsque madame choisit un chapeau, son plus sincère ami est son miroir



Le voile à la mode! On le voit ici recouvrant un petit turban et tombant gracieusement sur les épaules de madame.

HYGIENE

Contre le froid. — Les vêtements trop chauds, trop lourds, sont une cause fréquente de maladie. Trop de chaleur est au fond le plus sûr moyen de contracter des refroidissements. Les fourrures, par exemple, peuvent rendre des services, mais surtout aux personnes subissant un froid rigoureux. Dans nos climats, la marche, avec un manteau de fourrure, détermine, même en hiver, des transpirations dangereuses. On évitera particulièrement de porter pour couvrir les mains, la tête et le cou. Pas de cache-nez, de foulard, et surtout de bonnet de fourrure au cou! Ce sont des nids à angines. Les vêtements trop lourds et trop épais ne protègent pas contre le froid en proportion de la gêne qu'ils occasionnent. Plusieurs vêtements très minces et souples, mis les uns par-dessus les autres, sont plus chauds qu'un vêtement unique, à lui seul beaucoup plus épais.

PROVERBES INDIENS

— Veux-tu manger du pain, ne reste pas couché sur le son.
— Un homme peut passer pour sage lorsqu'il cherche la sagesse; mais, s'il croit l'avoir trouvée, c'est un sot.
— O toi qui peux jouir d'un doux sommeil, pense à ceux que la douleur empêche de dormir! O toi qui marches lentement, aie pitié de ton compagnon qui ne peut te suivre! O toi qui es opulent, songe à celui que la misère accable!
— La tempérance est un arbre qui a pour racine le contentement de peu, et pour fruit le calme et la paix.

— On guérit de coups de couteau, on ne guérit pas de coups de langue.
— La mort est un chameau noir qui s'agenouille à toutes les portes.
— Trois, s'aidant l'un l'autre, portent le fardeau de six.
— Veux-tu te venger de ton ennemi, gouverne-toi bien.
— La main fermée ne prend jamais de mouches.
— Quand tu es seul, songe à tes défauts: quand tu es en compagnie, oublie ceux des autres.

Les insurgés sont actifs en Irlande

(Cable de la Presse Associée)
Dublin, 15. — On dit que les garnisons de l'Etat libre à Callan, à Thomastown et à Mullinavat, dans le sud du comté de Kilkenny, ont été réduites à l'impuissance et capturées par les insurgés.

Les canotiers de Thomastown ont été incendiés. On dit qu'un grand nombre d'insurgés ont participé à l'attaque sur Callan. Des mitrailleuses ont été mises en action mais on ne signale pas de pertes.
Les gens arrivant à Kilkenny des différentes parties du comté rapportent que les insurgés ont fait preuve d'une grande activité la nuit dernière. Les routes ont été bloquées et la situation est incertaine.

Le successeur du cardinal Bonzano

(Cable de la Presse Associée)
Rome, 14. — Mgr Pietro Fumasoni-Biondi a été nommé délégué apostolique à Washington en remplacement de Mgr Giovanni Bonzano, qui a été élevé au cardinalat au dernier Consistoire.

Les Pilules Moro

REMEDE A RECOMMANDER AUX HOMMES QUI SOUFFRENT de MAUVAISE DIGESTION



M. ALIDE SAMSON,
82 rue St-Georges, Trois-Rivières, P.Q.

Vous prend-il des faiblesses subites? Avez-vous des étourdissements? Ne souffrez-vous pas du mal de tête? Pendant votre sommeil, êtes-vous agité? Vous réveillez-vous souvent? Dormez-vous mal? Ne ressentez-vous pas parfois une lourdeur sur l'estomac? Vous sentez-vous nerveux?

Si vous souffrez de quelques-uns de ces symptômes, c'est que votre digestion est défectueuse, que vous êtes dyspeptique.

Prenez garde alors, car vous êtes sur une pente dangereuse et plus vous persisterez, plus le mal s'aggravera. La dyspepsie chronique, c'est la ruine complète de la santé.

Sous l'influence des Pilules Moro, l'estomac le plus délabré reprendra son état normal. Les voies digestives seront tonifiées, la circulation du sang deviendra plus active et le système tout entier reprendra de la vigueur.

M. Alide Samson souffrait de l'estomac; il s'est guéri en prenant des Pilules Moro.

"Les Pilules Moro pour les Hommes m'ont été des plus profitables et je ne puis que les recommander. J'étais sujet à des troubles d'estomac, à des digestions pénibles et à des maux de reins et aucun remède ne m'a jamais fait autant de bien que les Pilules Moro. J'en prends quelques boîtes de temps en temps, quand mes forces ont été affaiblies et chaque fois je me sens ranimé, puis disparaissent les embarras d'estomac, les lassitudes et les autres maladies que je puis avoir." — M. Alide Samson, 82, rue St-Georges, Trois-Rivières, P.Q.

Les Pilules Moro pour les Hommes sont en vente partout. Nous les envoyons aussi par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50 sous la boîte. COMPAGNIE MEDICALE MORO, 274, rue St-Denis, Montréal.

LES TURCS COMMENCENT A S'AMADOUER

Ils acceptent plusieurs compromis au sujet des Grecs à Constantinople

LES MINORITES

On attend avec impatience la déclaration qu'Ismet fera aujourd'hui

(Cable de la Presse Associée)

Lausanne, 19. — Ismet pacha, le chef de la délégation turque, a essayé de relever son prestige aux yeux de la Société des Nations dans le discours qu'il a prononcé aujourd'hui à la séance de la conférence du Levant et dans lequel il a annoncé que la Turquie refusait d'accepter tout contrôle international sur les populations en minorité.

Hier, le chef turc s'était déclaré un adversaire acharné de la Société ou de toute autre organisation internationale voulant s'immiscer dans les affaires de la Turquie. Aujourd'hui, il a dit: "On semble enclin dans certains quarts à penser que j'ai manqué de respect à la Société des Nations. Je dois dire que j'ai pour la Société tout le respect qu'elle mérite."

Ismet a maintenu que les turcs chrétiens vivaient heureux en Turquie et ne demandaient rien de plus. Il a aussi attiré l'attention des délégués sur le fait que le gouvernement d'Angora avait signé un traité de paix avec l'Arménie soviétique.

La Turquie, a-t-il dit, était prête à accorder une amnistie politique à tout le monde, mais elle ne pouvait pas exempter les minorités du service militaire, parce que la loi militaire s'appliquait à tous les sujets. Il a ajouté: "Pour la paix du monde, il est de mon devoir de dire que l'acceptation par la Turquie de tout traitement plus rigoureux que celui appliqué par les autres pays est irréconciliable avec l'existence future de la Turquie."

"Je ne veux pas penser que cette conférence se servira de cette question des minorités pour mettre en péril l'intégrité de la Turquie."

L'ambassadeur Child, des Etats-Unis, a eu un long entretien avec Ismet pacha et après-midi et lui a demandé, pour des motifs humanitaires, de faire des concessions libérales pour la protection des arméniens, des grecs et autres minorités demeurant en Turquie. M. Child a fait ressortir la bonne impression que créerait à l'étranger le fait pour la Turquie d'accorder toute la protection possible aux étrangers résidant chez elle.

Il a déclaré à Ismet que les Etats-Unis désapprouvaient le projet turc pour l'échange des populations en Turquie et en Grèce, et lui a expliqué que les Américains étaient prêts à secourir les misérables victimes de la guerre mais voulaient être sûrs auparavant que leurs fonds seraient installés dans des foyers permanents, où ils pourraient s'établir et vivre en paix.

A dix heures demain matin, Ismet se présentera devant la sous-commission sur les minorités et fera une nouvelle déclaration au sujet des contre-propositions de la Turquie au projet des alliés pour la protection des minorités en territoire turc. Lord Curzon, M. Barrère, le marquis de Gironi, l'ambassadeur Child et les chefs des autres délégations assisteront tous à cette séance car on attend avec impatience la déclaration d'Ismet pacha et Lord Curzon a promis que les principaux membres de la conférence écouteraient avec attention ce que les Turcs avaient à dire.

Bien que la conférence ait reçu un rude coup par le refus d'Ismet pacha de considérer le projet des alliés sur l'administration des affaires des minorités en Turquie, de nombreuses conférences privées ont lieu entre les délégués et tout indique que l'on en arrivera à quelque compromis, grâce auquel on accordera aux Turcs une voix tellement prépondérante dans le règlement des problèmes des minorités qu'ils ne pourront plus considérer la coopération des représentants des grandes puissances dans cette tâche comme un empiétement sur la souveraineté turque.

La sous-commission a consacré la séance de cet après-midi à l'étude de l'échange des populations. Les Turcs ont pris une attitude plus conciliante durant la discussion sur le statut futur de la colonie grecque à Constantinople. La Turquie est disposée à permettre aux Grecs d'y rester, mais elle veut que l'on fixe des conditions bien définies.

Les Turcs insistent tout d'abord pour chasser de Constantinople toutes les institutions patriarcales, mais aujourd'hui ils cèdent sur ce point et consentent à ce que toutes les églises grecques ainsi que les hôpitaux et les écoles restent à Constantinople, à la condition qu'elles n'adoptent aucune attitude hostile envers la Turquie. Les Turcs ont aussi accepté un compromis sur la question de la déportation des associations politiques grecques. Ces associations seront dissoutes, mais leurs membres ne seront pas expulsés.

Un autre compromis a été effectué au sujet des Grecs qui ne sont pas allés à Constantinople. Il a été décidé de n'expulser que les immigrants grecs qui sont installés à Constantinople depuis le 30 octobre 1918. Il a été décidé du principe que les individus seraient indemnisés pour les pertes subies par le changement de résidence, qu'ils soient Grecs ou Turcs.

On a déduit des décisions prises à cette séance que le nombre des Grecs qui seront forcés de quitter Constantinople sera très restreint.

UN AVERTISSEMENT

Le refus par les Turcs à la séance du matin d'accéder à la demande pour la création d'un foyer national arménien ou des règlements internationaux pour la protection des droits des minorités en Turquie a attiré la délégation d'Angora un sévère avertissement de la part de Lord Curzon.

Le secrétaire des Affaires étrangères d'Angleterre a déclaré aux délégués turcs que leur obstination à mettre des bâtons dans les roues pour empêcher un règlement satisfaisant du problème des minorités produisait un très mauvais effet à la conférence et dans le monde entier.

"Lorsque nous partirons de Lausanne, et cela arrivera peut-être plus vite que vous ne le pensez..."

DECLARATIONS SUR L'ALIBI FOURNI PAR BINET

Binet aurait pu faire le voyage de Saint-Raymond à Québec

"LA NON-VENUE"

Le pamphlet paru amène son auteur devant la Commission Royale

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Québec, 19. — Une vive surprise a été causée à la séance de cet après-midi de la Commission Royale qui est à enquerir sur les circonstances entourant le meurtre de Blanche Garneau commis dans la ville de Québec, il y a deux ans. On a appelé à témoigner une personne dont le nom n'avait pas encore été mentionné au sujet de l'affaire Garneau qu'étudie actuellement la commission. L'auteur d'un pamphlet qui a pour titre "La non-venue" a été appelé devant la commission par M. Eugène Lafleur, C.R. Son interrogatoire n'a pas été poussé très loin à cause des objections soulevées par divers avocats.

On n'a pas fait connaître exactement ce que contenait le pamphlet, mais on s'occupe d'en étudier le contenu aux prochaines séances.

La comparaison de ce nouveau témoin, nommé A. L. Gareau, qui a admis être l'auteur du pamphlet, était inattendue et a causé toute une émotion dans la salle. Il y a eu en plus l'interrogatoire du détective George Rioux, de la police provinciale, dont le témoignage a duré presque toute la journée. Le détective Rioux s'est occupé de l'affaire Garneau pendant presque deux ans.

A la séance du matin, on a annoncé que Madame Barbeau, la mère adoptive de Blanche Garneau, était

assez bien portante pour paraître devant la commission et elle viendra témoigner probablement, demain matin.

Aucun témoin qui a comparu, aujourd'hui, devant la commission n'a révélé d'autres faits importants et les déclarations faites ont été pratiquement une répétition de ce qui a déjà été dit aux séances précédentes.

Au commencement de la séance d'après-midi de la commission, M. W. Amyot, du département du procureur-général, a expliqué la disparition d'une partie de dossier dont s'était plaint L. Laverne, à la séance du matin. Cette partie de dossier avait été utilisée pour un autre cas mais avait été immédiatement remise à sa place après qu'on en eût fini dans l'autre cas.

Comme l'interrogatoire de M. Amyot par M. Laverne et M. Bellé menaçait de dégénérer en une longue dispute, le juge Robitoux a fait remarquer en riant que les discussions pourraient bien s'arranger de façon à terminer prématurément avec le témoin leur dispute, et que cette dernière n'avait pas de rapport important avec la cause.

Le détective Rioux a été ensuite appelé de nouveau à témoigner. Il a déclaré à M. Aimé Geoffrion, C.R., du département du procureur-général, qu'au cours des recherches faites au sujet du meurtre de Blanche Garneau, il avait interrogé plus de cent personnes dans la province de Québec. Il a raconté qu'il avait amené Roux Binet au bureau du chef Lorrain, à Montréal, et que Binet avait reconnu la Palmer. Binet avait alors accusé Palmer du meurtre de Blanche Garneau. On se souvient que Binet et Wilfrid Cole alias Palmer sont les deux hommes qui ont été arrêtés sous l'accusation d'avoir assassiné Blanche Garneau et qui furent acquittés dans la suite par les jurés. Ils avaient été arrêtés à cause des aveux que Binet avait faits et qu'il avait niés ensuite.

Le détective Rioux a encore rappelé qu'il avait gardé Binet à sa maison privée jusqu'à la fin de janvier 1921, alors que Binet avait été envoyé à la prison de Québec. Rioux a découvert

vert au cou: de ses recherches que Binet avait pu prendre le train à St-Raymond ou à Québec, le soir, et revenir à St-Raymond, avant minuit.

Binet avait été acquitté sur un alibi lorsqu'un grand nombre de témoins avaient assuré que Binet travaillait à St-Raymond au moment du meurtre et qu'il était demeuré à St-Raymond les 22-23, 24 et 25 juillet 1920. On se rappelle que le meurtre fut commis entre le 22 et le 24 juillet.

Rioux a aussi étudié un certain nombre d'alibis que Palmer lui avait donnés, mais aucun d'eux n'avait été vérifié. Le 8 février, Gaudin Cinq-Mars, un conducteur de tramway de Québec, avait été amené à Montréal et avait identifié Binet comme un des hommes qui étaient montés à bord de son tramway, la nuit même du meurtre. En plus, selon Rioux, Binet avait aussi reconnu Cinq-Mars, disant qu'il l'avait vu, cette nuit-là.

Parlant de l'alibi de Binet, Rioux a déclaré qu'un individu du nom de Allain lui avait parlé dans le corridor de la Cour de Justice, à Québec, alors que Binet était à la Cour de police interrogé par le magistrat de police de Québec. Allain avait demandé à Rioux s'il pouvait voir Binet parce qu'il croyait que c'était le même Binet qui avait travaillé pour lui à St-Raymond, mais Rioux avait reçu ordre de ne laisser personne voir Binet. Le 14 septembre 1921, Rioux était allé à St-Raymond et Allain lui avait alors dit qu'il y avait au moins quinze personnes qui pouvaient certifier et jurer que Binet n'était pas à Québec au moment du meurtre, mais Rioux a ajouté qu'il n'avait pu faire jurer à aucune de ces personnes que Binet était à St-Raymond, le 22 ou 23 juillet.

Le détective Rioux était présent lorsqu'on a interrogé Martin Griffin, le jeune homme dont le nom a été mentionné quelque temps après le meurtre. "Valade dit un mensonge lorsqu'il dit que le jeune homme interrogé par M. Walsh était un nommé Madden," a déclaré le détective Rioux.

Le témoin a déclaré en finissant son témoignage qu'il avait épuisé tout

indice. On ne lui avait jamais dit de protéger qui que ce soit ou de diriger ses recherches selon une direction spéciale.

M. Eugène Lafleur, C.R., du département du procureur-général, a ensuite demandé aux commissaires la permission de faire comparaître un autre témoin et de suspendre le témoignage du détective Rioux.

Sur permission accordée, M. Lafleur a appelé à la barre, M. A.-L. Gareau, anciennement de Québec, mais maintenant résidant à Montréal.

"Connaissez-vous le pamphlet qui a pour titre 'La non-venue'?" a demandé M. Lafleur.

"Très bien," a répondu M. Gareau. "En avez-vous emporté plusieurs exemplaires avec vous?"

"J'en avais seulement une douzaine et je les ai distribués."

"Vous en reste-t-il?"

"Oui, j'en ai commandé 500 et je vais en commander 5,000 autres, ce soir," a répondu le témoin.

L. G. Belley, C.R., s'est objecté à l'interrogatoire du témoin en disant que la commission n'avait rien à voir en cela et qu'elle n'avait pu en but que d'envoyer M. Gareau en prison comme John Roberts.

"M. Gareau admet qu'il est l'auteur du pamphlet," a alors fait remarquer Aimé Dion, un avocat de Québec.

"Certainement et j'espère bien en vendre autant que possible," a répondu M. Gareau.

"Ce pamphlet n'est qu'une fantaisie, il ne mentionne pas même des noms," a répondu alors M. Dion.

Comme les commissaires permettaient que l'interrogatoire fut continué, M. Lafleur demanda au témoin: "Connaissez-vous l'adresse 20 St-Jacques, Montréal?"

"Oui, c'est là que le bureau de mon ami, D. F. Gaudreau," a répondu le témoin.

John A. Sullivan a alors demandé de suspendre l'interrogatoire du témoin afin de lui permettre ainsi qu'à M. Eugène Belley de lire le pamphlet. M. Aimé Dion, l'avocat du témoin, ayant voulu intervenir, le juge Archibald répondit:

"De toutes façons, le document est admis au dossier."

MESSAGE DE SANTE AU MONDE

PRENEZ DU "FRUIT-A-TIVES" ET VOUS VOUS PORTEREZ BIEN.

Le Fruit-A-tives, ce merveilleux médicament à base de fruits et de toniques, est le meilleur agent médical connu.

Comme les oranges, les figues, les pommes et les prunes sont les remèdes même de la nature, le Fruit-A-tives — à base de ces fruits — est le remède par excellence de l'estomac, du foie, du rein, le grand dépuratif du sang, le remède pour le mal de tête, la constipation, la mauvaise digestion et la nervosité. Pour bien vous porter, prenez du Fruit-A-tives.

Chez tous les marchands ou expédiés sans frais par la poste par Fruit-A-tives, Limitée, Ottawa et Ogdensburg, N. Y.

"Lorsque j'ai transquestionné le témoin..."

"Lorsque nous en arriverons au point où vous avez transquestionné le témoin, nous verrons ce que nous aurons à faire," dit le commissaire et cela mit fin à l'incident; l'examen de M. Gareau fut ensuite suspendu pour deux jours.

Le détective Rioux fut alors rappelé et M. John Sullivan, un des avocats de la police provinciale, sur une remarque du juge Archibald que ces questions n'étaient pas sérieuses, M. Sullivan recéda à d'autres questions, mais le témoin ne fit que répéter ce qu'il avait dit précédemment, entre autres que Binet pouvait parfaitement avoir été à Québec le soir du meurtre et à St-Raymond à minuit.



Vos nerfs sont épuisés parce que votre sang est trop pauvre. Prenez régulièrement les **Pilules Rouges** et bientôt vous serez complètement rétablie, forte et énergique.

Fac-similé de la boîte des Pilules Rouges



Les Pilules Rouges se vendent 50 centimes la boîte. Tous les pharmaciens et les marchands de remèdes les ont. Cependant, si quelqu'un ne pouvait les trouver dans sa localité nous les lui enverrons sur réception du prix. COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE LTEE., 274 rue St-Denis, Montréal.

Vous êtes Neurasthénique!

Oui vous êtes réellement malade, quasi invalide même, incapable d'exécuter — comme elles devraient l'être — les tâches imposées par les exigences de la vie et n'y trouvant aucun attrait.

Vous êtes une victime de l'épuisement nerveux causé par l'ANEMIE; épuisée, surmenée, par la vibration excessive ou désordonnée du système nerveux, les inquiétudes persistantes, le découragement, l'abattement. Car votre mari, vos parents, vos connaissances qui débordent de santé, de force et d'énergie ne COMPRENNENT PAS et ne VOUDRONT PAS COMPRENDRE vos souffrances, votre faiblesse.

ET VOTRE MEDECIN VOUS DIRA que la neurasthénie ne naît pas d'une idée et ne se guérit pas par la suggestion, mais qu'il faut d'abord restaurer les globules sanguins, raviver le fonctionnement du cœur, contraindre le sang à circuler jusqu'aux extrémités du corps, réveiller l'appétit, assurer la digestion afin d'assouvir vos éternels en donnant à vos nerfs la nourriture qui leur manque.

Et celles qui ont souffert du même mal vous diront: Prenez les **Pilules Rouges**, prenez les régulièrement et consciencieusement et ce remède bienfaisant, qui a sauvé des milliers de femmes souffrantes et découragées, insinuera dans vos veines un sang nouveau, riche et abondant qui, en nourrissant vos nerfs affaiblis, en régénérant tout votre organisme, vous assurera, force et vigueur et vous mettra dans l'âme cet optimisme que procure toujours un regain d'énergie nerveuse.

NOUS DISONS AUX FEMMES MALADES:

ECOUTEZ CELLES QUI ONT ETE GUERIES

ECOUTEZ CELLES QUI ONT ETE GUERIES

Les guérisons inespérées dues aux **Pilules Rouges**, sont d'un caractère si inattendu, qu'elles ont causé une vive curiosité chez les médecins et une reconnaissance ardente chez les malades. Les preuves indéniables et multiples de guérisons sont à la disposition des malades. Aujourd'hui nous publions une nouvelle preuve de leur efficacité en citant la lettre de Mme. Joseph Morin de Montréal:

"J'ai souffert de débilité nerveuse pendant plusieurs années. J'ai consulté plusieurs médecins et pris différentes médecines, mais en vain. Ce sont les traitements et les **Pilules Rouges** de la Compagnie Chimique Franco-Américaine Limitée, qui ont opéré ma guérison complète. Je me fais un devoir de le publier."

Mme. Joseph Morin.

2233, rue St-Hubert, Montréal.

Ce témoignage bref et laconique ne vous parle pas des souffrances, des crises nerveuses, des larmes, des découragements, etc., endurés par Mme Morin. Cela n'est pas nécessaire. Il vous dit qu'elle a souffert pendant des années de débilité nerveuse et qu'elle a enfin obtenu une guérison grâce aux **Pilules Rouges** — cela devrait suffire.

CONSULTATIONS GRATUITES

Les Médecins de la Compagnie Chimique Franco-Américaine donnent des consultations gratuites à toutes les femmes qui viennent les voir ou qui leur écrivent, 274, St-Denis, Montréal.

Après avoir lu ces deux opinions, persistez-vous, Madame, si vous êtes souffrante, à ne pas employer les **PILULES ROUGES**.

PILULES ROUGES

DAMES DEMANDES — Pour couture rapide et légère chez elles. Travail de loisir ou permanent. Bons salaires. Travail envoyé à domicile quel que soit le pays. Timbres pour détails. National Manufacturing Co., Montréal.

UN JEUNE CHASSEUR MEURT DE FROID SUR L'ÎLE DES SOEURS

En compagnie d'un autre jeune homme, il était parti mardi pour une excursion de chasse, mais ils ne purent revenir à cause du mauvais temps. — Ils tentèrent de revenir hier matin, mais le jeune homme ne put continuer

le voyage

Gelé à mort après une nuit passée en plein air sur une des îles au nord de l'île des Sœurs, en face de Verdun, le cadavre de Ruben Whibrow, âgé de 18 ans, demeurant 229 Chemin Lasalle, a été découvert à midi hier par le gardien des dépendances alors qu'il faisait sa ronde.

Cette tragédie fait suite à une partie de chasse commencée tard mardi par Whibrow en compagnie de Philippe Thomson, un jeune homme du même âge, demeurant 1243 avenue Ballantyne. Les deux jeunes gens partaient de Verdun pour aller chasser le canard dans les îles et furent surpris par le mauvais temps. Ils durent

suit: "Nous sommes partis mardi pour une partie de chasse dans les îles au nord de l'île des Sœurs. Tout le monde connaît la perversité du courant à cet endroit et surtout lorsque la température devient désagréable.

Nous étions à chasser lorsque le mauvais temps nous surprit, et malgré nos plus grands efforts nous nous sommes trouvés dans l'impossibilité de risquer notre retour à la rive de Verdun. Après de vains efforts contre la bourrasque nous accostâmes à la petite île au nord de l'île des Sœurs.

Il n'y a aucune protection sur ces îles, rien qui puisse protéger un homme contre le vent ou le froid.

Il nous fallut, après la nuit à mo-

passer la nuit sur le lit et entreprendre le voyage de retour hier matin. Whibrow, cependant trop épuisé pour continuer se fit débarquer sur l'île des Sœurs où il espérait se reposer et attendre le secours. Il fut trouvé mort dans l'après-midi par Pierre Gagnon, 740 rue Wellington.

Gagnon traversa le fleuve en chaloupe pour avertir la police de Verdun, et le détective Bartlett avec le constable Lyon se rendirent sur les lieux. Ils constatèrent la mort du jeune homme. Whibrow se réveilla et essaya de nous réchauffer en marchant et en battant des mains. Le froid nous fit beaucoup souffrir et Whibrow en sembla encore plus affecté. A huit heures du matin je considérai qu'il était temps de tenter de le sauver. Je le saisis par les épaules et le tirai vers moi. Il était dans une barquaine dans notre chaloupe, pour revenir à Verdun. Whibrow se déclara alors trop épuisé pour finir le voyage et insista pour accoster à l'île des Sœurs où il voulait se reposer et d'où il croyait pouvoir se faire ramener.

Après avoir tenté de le dissuader de ce projet le conseil finalement

ce côté-ci du fleuve ils durent déposer le cadavre sur un traineau à cause de la quantité de glace. M. de Verdun seul avec beaucoup de diffi-

La détective-enquêteur Pusie, de la cour du Coroner alla s'enquérir des faits et trouva qu'il était à peu près midi lorsque Gagnon découvrit le cadavre du jeune Whibrow dans l'écureuil où il avait pris refuge après être débarqué de sa chaloupe vers 8 heures du soir le matin. Il semble que Whibrow avait voulu se débarrasser des forces pour atteindre l'abri et, en plus

Philippe Thomson déclara ce qui le Coroner aujourd'hui.

L'ENQUETE SUR L'INCENDIE DE LA MAPLE LEAF MANUFACTURING CO

MAPLE LEAF MANUFACTURING CO.

La commission des Incendies n'a pu découvrir la cause certaine de ce désastreux incendie qui a causé pour \$84,000 de dommages. — Dix-sept personnes mises à l'amende pour avoir placé des cendres dans des réceptacles de bois.

Une séance importante de la commission des incendies a eu lieu hier après-midi, alors que les employés et les gérants de la Maple Leaf Manufacturing Co., sont venus témoigner devant le commissaire Latulippe, au sujet du désastreux incendie qui éclatait, le 8 décembre dernier, à 2.59 p. m., dans la manufacture, détruisant tout l'édifice avec dix camions-automobiles qui s'y trouvaient, et causant des dommages évalués à \$84,000.

Le commissaire Latulippe a confirmé son opinion, c'est que le gérant John Sherry a déclaré au cours de son témoignage qu'il avait déjà vu auparavant des personnes fumer dans la manufacture, tant employés que visiteurs ou clients.

AUTRES CAS D'INCENDIE

La commission, des incendies a aussi entendu, à la séance d'hier après-midi, les témoignages au sujet du feu

Un incendie a éclaté vers 8 h 30, de donner lieu à l'extinction par les pompiers, qui a détruit, le 8 décembre dernier, une écurie appartenant à la Public Lie and Cartage Co., 942 rue Henri Julien, et dans laquelle se trouvaient quatre chevaux qui y perdirent la vie. Le colonel de feu n'a pu être expliqué, bien qu'il n'y ait pas eu, dans ce cas, de fortes raisons de croire qu'il a été dû à un fumeur. Les pertes sont couvertes par les assurances. Il a été aussi trouvé qu'une four-

main à déclarer qu'il s'agit d'avis qu'on avait tardé à sonner l'alarme, en s'appuyant pour donner cette opinion sur le fait que son équipe n'a mis que trois minutes et demie pour arriver sur la scène et y trouver l'édifice en question entièrement la proie du feu.

Le gérant de la manufacture, M. John Sherry, a raconté que lorsqu'il a aperçu les flammes derrière un automobile Mercer près duquel travaillaient deux employés, il a immédiatement commandé qu'on donnât l'alarme aux pompiers et s'est emparé lui-même d'un extincteur chimique, comme l'autre avait fait. Il a dit, ainsi, que les deux employés qui se trouvaient là, ils avaient ainsi combattu les flammes pendant une quinzaine de minutes avec les sept extincteurs, mais qu'ils avaient dû finalement retraiter de la marche des flammes qui em-

compensés par les assurances.

AU BUREAU DE PREVENTION

Le bureau de prévention des incendies a traduit devant le recorder Sample un nombre considérable de personnes qui ne se conforment pas aux règlements de la ville à ce sujet, et exposent la propriété, même la vie de leurs concitoyens par leur ignorance, leur négligence ou même leur malveillance.

La contravention la plus commune consiste à jacer des cendres dans des réceptacles de bois ou de carton; les règlements sont précis à ce sujet, et

transfèrent de tout l'atelier ou ils se trouvent. Les pompiers, qui sont déjà arrivés, constatent rapidement la deuxième alarme qui avait été sonnée à la boîte de la Canadian Paper Box Co., qui se trouve à proximité. La première alarme a été déclenchée par un incendie qui avait éclaté dans l'atelier même où se sont déclarées les flammes, immédiatement

Après que les employés se furent aperçus du feu.

Un feu qui n'a pu être éteint, c'est à dire que les employés ont déclaré que l'alarme avait été sonnée dès la déclaration du feu et que, d'autre part, l'on sait que les pompiers ne sont arrivés sur les lieux qu'une dizaine de minutes après l'alarme.

Suivant le cambrioleur de première main mentionné,

Ceux qui tolérèrent les poêles eux-mêmes placés trop près des boissiers non protégées.

Le recorder Semple a condamné à cinq ans dix années d'amende, selon la gravité du crime, les personnes auxquelles il est enfreint les règlements plus haut mentionnés.

Fosberg et Max Tatiner, 902 St-

est déclaré certain d'avoir pas
plus de trois minutes et demie
pour accomplir le trajet.

LA CAUSE

Quant à la cause du feu, elle est
demeurée encore plus inexplicable.
Les employés William Sherry et George
Laurent; Joe Moscovitch, 133 Saint-
Laurent; Benny Oliver, 133 Saint-
Laurent; Sam Feldman, 407 Ste-Ce-
therine ou 4; David Kastner, 407 Ste-
Catherine ou 4; Max Kaysar, 886
Notre-Dame ou 2; Wing Sing, 902
Notre-Dame ou 2; Louis Yanofsky,
1112 St-Laurent; Gertrude Leibon-

re-Adolphe Paquin ont raconté au commissaire qu'ils étaient à travailler à l'arrière du wagon lorsque le feu s'est déclaré dans celui-ci, autour du réservoir à gaz. Ils ont déclaré qu'au moment où ils ont aperçu la gazoline qui se trouvait dans le réservoir, et il en restait encore dans le réservoir lors, ils avaient vu le

eu surgir. En un instant, allumées par la gazoline, les flammes avaient gagné tout l'automobile. Ces deux employés ont juré qu'ils ne fumèrent pas dans l'établissement parce que c'était strictement défendu, et qu'ils n'avaient pas fumé au cours de

et après-midi. Ils ont ajouté qu'ils n'avaient pas vu fumer non plus leurs ambarades. Comme il faisait sombre dans l'atelier, ils s'étaient éclairés, sans leur travail, à l'aide de deux lampes électriques d'extension parfaites.

Sur ce, le commissaire Lalulippe a pu remarquer que ce ne pouvait être alors qu'un fumeur qui eût pu ainsi être cause du feu, sans faire entendre par là aux témoins que ceux de dépositions étaient fausses. Ce jour de St-Jean, Nouveaux Brunswick.

UN JEUNE CHASSEUR MEURT DE FROID SUR L'ÎLE DES SOEURS

te de capsules à Jacques-Hertel et à la ville est à creuser.

Engrais obtenus victimes. A. Caillé, de Normandville, et 2379 rue Boyce, secouru sur la surface de secours des bœufs contenaient des capotif explication, ement à la main et à la main drou-
dos,
èrent sauver la vie, bien qu'il sera de l'ampoulet.

le voyage.

Gelé à mort après une nuit passée en plein air sur une des îles au nord de l'île des Soeurs, en face de Verdun, le cadavre de Ruben Whibrow, âgé de 18 ans, demeurant 229 Chemin Laanlie, a été découvert à midi hier par le gardien des dépendances alors qu'il faisait sa ronde.

Cette tragédie fait suite à une partie de chasse commencée tard mardi par Whibrow en compagnie de Philippe Thomson, un jeune homme du même âge, demeurant 1244 avenue Ballantyne. Les deux jeunes gens partirent de Verdun pour aller chasser le canard dans les îles et furent surpris, non par la mauvaise tenue, ils durent

sult: "Nous sommes partis mardi pour une partie de chasse dans les îles au nord de l'île des Soeurs. Tout le monde connaît la perversité du courant à cet endroit et surtout lorsque la température devient désagréable.

Nous étions à chasser lorsque les mauvais temps nous surprit, et malgré nos plus grands efforts nous nous sommes trouvés dans l'impossibilité de risquer notre retour à la rive de Verdun. Après de vains efforts contre la bourrasque nous accostâmes à la petite île au nord de l'île des Soeurs.

Il n'y a aucune protection sur ces îles, rien qui puisse protéger un homme contre le vent ou le froid.

Il nous fallut, pour nous mettre à l'abri,

automobile alors rue Bleury à 6 h 30, Mme Hennequin, 328 rue Saint-Étienne, se couvrit à la figure. Elle fut atteinte par une balle sortant de l'hôpital et emportée chez elle. Les constables La, poste numéro 5, et le détective Bartlett avec le constable Lyon se rendirent sur les lieux et constatèrent la mort du jeune homme.

Bellevue, de 379
fent prévenues et durent pren-
dre une chaloupe pour transporter le
cadavre jusqu'à Verdun. Arrivés de
ce côté-ci du fleuve ils durent déposer
le cadavre sur un traineau à ca-
ser.

Après avoir tenté de le dissuader
de ce projet je consentis finalement
et il débarqua. Je continuai jusqu'à
Verdun seul avec beaucoup de diffi-

Le détective-enquêteur Pusie, de la cour du Coroner alla s'enquérir des faits et trouva qu'il était à peu près midi lorsque Gagnon découvrit le cadavre du jeune Whibrow dans l'écureuil où il avait pris refuge après être débarqué de sa chaloupe vers 8 heures du matin. Il semble que Whibrow ait été assailli par les forces pour atteindre l'abri le plus sûr.

**L'ENQUETE SUR L'INCENDIE DE LA
MARLE LEAF MANUFACTURING CO**

qu'ils soient res-
cospat ce qui a
re la colère de
re archevêque de
cuscution qu'on
tient d'être un an-
cteur de l'auto-
rateur démontre
e repose sur rien.
rangistes parce
une organisation

résulte que Mer-
toite de sa pro-
le fondateur ou
ble nationalisme
on pas un na-
provoquant et
ait surtout un
parti pris, à l'é-
de la majori-
nationalisme fon-
naire et bienveil-

La commission des Incendies n'a pu découvrir la cause certaine de ce désastreux incendie qui a causé pour \$84,000 de dommages. — Dix-sept personnes mises à l'amende pour avoir placé des cendres dans des réceptacles de bois.

Une séance importante de la commission des incendies a eu lieu hier après-midi, alors que les employés et les gérants de la Maple Leaf Manufacturing Co., sont venus témoigner devant le commissaire Latulippe, au sujet du désastreux incendie qui éclata, le 8 décembre dernier, à 2.59 p. m., dans la manufacture, détruisant tout l'édifice avec dix camions-auto-mobiles qui s'y trouvaient, et cau-

confirmé le commissaire Latulippe dar son opinion, c'est que le gérant John Sherry a déclaré au cours de son témoignage qu'il avait déjà vu auparavant des personnes fumer dans la manufacture, tant employés que visiteurs ou clients.

AUTRES CAS D'INCENDIE

La commission des incendies a aus-si entendu, à la séance d'hier après-midi, les témoignages au sujet du feu

et courageuse; une douzaine de personnes, bien que vigi- lantes sur toutes les zones, n'ont pu empêcher le feu d'être communiqué à la défense et de se propager dans les autres locaux. Les deux autres alarmes ont été déclenchées dans la suite, à 3.03 heures et l'autre incendie s'est déclaré. Une fois arrivée, ils avaient trouvé la manufac- ture toute en flammes et le té-

qui a détruit, le 8 décembre dernier, une écurie appartenant à la Public Lee and Cartage Co., 942 rue Henri Julien, et dans laquelle se trouvaient quatre chevaux qui y perdirent la vie. Le feu avait pris naissance au four où il était expliqué, bien qu'il ne soit pas certain que c'était la cause de ce cas, de fortes raisons de croire qu'il a été dû à un fumeur. Les pertes sont couvertes par les assurances.

Il a été aussi trouvé qu'une four-

La race autour
moins a décla-
rait qu'il était
d'avoir qu'on
avait tardé à
sonner l'alarme,
en s'appuyant
pour donner
cette opinion sur
le fait que son
équipe n'a mis
que trois minutes
et demie pour
arriver sur la
scène et y trou-
ver l'édifice en
question entièrement
la proie du feu.

diens-français: le gérant de la manufacture, M. John Sherry, a raconté que lorsqu'il a aperçu les flammes derrière un automobile Mercer près duquel travaillaient deux employés, il a immédiatement commandé qu'on donnât l'alarme aux pompiers et s'est emparé lui-même d'un extincteur chimique, comme l'avaient déjà fait les autres employés. Les autres employés qui se trouvaient là avaient ainsi combattu les flammes pendant une quinzaine de minutes avec les sept extincteurs, mais avaient dû finalement reculer devant la marche des flammes qui em-

compensés par les assurances.

AU BUREAU DE PREVENTION

Le bureau de prévention des incendies a traduit devant le recorder Simple un nombre considérable de personnes qui ne se conforment pas aux règlements de la ville à ce sujet, et expose la propriété, même la vie de leurs concitoyens par leur ignorance, leur négligence ou même leur malveillance.

La contravention la plus commune consiste à jeter des cendres dans des réceptacles de bois ou de carton; les règlements sont précis à ce sujet, et

brassant de l'air tout l'intérieur où il se trouvait. C'est alors que les pompier*es* étaient arrivés, pendant qu'*il* battait à la deuxième alarme qui avait été sonnée à la boîte de la Canada Paper Box Co., qui se trouve voisine. La première alarme a été sonnée à la boîte de la Canada Paper Box Co. qui se trouve dans l'atelier même où se sont déclarées les flammes, immédiatement

après que les employés se furent aperçus du feu. Un fait qui n'a pu être expliqué, c'est que les employés ont déclaré que l'alarme avait été sonnée dès la déclaration du feu et que, d'autre part, l'on sait que les pompiers ne sont arrivés sur les lieux qu'une dizaine de minutes après, alors que le bâtiment continuait d'être incendié.

Le recorder Semple a condamné à cinq ans dix mois d'amende, selon la gravité du crime, les personnes suivantes qui ont enfreint les règlements plus haut mentionnés.

Foschweig et Max Tatiner, 902 St.

Quant à la cause du feu, elle est demeurée encore plus inexplicable. Les employés William Sherry et George

ge-Adolphe Paquin ont raconté au commissaire qu'ils étaient à travailler à l'arrière du wagon lorsque le feu s'est déclaré dans celui-ci, autour duquel ils avaient été attirés. Ils étaient en ce moment occupés à charger la zaxoline qui se trouvait dans le réservoir, et il en restait encore dans le réservoir lorsqu'ils avaient vu le

vitch, 1457 St-Laurent; Max Steinhberg, 779 Lavale; Lea Rappart, 1248 St-Laurent; Phillips Gordon, 262 St-Laurent; Harry Freeman, 1390 St-Laurent; Louis Poirier, Rosemont; Edward O'Flaherty, 358 Rosemont; Simon Ste-Marie, 1011 St-André.

**Navire échoué
battu par la mer**

(D'après de la Presse canadienne)

Halifax, 18. — Le vapeur "Prospero", appartenant au gouvernement

Ottawa, ce ma-
tin à Ottawa ju-
sur des affaires
—
le Canadienne)

Sur ce, le commissaire Lalupille a fait remarquer que ce ne pouvait être alors qu'un fumeur qui eût pu ainsi être cause du feu, sans faire entendre par là à aux témoins que leurs dépositions étaient fausses. Ce qui a

te de capsules à Jacques-Hertel et à la ville est à creuser.

Engrais obtenus victimes. A. Caillé, de Normandville, et 2379 rue Boyce, secouru sur la surface de secours des bœufs, contenaient des captifs: exposition, ement à la main et à la main droite dos.

Présent sauver la vie, bien qu'il sera de l'ampoulet.

le voyage.

Gelé à mort après une nuit passée en plein air sur une des îles au nord de l'île des Soeurs, en face de Verdun, le cadavre de Ruben Whibrow, âgé de 18 ans, demeurant 229 Chemin Laanlie, a été découvert à midi hier par le gardien des dépendances alors qu'il faisait sa ronde.

Cette tragédie fait suite à une partie de chasse commencée tard mardi par Whibrow en compagnie de Philippe Thomson, un jeune homme du même âge, demeurant 1244 avenue Ballantyne. Les deux jeunes gens partirent de Verdun pour aller chasser le canard dans les îles et furent surpris, non par la mauvaise tenue, ils durent

sult: "Nous sommes partis mardi pour une partie de chasse dans les îles au nord de l'île des Soeurs. Tout le monde connaît la perversité du courant à cet endroit et surtout lorsque la température devient désagréable.

Nous étions à chasser lorsque les mauvais temps nous surprit, et malgré nos plus grands efforts nous nous sommes trouvés dans l'impossibilité de risquer notre retour à la rive de Verdun. Après de vains efforts contre la bourrasque nous accostâmes à la petite île au nord de l'île des Soeurs.

Il n'y a aucune protection sur ces îles, rien qui puisse protéger un homme contre le vent ou le froid.

Il nous fallut, pour nous mettre à l'abri,

Bellevue, de 379
fent prévenues et durent pren-
dre une chaloupe pour transporter le
cadavre jusqu'à Verdun. Arrivés de
ce côté-ci du fleuve ils durent déposer
le cadavre sur un traineau à ca-
cher par le gendarme des dépendan-
ces.

Après avoir tenté de le dissuader
de ce projet je consentis finalement
et il le débarqua. Je continuai jusqu'à
Verdun seul avec beaucoup de diffi-

**L'ENQUETE SUR L'INCENDIE DE LA
MARLE LEAF MANUFACTURING CO**

et courageuse; une douzaine de personnes, bien que vigi- lantes sur toutes les zones, une ex- cuse de la défense et certainement se- ront enfin, qui tous les esprits en un faisceau, qui a détruit, le 8 décembre dernier, une écurie appartenant à la Public Lee and Cartage Co., 942 rue Henri Julien, et dans laquelle se trouvaient quatre chevaux qui y perdirent la vie. Le feu n'a pu être éteint, le feu n'a pu être expliqué, bien qu'il soit, dans ce cas, de fortes raisons de croire qu'il a été dû à un fumeur. Les pertes sont couvertes par les assurances. Il a été aussi trouvé qu'une four-

diens-français: conduite de l'ave-
ment fidèle à ses
rie canadienne, pour
maintenir la surviva-
un cadre chimique, comme l'ava-
l'avaient déjà fait les me-
lres employés qui se trouvaient la-
ils avaient ainsi combattu les flammes
pendant une quinzaine de minutes
ave les sept extincteurs, mais
avaient dû finalement retraiter de-
vant la marche des flammes qui em-

Le gérant de la manufacture, M. John
Sherry, a raconté que lorsqu'il a aperçu
les flammes derrière un automobile
Mercer près duquel travaillaient
deux employés, il a immédiatement
commandé qu'on donnât l'alarme aux
pompiers et s'est emparé lui-même
d'un extincteur chimique, comme l'ava-
l'avaient déjà fait les me-
lres employés qui se trouvaient la-
ils avaient ainsi combattu les flammes
pendant une quinzaine de minutes
ave les sept extincteurs, mais
avaient dû finalement retraiter de-
vant la marche des flammes qui em-

compensés par les assurances.

AU BUREAU DE PREVENTION

Le bureau de prévention des in-
cendies a traduit devant le recorder
Simple un nombre considérable de
personnes qui ne se conforment pas
aux règlements de la ville à ce sujet,
et exposent la propriété, même la
vie de leurs citoyens par leur igno-
rance, leur négligence ou même leur
malveillance.

La contravention la plus commune
consiste à jeter des cendres dans des
réceptacles de bois ou de carton: les
règlements sont précis à ce sujet, et

après que les employés se furent aperçus du feu. Un dit qui n'a pu être expliqué, c'est que les employés ont déclaré que l'alarme avait été sonnée dès la déclaration du feu et que, d'autre part, l'on sait que les pompiers ne sont arrivés sur les lieux qu'une dizaine de minutes après, alors que, pourtant, l'alarme avait été donnée.

Le recorder Semple a condamné à cinq ans dix mois d'amende, selon la gravité du crime, les personnes suivantes qui ont enfreint les règlements plus haut mentionnés.

Foschweig et Max Tatiner, 902 St.

ge-Adolphe Paquin ont raconté au commissaire qu'ils étaient à travailler à l'arrière du wagon lorsque le feu s'est déclaré dans celui-ci, autour duquel ils avaient été attirés. Ils étaient en ce moment occupés à charger la xazoline qui se trouvait dans le réservoir, et il en restait encore dans le réservoir lorsqu'ils avaient vu le

Ottawa, ce ma-
tin à Ottawa ju-
sur des affaires
—
le Canadienne)